ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 8 MAI 2020 - 1,80 €

N°6712-6713

DÉCONFINEMENT EN GIRONDE 11 MAIS...

L'ŒIL DU COACH
Un héros sommeille en vous !

GIRONDE
Les chantiers reprennent peu à peu

DEPUIS LE 17 MARS, LES NOTAIRES GIRONDINS GARANTISSENT LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC EN TÉLÉTRAVAILLANT DEPUIS PLUS DE 459 CHAMBRES PARTOUT EN GIRONDE.

Plus d'infos sur **chambre-gironde.notaires.fr**

Chambre des notaires
de la Gironde

SOMMAIRE

GIRONDE ACTU

4 **FOCUS**
Déconfinement en Gironde 11 mais...

14 **TRIBUNE**
Votre Blockchain, vous la préférez publique ou privée ?

18 **L'ŒIL DU COACH**
Peur et changement : un héros sommeille en vous !

RÉGION ACTU

22 **ACTU / DORDOGNE**
Entreprises : tensions sur les trésoreries

TENDANCE BUSINESS

26 **CRISE DU CORONAVIRUS**
L'activité notariale profondément affectée

28 **MANAGEMENT**
Préserver sa santé pour sauver son entreprise

32 **LECTURES**
PME / TPE : agir pour l'environnement

CULTURE & SPECTACLES

36 **CINÉMA CHEZ SOI**
Matthias et Maxime

40 **ANNONCES LÉGALES**
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER

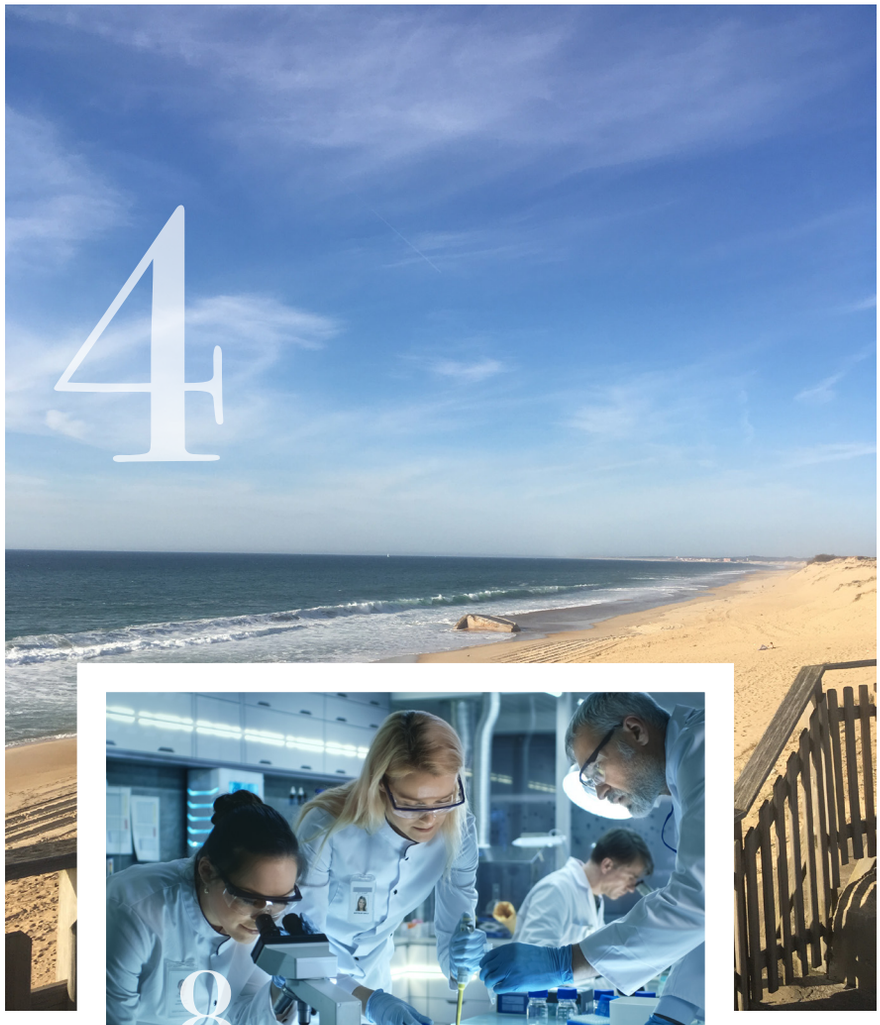

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Responsable des opérations : Nicolas **THOMASSET** • Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ** & Jennifer **WUNSCH** • Service Annonces légales : Allison **SHEIKBOUDHOU**, Nicolas **KARNAY** & Adèle **BROCHARD** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • Secretariat : Khedidja **OUIS** & Sandrine **CARCENAC** • **PUBLICITÉ** Responsable commerciale : Hamida **BETRICHE** • Assistante commerciale : Charlotte **LAURENT** • Tél. 07 85 39 64 49 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 1,80 € • Abonnement 1 an : 65 €

DÉCONFINEMENT EN GIRONDE 11 MAIS...

ON L'ATTEND, LE 11 MAI DATE DU DÉCONFINEMENT ARRIVE ENFIN. MAIS... ENTRE GESTES BARRIÈRE ET DISTANCES DE SÉCURITÉ, LA VIE NE SERA - PAS ENCORE - COMME AVANT.

Par Nathalie VALLEZ

On le dit progressif, raisonné, géographique... Bref on l'aura compris, le déconfinement aura demandé bien des préparations et des précautions. La préfète de Gironde, Fabienne Buccio, n'a d'ailleurs pas hésité à le qualifier de « confinement autrement ». Ainsi, lundi 11 mai, écoles, commerces non alimentaires, entreprises vont réouvrir leurs portes... Mais !

TRANSPORTS : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ?

Côté transports, dès le 11 mai, plus de 70 % du trafic sera assuré de 5 heures à 22 heures sur toute l'agglomération bordelaise. L'offre devrait passer à 85 % du trafic habituel au 25 mai, et à plus de 90 % le 14 juin a assuré Christophe Duprat, vice-président de Bordeaux Métropole, en charge des transports. Une centaine de personnes seront déployées dans les stations pour orienter le public, et des équipes volantes seront dépêchées pour désinfecter tout au long de la journée bus et tram. Comme on le sait, le port du masque est obligatoire dans les transports, il le sera également, c'est le choix de la métropole, dès la station de bus et de tramway. Le télétravail est tout de même encore largement encouragé, ainsi que les horaires décalés pour éviter des moments de trop gros afflux ; « Actuellement nous sommes à 35 % du trafic habituel pour 10 % de fréquentation, soit 50 000 personnes. Nous espérons passer à 30 %, soit 150 000 personnes par jour », a déclaré Christophe Duprat. « L'offre c'est la sécurité », a de son côté renchéri Patrick Bobet, président de la métropole.

© D. R.

NICOLAS **FLORIAN**
Maire de Bordeaux

ÉCOLES : CANTINES DEMI-TARIF

De son côté, le maire de Bordeaux a confirmé que **les écoles ouvriront bien leurs portes.** « Il faut voir le nombre d'enseignants présents », a précisé Nicolas Florian. Les enfants des personnels soignants seront toujours prioritaires. La restauration scolaire (à demi-tarif !) et la garde péri-scolaire seront assurées selon de nouvelles modalités.

« NOUS SOMMES LA RÉGION LA MOINS TOUCHÉE PAR LE COVID-19 MAIS LA DESTINATION LA PLUS PRISÉE »

ALAIN ROUSSET

© D.R.

LA VILLE AUTREMENT

Les commerces non alimentaires vont également ouvrir avec toutes les mesures barrière préconisées. Les centres commerciaux de plus de 40 000 m², tels que Bordeaux-Lac, Mérignac Soleil ou Rive d'Arcins, sont pour l'instant sous le coup de l'interdiction, mais des demandes de dérogation doivent être adressées à la préfecture. Plus chanceux, le centre commercial de Saint-Médard-en-Jalles, de moins de 40 000 m², n'est pas frappé par l'interdiction, tout comme la galerie de Mériadeck ; « Il faudra organiser un cheminement des flux, un filtrage et le port du masque obligatoire », a estimé le maire de Bordeaux. Celui-ci s'est positionné pour un port du masque obligatoire dans les jardins, sur les quais (réouverts !) ainsi que dans les zones d'affluence telles que la rue Sainte Catherine, le cours de l'Intendance ou Alsace-Lorraine. « Il y a une obligation réglementaire à équiper toutes les entreprises en gel hydroalcoolique et masques », a rappelé Nicolas Florian, un dossier suivi de près par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

PLAGES OUVERTES LE 2 JUIN ?

Pour la réouverture des plages, on attendra, même si plusieurs maires la demandent. Il faut dire que côté espagnol, elles sont de nouveau accessibles, mais les images des plages prises d'assaut par les promeneurs, joggeurs et autres surfeurs non masqués n'ont pas plaidé pour leur cause ! Nous voilà renvoyés à l'éventualité du 2 juin si tout se passe bien : « Il faut un déconfinement progressif et adapté », a plaidé la préfète de Gironde Fabienne Buccio. Celle-ci avait d'ailleurs une réunion de préparation avec les sous-préfets, les maires de 20 communes concernées et la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer) lundi 4 mai. « Les maires ont déjà beaucoup travaillé et ont des plans très précis pour trouver des solutions. Ils ont une attitude très positive et pragmatique », a déclaré la préfète.

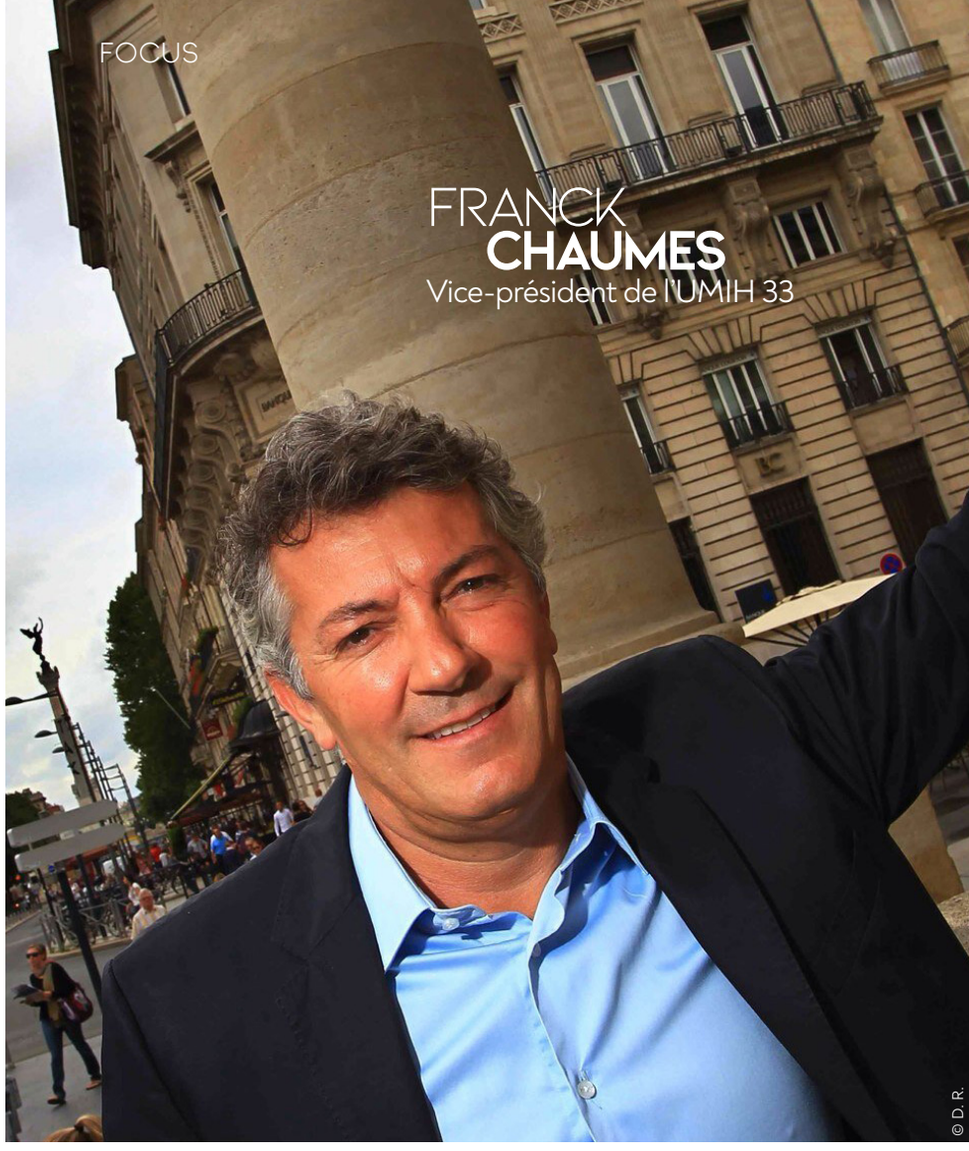

© D.R.

DESTINATION LA PLUS PRISÉE

Il faut dire que cela représente un enjeu important en Nouvelle-Aquitaine où le **tourisme** représente 9 % du PIB régional ; « Nous sommes la Région la moins touchée par le Covid 19 mais la destination la plus prisée », a remarqué le président de la Région Alain Rousset. « Va-t-on réouvrir les grands sites et comment ? », s'est-il notamment interrogé. S'il a plaidé pour une réouverture maîtrisée, le président s'est également prononcé pour saisir l'occasion d'une réflexion sur l'innovation et la transition écologique. Le président a livré deux soucis majeurs que sont le sort des saisonniers et de l'apprentissage. Le devenir du tourisme durant la période estivale inquiète les professionnels. Mais tous les acteurs de ce secteur sont d'accord : la guerre des destinations n'aura pas lieu. Face à tant d'incertitudes, l'hôtellerie reste aussi en attente. S'ils sont restés ouverts, les hôtels ont vu leur fréquentation s'effondrer, sans touristes et visiteurs confinés, et sans tourisme d'affaires, les séminaires et congrès ayant été annulés jusqu'à l'automne.

« LA GUERRE DES DESTINATIONS N'AURA PAS LIEU »

DES MASQUES VISIÈRES DANS LES RESTAURANTS

Quant **aux cafés, bars et restaurants,** eux aussi sont dans l'incertitude. « La manière dont le déconfinement va se passer à partir du 11 mai sera déterminante. Si les gens ne sont pas sérieux, nous allons en pâtir », a mis en garde Franck Chaumes, vice-président de l'Umih 33. La réouverture des cafés, bars, restaurants doit être anticipée et organisée, car leur fermeture annoncée le jour-même avait été un coup dur pour la profession. « Il nous faut environ 8 jours pour tout remettre en place : personnel et stock. Nous serons fixés à la fin du mois. Si tout se passe bien, nous pourrions ouvrir entre le 10 et le 15 juin. » Le mercredi 6 mai, un groupe de travail piloté par Sébastien Bazin, PDG du groupe Accor, doit proposer des barrières sanitaires propres à la restauration telles que l'utilisation pour le personnel de masques visières, de gants, gels, des distances de sécurité entre les tables, un nombre maximum de convives, etc. Pour ce secteur très sinistré, comme pour les autres, le déconfinement est une question de survie.

L'INDUSTRIE SOUS HAUTE TENSION

Dans le secteur de l'industrie, la situation économique est également très dure. « 64 % des entreprises sont en activité dégradée », annonce Xavier Esturgie, vice-président de l'UIMM Nouvelle-Aquitaine. Actuellement 35 % des effectifs travaillent sur site, 15 % sont en télétravail, 12 % en arrêt de travail. « 94 % des entreprises rencontrent des difficultés d'approvisionnement, 61 % de sous-traitance et 74 % de trésorerie, y compris ceux qui ont des comptes sains », poursuit le vice-président de l'UIMM Aquitaine. Parmi les plus touchés, l'industrie automobile, l'aéronautique qui va devoir recourir à des plans sociaux et les sous-traitants qui seront les premières victimes collatérales. Dans ce contexte, certains salariés reprendront à compter du 11 mai. « On est organisés », commente Xavier Esturgie, « Jurixim, le pôle juridique entrepreneurial, travaille de manière intense sur les modalités de reprise et l'organisation sanitaire. Nous avons un guide très détaillé et actualisé, avec des fiches protocoles. Nous avons commandé 4 millions de masques au national, que nous donnons gratuitement à nos adhérents. » Car plus que dans tout autre secteur, la question des masques est cruciale dans l'industrie en raison de la pénurie des FFP2 et FFP3 réservés aux soignants. « Nous faisons face à une grosse angoisse des employeurs sur des questions de responsabilité morale. » Face à toutes ces difficultés, l'UIMM propose désormais des formations à distance à ceux qui sont au chômage partiel. Autre enjeu : celui de l'apprentissage industriel. « Nous demandons que les CFA puissent accueillir des jeunes, même sans contrat, pour ne pas aggraver le chômage des jeunes, et maintenir ce réservoir de compétences », explique le vice-président de l'UIMM. « Sans marché, on perd vite les compétences. Le tissu industriel met plus de temps à se reconstituer, » conclut-il.

XAVIER ESTURGIE
Vice-président de l'UIMM Nouvelle-Aquitaine

© D.R.

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

© D. R.

GIRONDE
LES CHANTIERS REPRENNENT PEU À PEU

Le Département de la Gironde reprend progressivement ses chantiers sur l'ensemble du territoire : carrefours giratoires des Sables d'Expert à Saint-Médard-d'Eyrans (450 000 euros) et à Pointe Émile à Audenge (400 000 euros), la reprise d'étanchéité sur le Pont de pierre à Libourne (62 000 euros) et le remplacement de la passerelle d'entretien du Pont Eiffel (38 000 euros) ; entretien des pistes cyclables : voies vertes de Garonne et de la Bazas-Captieux, piste Labébie (200 000 euros). Les agents départementaux ont par ailleurs poursuivi certaines interventions quotidiennes tout au long du confinement : maintenance et sécurisation de carrefours ou de routes départementales les plus urgentes, pose de signalisation et réparations de glissières de sécurité abîmées, fauchage des accotements afin de rétablir une bonne visibilité, surveillances sur tout le réseau et interventions sur accidents.

© D. R.

ENTREPRISES
10 MILLIONS DE MASQUES POUR LES TPE/PME

Le ministère de l'Économie et des Finances lance avec l'appui de La Poste, CCI France et CMA France, une plateforme de commercialisation et de distribution de 10 millions de masques « grand public » pour les petites et très petites entreprises de métropole et d'Outre-Mer. La plateforme masques-pme.laposte.fr s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés quel que soit leur secteur d'activité. Les entreprises de 10 à 49 salariés peuvent passer commande depuis le 2 mai, celles de moins de 10 salariés depuis le 4 mai. Après s'être connectées et identifiées sur la plateforme, les entreprises peuvent passer leur commande de masques en fonction de leur nombre de salariés. Le paiement s'effectue en ligne pour une livraison sans contact physique ni signature. Un délai minimal est fixé entre deux commandes d'une même entreprise.

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE
LA RÉGION LANCE DES PRÊTS À TAUX ZÉRO

Après l'annonce d'un fonds régional de proximité de 24 millions d'euros, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires, en partenariat avec les intercommunalités, lance la plateforme www.fondstpenouvelleaquitaine.fr pour permettre aux commerçants, artisans, services de proximité et associations de l'économie sociale et solidaire de déposer en ligne leur demande de prêts à taux 0 %. D'un montant de 5 000 euros à 15 000 euros, il sera accordé, après étude du dossier, sans garantie personnelle du dirigeant. Versé en une seule fois à partir de début mai, il est remboursable sur 4 ans, avec un différé de 12 mois maximum. Ces prêts à taux 0 % sont destinés aux entreprises de 10 salariés ou moins et aux associations de moins de 50 salariés dont le siège social est situé en Nouvelle-Aquitaine. Elles doivent attester être à jour de leur déclaration et paiement des charges fiscales et sociales à fin février, ne pas être interdit bancaire et ne pas faire l'objet d'une procédure judiciaire. Il leur faudra, enfin, justifier d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant leur viabilité.

© D.R.

CHU DE BORDEAUX
COVERAGE, UN ESSAI CLINIQUE CONTRE LE COVID-19

Mené par le CHU et l'Université de Bordeaux, un essai clinique pour le traitement précoce du Covid-19 a été lancé le 15 avril. Coverage doit comparer « 4 traitements différents, chez des personnes de plus de 65 ans, traitées à leur domicile dès le début de la maladie », est-il précisé dans un communiqué. Des équipes mobiles, constituées d'un médecin et d'un infirmier, administrent à domicile les médicaments, afin d'éviter une hospitalisation des patients. Un suivi strict est ensuite assuré par téléphone ou avec « des outils digitaux ». Plus de 1 000 patients, hommes et femmes de plus de 65 ans, devraient participer à cet essai, qui concerne 4 traitements, dont l'hydroxychloroquine. L'essai, qui pourrait être étendu à d'autres métropoles et CHU français, bénéficie du soutien de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, mais aussi des partenaires privés, « qui ont mis à disposition des moyens logistiques et matériels », précise un communiqué.

© D.R.

BIOTECHNOLOGIES

LNC THERAPEUTICS S'ATTAQUE AUX TROUBLES DE L'HUMEUR

« L'axe intestin-cerveau est certainement l'un des domaines les plus innovants dans la découverte de médicaments aujourd'hui », assure Georges Rawadi, directeur général de LNC Therapeutics dans un communiqué. La société de biotechnologies bordelaise est spécialisée dans la recherche et le développement de médicaments exploitant le potentiel du microbiome intestinal, en particulier dans le traitement des maladies neurologiques et mentales. Elle vient d'annoncer l'acquisition d'une licence « sur le premier brevet portant sur les applications thérapeutiques de la bactérie intestinale *Christensenella* dans les troubles de l'humeur », précise-t-elle dans le communiqué. Cet accord, signé avec l'université de Valence (Espagne), confère à LNC Therapeutics les droits exclusifs mondiaux pour exploiter, fabriquer et commercialiser des traitements des troubles de l'humeur, comme la dépression ou l'anxiété.

© D.R.

CORONAVIRUS

ERNESTI EN ORDRE DE MARCHE DURANT LE CONFINEMENT

La plateforme d'accompagnement Ernesti, qui permet le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie, grâce à la présence nocturne d'étudiants en santé, poursuit son service durant le confinement. « Nous avons constaté que la crise engendrait des hospitalisations et un isolement des personnes fragiles, donc nous continuons de proposer cette présence bienveillante et sécurisante, qui permet un retour à domicile après une hospitalisation ou d'éviter de devoir rentrer en maison de retraite », assure Quentin Zakoian, président et cofondateur d'Ernesti. Il a imaginé cette plateforme en 2017 avec sa sœur jumelle Séverine, afin « de structurer ce type de service, car en général, cela se passe hors cadre légal. Nous bordons tout et proposons une expérience clé en main », explique-t-il. Pour les étudiants en médecine, soins infirmiers et paramédicaux, dont plus de 2 800 sont inscrits sur Ernesti, « c'est positif en termes d'expérience, tout en fournissant une rémunération. C'est rassurant pour l'accompagné. Enfin, l'aidant familial, lui, profite de l'accompagnement de quelqu'un de bien formé », estime Quentin Zakoian. Durant la crise, grâce à des mesures sanitaires supplémentaires, au respect des gestes barrière, et à l'exclusion immédiate de ceux qui ont été soumis à un risque de contamination, la plateforme revendique un « service sans faille ». Une nuit de surveillance coûte habituellement 83 euros à un accompagné, dont 50 euros nets pour l'étudiant (via le Cesu), et 10 euros en frais de gestion pour Ernesti, qui les offre durant le confinement, soit un prix après crédit d'impôt de 36 euros par nuit au lieu des 46 euros habituels.

« L'INSTITUT SOFOS »

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'AQUITAINE VIENT DE CRÉER UN THINK TANK UNIQUE EN FRANCE ET À VOCATION NATIONALE : « L'INSTITUT SOFOS ». OBJECTIF : FAIRE DES PROPOSITIONS POUR RELANCER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET RÉFLÉCHIR DE MANIÈRE PROSPECTIVE À L'AVENIR DE LA PROFESSION DU CHIFFRE.

Par Vincent ROUSSET

« Depuis le début de la crise du Covid, les experts-comptables sont en première ligne aux côtés des chefs d'entreprises. Sans leur intervention, les dispositifs engagés par l'État seraient totalement inopérants et cette crise économique aurait déjà été bien pire », a martelé le président de l'Ordre des Experts-Comptables d'Aquitaine Alexandre Salas-Gordo. Forts de leur légitimité et de leur proximité immédiate avec les entreprises, les experts-comptables d'Aquitaine ont décidé de créer l'Institut Sofos. Lancé à l'initiative de l'Ordre régional d'Aquitaine sans aucun fonds public, l'Institut Sofos (nom choisi en référence aux sages, à ceux qui savent) est un « think tank » placé sous la direction de l'éminent professeur à l'IAE – Université de Bordeaux Christian Prat dit Hauret (par ailleurs auteur de nombreuses et pertinentes chroniques dans notre journal). Ce think tank a pour mission de participer au débat d'idées sur la compétitivité de l'économie française et de réfléchir aussi à l'avenir de la profession comptable après le séisme qui a touché les commissaires aux comptes avec la loi Pacte en 2019. « Ce sont des propositions qui proviennent à la fois des remontées du terrain micro-économique et d'une analyse macro-économique », indique le professeur. Apolitique, l'Institut Sofos va ainsi produire des études économiques pragmatiques, réalistes et ambitieuses. À ce jour, une dizaine d'études sur les 50 premières identifiées est déjà prête. Une première étude intitulée « Des propositions pour relancer l'économie française » a été réalisée par le professeur Prat dit Hauret avec trois autres universitaires : Julien Batac, Vincent Maymo et Jean-Étienne Palard. « Avec cette crise, Keynes est de retour. Il faut produire pour le national et reconstruire une économie de l'offre, retrouver notre souveraineté et donc flécher le plan de relance sur l'économie de la vie », annonce le professeur Prat dit Hauret. Après le lancement du 30 avril, les autres thèmes seront ensuite présentés en détail régulièrement sous forme de webinar en accès libre. Le premier aura lieu le 19 mai de 17 h à 18 h 30.

Renseignements et inscription auprès de contact@institutsofos.fr

© D. R.

10 THÈMES

La relance post-covid de l'économie ;

La résilience des acteurs économiques ;

La sauvegarde du capital économique français et de ses TPE/PME ;

Le choix de nouvelles pratiques de management au sein des TPE/PME ;

La réduction de la complexité administrative et la facilité d'accès à l'information réglementaire et légale ;

La gestion de la dette et les choix fiscaux français et européens ;

Le choix des filières économiques stratégiques de demain ;

L'opportunité d'une véritable souveraineté économique dans un contexte mondialisé ;

La construction d'une politique économique, monétaire et budgétaire dans un contexte européen ;

Pour un nouveau modèle sociétal et socio-économique.

L'EXPERT-COMPTABLE DU DÉVELOPPEMENT

Par Joël IZQUIERDO, expert-comptable et commissaire aux comptes à Mérignac

© D.R.

Au jour où j'écris ces lignes, il n'est question que de confinement, de réanimation, de chloroquine, de nombre de morts, de recherche de vaccins, de protection des soignants, de solidarité, de rétention de dividendes, d'agriculteurs qui manquent de bras… À l'origine, un marché de gros de fruits de mer et d'animaux sauvages de Wuhan en Chine centrale. Le « marché », point focal du système économique qui prévaut mondialement, est archétype du néolibéralisme. Donc le virus n'existe pas indépendamment de l'économie, ni des relations sociales, ni de notre environnement naturel et cette pandémie du Covid-19 ne saurait masquer, à Wuhan comme ailleurs,

AU SERVICE DURABLE

DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA COMPTABILITÉ EST UNE RESSOURCE D'INFORMATION MAJEURE

que l'homme s'est rapproché par une déforestation massive des chauves-souris, mammifères vecteurs et porteurs sains de coronavirus, jusqu'à une trentaine.
Par conséquent, pour notre avenir, nos aspirations au mieux-être et nos stratégies envisagées, la croissance économique n'est qu'une des solutions, peut-être nécessaire mais non suffisante qui doit être impérativement complétée par le renforcement des relations sociales, la sauvegarde de notre environnement naturel et par une information totale sans laquelle les échanges génèrent du désordre, de l'insécurité, des coûts exorbitants, une entropie ! D'où la nécessité de se positionner au niveau de toute unité humaine produisant une utilité fonctionnelle, quelle que soit sa forme et sa taille.
La comptabilité est en tête de gondole de la boîte à outils pour deux raisons fondamentales, son principe de Prudence d'une part, que l'on peut rapprocher ici du principe de Précaution inscrit dans la Constitution par la Charte de l'Environnement et d'autre part, sa capacité d'information synthétique, pouvoir « néguentropique », permettant le débat !

1) Le Principe de Prudence au service de la protection des ressources naturelles et humaines :
Ce principe, premier rempart de l'asymétrie informationnelle, garde-fou réglementant les échanges, pilier de l'évaluation comptable, inscrit dans le Code de commerce (art. L 123-20) consiste à ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat. Une charge doit être prise en compte dès lors que sa réalisation est probable voire éventuelle même en cas de bénéfice insuffisant. En même temps, toute entité peut se doter en interne d'un Plan Comptable-maison intégrant des provisions spéciales destinées à couvrir ses « angles morts » ou « externalités négatives » : Gaz à Effet de Serre du parc de véhicules, pollution, émanations toxiques, etc, prestations particulières aux salariés (prévoyance spécifique, avantages liés à l'ancienneté, congés sabbatiques…).

2) La Comptabilité, comme information synthétique, support d'un débat multidimensionnel :
La comptabilité est fondamentalement une technique d'information synthétique puisqu'elle récapitule les opérations réalisées et donc fournit des indicateurs sur la capacité à satisfaire ses usagers en couvrant ses coûts de revient et à rémunérer correctement ses parties prenantes. Partant de là, l'analyse de la Durabilité peut s'opérer et se mesurer selon les trois axes suivants :

- **1°)** Analyse des équilibres économiques et financiers : S.I.G., Tableaux de Financement, ratios d'indice de durabilité
- **2°)** Dialogue social et R.H : comptes 64, 42, 691, Participation des salariés. Plans de carrière, Benchmark des rémunérations et de leur évolution, Budget-formation
- **3°)** Performance environnementale, Décarbonations et territoires : Benchmark et Comptes 168. Budget de compensation carbone, Impôts locaux.

Dans une perspective de Développement Durable et de Transition écologique, la comptabilité est une ressource d'information majeure à la disposition de toute entité qui veut bien instaurer en son sein un tel débat continu dans une logique d'organisation permanente par une adaptation culturelle efficiente constante.

VOTRE BLOCKCHAIN, VOUS LA PRÉFÉREZ PU OU PRIVÉE ?

Par Tristan LE SCOUEZEC,
avocat fiscaliste LEXYMORE - Société d'Avocats - BORDEAUX

La blockchain – une Lexysérie d'avenir -Épisode 2

La technologie des chaînes de bloc, dite « blockchain », est bien plus diverse qu'on ne le pense au premier abord. Les modèles les plus connus, Bitcoin, Ethereum ou Ripple, sont des blockchains dites « publiques » auxquelles sont attachées des crypto-monnaies. Mais se sont développées depuis des blockchains un peu différentes dite « privées » ou « de consortium » qu'utilisent par exemple des regroupements d'entreprises. Les deux modèles ne s'opposent pas mais présentent des modes de fonctionnement et des intérêts différents.

Dans notre Épisode 1 (EJG n° 6690 du 21/02/2020), nous vous faisions part du système de validation des blocks dans les blockchains publiques : le minage, qui consiste à mettre en œuvre une puissance de calcul informatique importante pour être le premier à résoudre un casse-tête mathématique. Ce système, appelé « Proof-of-Work », a l'avantage de rendre très difficile la corruption d'un bloc *a posteriori*, puisque le casse-tête devra à nouveau être résolu pour le bloc modifié et pour tous les blocs validés entre temps. Il oriente également les puissances de calcul vers la validation des blocs plutôt que leur corruption. Car, et c'est là le cœur du système, le minage est rémunéré, dans la crypto-monnaie portée par la blockchain en question. Actuellement, le prix d'un bloc validé sur la blockchain Bitcoin est rémunéré par la création de 12,5 bitcoins (BTC), soit au cours de clôture du 11 mars 2020 (7 068,95 EUR/BTC), la modique somme de 88 361 €. Ne vous affolez pas, pour obtenir la puissance nécessaire pour valider un bloc, il faut réunir une si grande puissance informatique, que ce sont désormais des regroupements de milliers de membres qui s'unissent pour espérer décrocher le

BLIQUE

régler des frais dont le montant, en bitcoin (ou plutôt en fraction de bitcoin appelé satoshi), varie dans le temps selon divers paramètres avec une moyenne récemment autour de 1 € / transaction. Ce système de rémunération participe au bon fonctionnement de la blockchain et garantit sa pérennité. Pour autant, ce modèle présente des inconvénients non négligeables, à commencer par la lenteur des transactions. Le système Bitcoin est bâti pour valider 1 block de 1 Mo toutes les dix minutes. On est loin de la transaction instantanée. Le minage consomme de plus une importante quantité d'énergie, ce qui n'est plus en phase avec les problématiques climatiques du moment.

Par ailleurs, la blockchain publique est ouverte à tous, en écriture (chacun peut y ajouter l'information qu'il souhaite), comme en lecture (chacun peut lire l'information ajoutée par un autre). Les transactions de bitcoins par exemple, inscrites dans la blockchain, sont ainsi tout à fait transparentes, l'identité des débiteurs et créanciers étant dissimulée derrière des numéros de portefeuilles anonymes.

Cela a deux conséquences :

- vous ne pouvez pas placer dans une blockchain publique une information que vous souhaitez garder confidentielle ; seule une empreinte de cette information peut être déposée, rendant plus compliquée la preuve de son dépôt ;
- les déposants étant tous anonymes, la preuve de leur identité est là aussi plus difficile à apporter.

DANS UN GRAND NOMBRE DE CAS, L'INTÉRÊT DE LA BLOCKCHAIN EST DE SE MÉNAGER UNE PREUVE DE L'INFORMATION DÉPOSÉE ET DE L'IDENTITÉ DU DÉPOSANT

gros lot. L'un des plus gros pools au monde, Poolin, basé en Chine, agrège plus de 650 000 mineurs…

Parallèlement, l'utilisation des blockchains publiques est payante : si vous souhaitez inscrire une information dans les registres de Bitcoin, vous devez

Or, dans un grand nombre de cas, l'intérêt de la blockchain est précisément de se ménager une preuve de l'information déposée et de l'identité

« L'UTILISATION DES BLOCKCHAINS PUBLIQUES EST PAYANTE »

du déposant. C'est à ces problématiques que répondent les blockchains dites privées ou de consortium. Un certain nombre d'entreprises se mettent d'accord pour suivre en commun des données intéressant leur communauté. Par exemple, des producteurs de matières premières, des transformateurs et des fabricants de produits finis souhaitent suivre la traçabilité des étapes de la fabrication d'un produit final. Les informations peuvent être partagées en clair et les identités de chacun des déposants permettront, par exemple, de remonter un problème de qualité à la bonne personne. Par ailleurs, chaque participant autorisé peut recevoir des attributions spécifiques : un service pourra enregistrer telle information mais pas telle autre, un autre pourra valider telle transaction… Le modèle permet une organisation et une hiérarchie de l'information bien plus efficace que sur une blockchain publique. Bien sûr, comme il n'y a pas de crypto-monnaie sous-jacente dans ce type de blockchain, ce sont les participants au consortium qui participent directement aux coûts de mise en œuvre de la blockchain. L'enjeu alors est d'avoir suffisamment de participants, de nœuds, d'hébergements différents, pour éviter que la blockchain puisse être corrompue par l'un des acteurs (partenaire du consortium ou hébergeur) qui aurait la main sur plus de 50 % des machines participantes.

Alors, entre anonymat et preuve d'identité, entre empreinte cryptée et information en clair, entre accès à tous et accès réservé, celui qui veut utiliser la technologie de la blockchain a le choix des armes selon ses objectifs et surtout le cas d'utilisation dans lequel il se trouve. À cela s'ajoute la possibilité ou non d'utiliser les fameux « smart contracts » dont tout le monde parle. Mais ceci est une autre histoire. La suite au prochain épisode…

LA COMMANDE PUBLIQUE À L'ÉPREUVE DU COVID-19

Par Cyril CAZCARRA,
Avocat, associé-gérant NOYER-CAZCARRA
Avocats à Bordeaux, Maître de conférences associé,
Université de Bordeaux

Il était impensable que la crise sanitaire sans précédent que nous traversons actuellement puisse ne pas avoir de répercussions significatives sur les contrats de la commande publique conclus entre les collectivités locales ou leurs groupements et leurs prestataires. Comment, en effet, une entreprise pourrait-elle exécuter normalement un contrat public dont elle est titulaire quand elle est affectée par un approvisionnement aléatoire et quand ses effectifs ne peuvent plus se déplacer et sont, au mieux, réduits au télétravail ?

Bien conscient des retentissements, désastreux pour des milliers d'entreprises cocontractantes d'acheteurs publics, liés aux mesures de confinement qui n'allaient pas tarder à être imposées afin de tenter d'endiguer la pandémie, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a invité les collectivités, dès le 10 mars, à ne pas infliger de pénalités de retard aux entreprises titulaires de marchés publics. Ceci en s'appuyant sur le régime de la force majeure, vieille notion juridique ainsi subitement remise au goût du jour qui permet à un opérateur économique d'être exonéré de ses obligations contractuelles et d'obtenir une compensation financière en cas de préjudice subi du fait de cette exonération forcée.

Mais, trois conditions - extériorité, imprévisibilité et irrésistibilité - devant être cumulativement réunies pour qu'un événement puisse être constitutif d'un cas de force majeure, il n'était pas évident, aussi surprenant que cela puisse paraitre de prime abord, que l'épidémie liée au Covid-19 soit regardée, en elle-même, comme un cas de force majeure. Extérieure, elle l'est certainement ; imprévisible, le débat est déjà plus ouvert car sa propagation, très largement médiatisée, n'est intervenue que progressivement (le défaut d'imprévisibilité de l'épidémie de grippe H1N1 et du virus de la dengue avait d'ailleurs été retenu, il y a quelques années, par plusieurs Cours d'appel pour écarter la qualification de force majeure) ; insurmontable, rien n'est moins sûr,

© D.R.

l'appréciation devant être faite au cas par cas pour vérifier que l'entreprise a bien utilisé tous les moyens (humains, matériels, logistiques…) dont elle disposait pour s'adapter au mieux à la situation et exécuter, malgré les contraintes en résultant, son contrat.
Le concept de force majeure apparaissant donc objectivement insuffisant pour pouvoir régler de manière globale les difficultés des entreprises cocontractantes des administrations, le gouvernement a pris le 25 mars dernier, dans le cadre du « plan d'urgence pour faire face à l'épidémie », une ordonnance (n° 2020-319) adoptant diverses mesures visant à les soutenir pendant l'état d'urgence sanitaire, tout en permettant d'assurer par les contrats de commande publique la continuité d'approvisionnement ou du service dans les meilleures conditions possibles durant cette même période.

LA NAISSANCE D'UN DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE CRISE

De nombreuses procédures de passation étant susceptibles d'être compromises, l'ordonnance adapte les modalités de mise en concurrence prévues par les documents des consultations : d'une part, les délais de réception des candidatures et des offres sont prolongés d'une durée suffisante pour permettre aux entreprises de déposer leurs dossiers dans les temps ; d'autre part, en vue de contourner les difficultés de mise en œuvre de certaines modalités pratiques, les donneurs d'ordre peuvent organiser des modalités alternatives de mise en concurrence, dans le respect du principe d'égalité des soumissionnaires.

Du point de vue de l'exécution des contrats publics, le gouvernement a décidé que, lorsque la durée d'un contrat arrive à échéance pendant l'état d'urgence sanitaire et qu'une nouvelle consultation ne peut pas être organisée en raison de l'épidémie, le contrat peut être prolongé par avenant. Et, pour tout avenant qui aurait pour effet d'entraîner une augmentation du montant global d'un marché public ou d'une délégation de service public supérieure à 5 %, une autre ordonnance (n° 2020-460) du 22 avril a complété celle du 25 mars en énonçant que, dans cette hypothèse, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres ou de la commission de délégation de service public n'est pas requis (évitant ainsi opportunément aux collectivités, à leurs établissements publics et à leurs groupements d'avoir à convoquer ces organismes).
En ce qui concerne, non plus les mesures propres à assurer la continuité de la satisfaction des besoins des personnes publiques et parapubliques, mais celles tendant à soutenir financièrement les entreprises et à les protéger face aux difficultés d'exécution qu'elles rencontrent, l'ordonnance n° 2020-319 ouvre la possibilité aux acheteurs publics de modifier par avenant les conditions de versement de l'avance, dont le taux peut par ailleurs être porté au-delà de la limite de 60 % du montant du marché. Et une garantie à première demande peut ne pas être exigée de l'entreprise, même pour les avances supérieures à 30 % du montant du marché.

LORSQUE LA DURÉE D'UN CONTRAT ARRIVE À ÉCHÉANCE PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE, IL PEUT ÊTRE PROLONGÉ PAR AVENANT

Au-delà de ces mesures destinées, dans un objectif de solidarité nationale, à préserver la trésorerie des sociétés, surtout des TPE, PME et PMI, toute une série de dispositions visent à les protéger contre les conséquences induites par leurs difficultés à exécuter leurs contrats, parmi lesquelles on peut noter le bénéfice de délais d'exécution allongés, l'absence d'application de pénalités de retard ou de toute autre pénalité contractuelle en cas d'impossibilité avérée d'exécuter tout ou partie du contrat, l'indemnisation des dépenses spécifiquement engagées en vue de l'exécution de prestations annulées par l'administration ou encore l'octroi du règlement financier d'un marché à prix forfaitaire dont l'exécution est en cours lorsque l'acheteur est conduit à le suspendre.
Mais l'ensemble de ces mesures, qui constituent un socle minimal applicable nonobstant toute clause contractuelle moins favorable au titulaire du contrat, ne sauraient prétendre couvrir toutes les situations susceptibles d'être rencontrées dans les contrats de commande publique pendant la crise sanitaire. Aussi, en dehors des hypothèses visées par l'ordonnance du 25 mars dernier, les stipulations contractuelles s'appliqueront et, dans le silence du contrat, les conditions d'indemnisation des parties seront celles issues de la jurisprudence.
On ajoutera, enfin, que, l'article 1er de cette ordonnance ayant également visé les contrats publics ne relevant pas du Code de la commande publique, cela a permis au gouvernement, sensibilisé au sort des entreprises exerçant une activité commerciale sur le domaine public et devant, à ce titre, verser à l'autorité gestionnaire du domaine une redevance, d'en être dispensées provisoirement lorsque leur activité est fortement dégradée en raison du virus. On pense, en particulier, aux sociétés de publicité extérieure qui ne parviennent plus à commercialiser leurs espaces du fait des annulations massives des campagnes publicitaires.

PEUR ET CHANGEMENT : UN HÉROS SOMMEILLE EN VOUS !

Par Clio FRANGUIADAKIS
à Bordeaux. Développement des performances & potentiels.
Facilitation du changement & de la coopération.

© Atelier Galien

Printemps 2020. La France est confrontée à des moments difficiles voire dramatiques générés par la pandémie du coronavirus, devenue partie prenante de notre réalité. Si la Terre retire un bienfait évident du confinement instauré dans le monde, qu'en est-il des êtres humains bouleversés par la situation inédite ? Le **Voyage du héros** dans la mythologie grecque est éclairant et inspirant.

1. Il était une fois un personnage ordinaire

Ce personnage évolue à la recherche du bonheur. Faire, avoir, jouir, produire toujours plus, polluer. Vite, vite, vite, tel un hamster dans sa roue, il court sans avoir conscience de se conformer à ce qu'on attend de lui, aveugle, prédéterminé par son éducation et culture.

2. Soudain : le choc du coronavirus

Les mesures de confinement contraignent la population à cesser de respirer et travailler. Le héros fait d'abord du déni : « ce n'est pas vrai, pas possible, pas à nous Français, ça va durer un mois et nous reprendrons vite nos vieilles habitudes ! » Puis il exprime sa colère : « ce n'est pas juste de nous contraindre à l'arrêt de travail et au chômage forcé, le gouvernement n'a pas le droit, mon entreprise risque la faillite, pas de rentrée d'argent, si je tenais l'irresponsable qui a transmis le coronavirus au monde… » Accusations, plaintes… tout y passe. Enfin, il prend conscience de la réalité : peut-il encore faire comme si de rien n'était, ou doit-il accepter l'appel de la vie ?

« Les crises, les bouleversements et la maladie ne surgissent pas par hasard. Ils nous servent d'indicateurs pour rectifier une trajectoire, explorer de nouvelles orientations, expérimenter un autre chemin de vie ». Carl Jung

3. Peur de la mort physique, sociale, psychologique ou économique ?

Le héros se laisse rapidement **gagner par ses peurs :** réflexe naturel de tout être humain face à un danger direct, même invisible, qui menace sa personne, son entourage, ses biens, son entreprise. Désorientation, confusion, crainte, nervosité, appréhension, anxiété, blocage… d'une intensité variable. Que vais-je devenir ? Je ne pourrai jamais m'en sortir seul… Comment faire face, m'adapter, accompagner mes proches et mes collaborateurs ? Le risque : paniquer et adopter des comportements irrationnels, comme surstocker produits alimentaires et papier WC.

Les symptômes du héros sont **corporels** (tension, palpitations, maux de dos, tête ou ventre, insomnies, épuisement…) ; **psychologiques** (émotions exacerbées) ; **intellectuels** (concentration et adaptabilité difficiles, performances réduites, erreurs d'appréciation…) ; **comportementaux** (violence, repli sur soi, agitation).

Le ressenti de peur est subjectif, dépendant de l'histoire de chacun (éducation, tempérament, culture, expériences de vie), des histoires qu'il se raconte, des règles et normes sociales en entreprise.

Le cerveau reptilien (siège de la survie), mobilisé par l'imaginaire du pire, désoriente le cerveau limbique (siège des émotions) et met hors-service le néocortex (siège de la pensée, raisonnement logique, décision et action).

Les raisons d'avoir peur sont multiples : risque futur ou revivre une souffrance passée, l'inconnu, la foule, les espaces clos ; solitude, rejet, humiliation ; peur existentielle de souffrir ou mourir… La peur d'avoir peur fait que la psychose du Covid-19 se répand plus rapidement que le virus lui-même !

Le héros a surtout besoin de sécurité, protection, réassurance ; maîtriser la situation, contrôler l'environnement ; confiance relationnelle, reconnaissance, appartenance à un groupe, aimer et se sentir aimé.

Au travail, on a souvent peur de l'idée que l'on se fait d'une situation : n'être pas à la hauteur, licenciement, chômage et perte de revenus, perdre ses clients, stopper son activité ou faire faillite, absence de choix, ne pas pouvoir payer ses salariés, charges ou loyer, devoir renoncer à sa marge ou à ses investissements ; peur que ça dure longtemps…

Le héros se comporte alors comme tout être humain : évitement, suspicion, fuite, agitation, sur-adaptation, ultra-réactivité, agressivité ; difficultés à dire ou penser ; inaction ou lenteur, prise de décision retardée ou bloquée, procrastination, vision limitée ; croyances négatives sur soi, alcool, drogues…

En synthèse, les peurs les plus profondes du héros sont exacerbées par le confinement, la solitude, l'arrêt du travail et les annonces de malades et morts dans la presse, et ce d'autant plus que nous manquons de divertissements. Si nous sommes tous égaux devant l'inconnu, nous ne le sommes pas en termes de résilience. Celles et ceux qui ont intégré leur condition humaine et l'idée de leur propre mort sont sans doute mieux armé.e.s devant cette réalité.

4. Surmonter la peur du changement

Voilà que le héros négocie avec lui-même et l'autorité : rester confiné est trop dur, à quoi bon poursuivre l'effort, je vais faire comme j'ai toujours fait, aucune raison pour que ça ne fonctionne plus, je continue à côtoyer du monde sans distanciation sociale ni masques ! Il y a pourtant bien un défi à relever, l'opportunité de vivre différemment et de changer les choses. Malgré sa peur de l'inconnu, le héros ne peut renoncer

à son destin : c'est l'aventure ou la frustration ! Tenter sa chance ou vivre en victime ! Une question de vie ou non-vie ! Le héros se sent enfin prêt. Mais le changement, c'est toute une aventure : on sait ce qu'on perd, mais pas ce qu'on va gagner... Parviendra-t-il à transformer sa façon de vivre et travailler ?

Changer, c'est faire appel à sa capacité de résilience qui fait de chacun un artiste capable de naviguer dans les torrents et d'amortir les chocs avec philosophie et flexibilité.

5. Danser avec sa part d'ombre

Partir à l'aventure demande au héros de dépasser ses limites et ses freins, franchir un seuil de non-retour pour s'aventurer en territoire inconnu. Le seuil, c'est sa part d'ombre et ses démons intérieurs, refoulés par peur d'être rejeté, pour plaire à son entourage et à la société. C'est le fameux chant des sirènes qui sabotent ses pensées ! Il va devoir faire preuve de courage pour affronter les dangers.

6. Un guide pour soutenir le héros

Le héros se résigne... La crise va encore durer longtemps. C'est dur mais c'est ainsi, ce changement aura peut-être des bons côtés, voyons ce qu'il peut m'apporter par rapport à ce qu'il me coûte... Il se prépare à relever les défis qui vont se présenter, accompagné d'un guide, mentor ou coach, croisé sur le chemin.

7. Épreuves et transformation intérieure

Au fil des mois, le héros avance patiemment vers son objectif, tenant le cap, retirant des apprentissages constructifs. C'est l'occasion de développer son intériorité, sa confiance et estime de soi, et sa résilience. Sa mission de vie est claire, il a accepté une nouvelle carte du monde. Je n'en veux plus à qui que ce soit, j'ai finalement accédé à de nouvelles responsabilités, mon entreprise s'est remise en route, la procédure fonctionne, la nouvelle organisation est plus efficace, le nouveau service est apprécié des clients... et ma famille est en bonne santé.

8. Une nouvelle vie commence

Le héros a traversé les épreuves, atteint son objectif, découvert d'autres façons de faire, fait la paix avec son passé, trouvé d'autres repères, créé des alliances, célébré ses victoires. Apporter sa contribution au monde donne du sens à sa vie. Il a intégré solidarité, coopération et respect de l'environnement en entreprise, et est heureux de transmettre ses connaissances.
Ce héros sommeille en chacun.e de vous : à quelle étape de votre voyage êtes-vous aujourd'hui ? Quel est votre « pourquoi » ? Quel sera votre prochain petit pas ?

« Celui qui a un pourquoi qui lui tient lieu de but peut vivre avec n'importe quel comment ». Friedrich Nietzsche

Osez l'Odyssée !
... et réalisez vos projets ...

© Shutterstock

FONROCHE ÉCLAIRE LE SÉNÉGAL

FONROCHE ECLAIRAGE, LEADER MONDIAL DE L'ÉCLAIRAGE SOLAIRE, ANNONCE AVOIR INSTALLÉ AU SÉNÉGAL PRÈS DE LA MOITIÉ DES 50 000 LAMPADAIRES SOLAIRES PRÉVUS DANS LE PAYS, DANS LE CADRE DU VASTE MARCHÉ D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE REMPORTÉ PAR L'ENTREPRISE FRANÇAISE EN 2017.

Par Chantal BOSSY

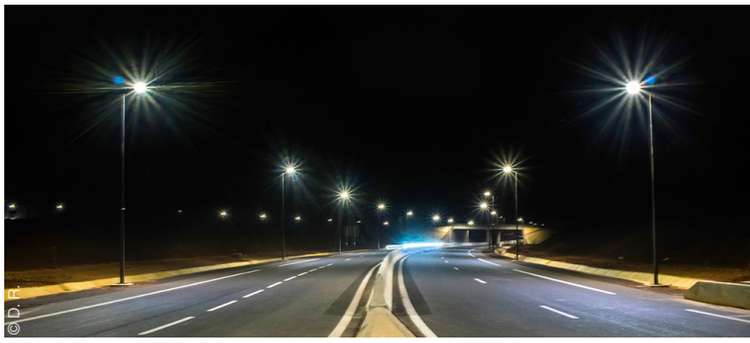

50 000 ... C'est le nombre de lampadaires solaires qui sont en train d'être installés dans les rues du Sénégal. Le plus grand projet d'éclairage solaire au monde conduit par la société Fonroche Eclairage a été initié par l'Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables (ANER), sous l'égide du ministère de l'Énergie. Ce chantier de plus de 87 millions d'euros a pour but d'éclairer plus d'un tiers du Sénégal.

UN DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL RAPIDE DANS LE PAYS

Après avoir remporté ce vaste marché, avec l'appui des autorités françaises pour le financement, Fonroche Eclairage a commencé le déploiement de ses forces opérationnelles dans le pays : création de la filiale Fonroche Lighting Sénégal, recrutement des équipes techniques et administratives, choix des prestataires et sous-traitants locaux pour la pose. Le chantier d'installation, démarré il y a 10 mois, suit une intense cadence de pose, ralentie ces dernières semaines par la pandémie mondiale et le couvre-feu en vigueur, qui a cependant atteint un record de 223 lampadaires solaires posés sur la seule journée du 16 mars. Au Sénégal, ce sont donc déjà 50 % du plus grand marché d'éclairage solaire au monde qui ont été installés en moins d'un an. Ce sont des milliers de lampadaires autonomes qui sillonnent les rues et quartiers de Dakar, Saint-Louis, Fatick, Linguère et bien d'autres communes du pays. Plus qu'un simple éclairage urbain, les lampadaires solaires bénéficient d'un fort engagement de la part des populations locales qui voient, en ces nouveaux équipements, un allié pour l'amélioration de leur quotidien.

UN APPORT INESTIMABLE POUR LES POPULATIONS SÉNÉGALAISES

Afin de mesurer les impacts et bénéfices de ses nouveaux éclairages durables, un reportage a été tourné il y a quelques mois dans le pays, donnant la parole aux Sénégalais, ces femmes, hommes, enfants, étudiants, commerçants, religieux ou marins pêcheurs qui voient en cet éclairage solaire bien plus qu'une simple lumière : « Avant, les gens ne me voyaient pas. Vendre même un seul sandwich c'était dur. Grâce aux lampadaires, nous pouvons rester ouverts jusqu'à 23 h et même vendre plus de 10 sandwichs. Grâce à ce que je vends, je nourris mes 4 enfants », explique une commerçante de Saint-Louis. Chaque nuit ce sont 20 000 Sénégalais de plus éclairés par Fonroche Eclairage, et des millions de nouvelles personnes dans le monde qui accèdent à cette technologie durable. « Cette crise sanitaire nous pousse à réagir. À l'heure où le Monde clame que plus rien ne sera comme avant, il faut regarder ce qui est sous nos yeux et qui marche. L'éclairage solaire a fait la preuve de son efficacité, de sa compétitivité, de sa vitesse de déploiement. Son impact économique, sécuritaire et social est immense, immédiat et durable. Il est grand temps que le Monde en prenne conscience ! », souligne Laurent Lubrano, directeur général de Fonroche Eclairage.

ENTREPRISES TENSIONS SUR LES TRÉSORERIES

LA CCI DORDOGNE A DRESSÉ UN NOUVEAU POINT DE SITUATION SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19. L'OBJECTIF EST D'AIDER LES ENTREPRISES ET DE TRANSMETTRE LES DIFFICULTÉS EXPRIMÉES AUX AUTORITÉS LOCALES, RÉGIONALES ET NATIONALES.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Du 8 au 14 avril, 7 800 contacts ont été établis par e-mailing, site web et réseaux sociaux : 1 279 réponses ont été obtenues, soit 16 % de retour. 31 % des réponses émanent du secteur commercial, 30 % du tourisme, soit un profil de TPE à 89 %.
61 % des établissements sont fermés temporairement, 7 % définitivement (soit 92). 26 % ont rouvert après une fermeture momentanée. 84 % estiment que leur situation s'est dégradée depuis le 17 mars. 62 % des établissements ouverts se disent fortement impactés, avec une baisse de plus de 50 % de chiffre d'affaires pour la moitié des entreprises (70 % pour un tiers), 48 % expriment des difficultés d'approvisionnement ou d'expédition, 72 % une baisse de fréquentation ou de commandes, 29 % des difficultés pour payer les charges et 13 % un manque de ressources humaines… 73 % expriment un risque de cessation d'activité dans les 6 mois, essentiellement dans l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail non alimentaire et les services liés au tourisme.

DES OPPORTUNITÉS POUR CERTAINS

80 % des entreprises ayant mobilisé des dispositifs bancaires ont obtenu au moins un accord sans difficulté, 11 % ont essuyé au moins un refus. 34 % ont une trésorerie qui ne permet pas de faire face pour le mois à venir. 63 % déclarent que la clientèle privée respecte les délais de paiement (67 % pour la clientèle publique). 58 % ont un niveau de trésorerie qui ne permettra pas de redémarrer dans de bonnes conditions. À noter que des établissements ouverts vivent une situation inverse, avec des opportunités pour 22 % : 7 % ont un besoin supplémentaire de salariés (industrie agroalimentaire), 13 % ont augmenté leur chiffre d'affaires (détail alimentaire), 68 % ont mis en place une nouvelle façon de vendre ou de travailler (commerce de détail alimentaire).

ACTU / DORDOGNE
Les artisans se font repérer

De nombreuses entreprises artisanales assurent une continuité de service à la population, aux administrations et aux entreprises durant la crise sanitaire. Qu'il s'agisse d'alimentation ou de métiers du bâtiment pour les urgences, les artisans en activité sont clairement repérables en proximité grâce au recensement effectué par la Chambre de métiers et de l'artisanat Dordogne qui facilite ainsi leur visibilité durant cette période difficile : une carte interactive, disponible sur le site internet de la CMA Dordogne, permet de les repérer, il leur suffit de s'inscrire grâce à un formulaire en ligne. La carte est automatiquement mise à jour lorsque les entreprises enregistrent leurs coordonnées. Les inscriptions sont en progression constante depuis sa création, le 10 avril, avec près de 320 professionnels. Les collectivités locales ont été invitées à relayer l'information sur leurs supports, ce qui va optimiser l'efficacité de cet outil.

LES ECHOS EN RÉGION

DORDOGNE / GIRONDE

LE VIGNOBLE FRAPPÉ PAR LA GRÊLE

Comme si le Covid-19 ne suffisait pas, la grêle a frappé une partie des vignobles girondin et bergeracois, certains pans se remettant déjà difficilement de l'épisode de gel de 2018.
Le violent orage de fin de journée du vendredi 17 avril a occasionné des dégâts dans un couloir depuis le centre de l'Entre-Deux Mers, le Saint-Émilionnais / Castillonnais et jusqu'en Dordogne, sur un quart de l'appellation Montravel (500 hectares). En Gironde, les premières estimations montrent que 600 à 800 hectares de vignes seraient touchés à plus de 80 %. Les viticulteurs touchés sont accompagnés par la Chambre d'agriculture et un numéro vert est activé pour répondre aux questions des sinistrés : 0800 002 220 (coût d'un appel local).
Une déclaration des dégâts est possible en ligne sur www.gironde.chambre-agriculture.fr pour évaluer précisément l'étendue du sinistre (mesures mobilisables détaillées sur la page spéciale « Cellule de crise Grêle »

NOUVELLE-AQUITAINE

UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé le 24 avril un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) flash pour soutenir les efforts de recherche et accélérer les innovations en mesure de lutter contre le Covid-19 et de préparer l'après-crise.
Avec à la clé une aide de 50 000 à 200 000 euros par projet, il s'adresse aux entreprises, établissements de santé, associations de patients, établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et centres technologiques implantés en Nouvelle-Aquitaine, développant de préférence des projets collaboratifs.
L'objectif : encourager les réflexions et amorces de développements et de productions de médicaments ou de molécules, à partir notamment des ressources naturelles disponibles en Nouvelle-Aquitaine. Les projets devront porter sur l'une des cinq grandes thématiques suivantes : les études épidémiologiques, la physiopathogénie de la maladie, la prévention/transmission/le contrôle de l'infection, les enjeux globaux de l'épidémie et de l'après-crise.
Fiche de candidature sur https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/
Les candidatures devront être transmises avant le 24 mai par mail : ami-covid@nouvelle-aquitaine.fr

LOT-ET-GARONNE

DANIVAL RECRUTE PENDANT LA CRISE

Spécialisée dans la conserverie bio depuis 30 ans, l'entreprise Danival, basée à Andiran, entre Nérac et Mézin, recherche plusieurs profils pour soutenir la production et faire face à la demande croissante de ses clients. Quatre postes sont actuellement à pourvoir : Technicien de Maintenance H/F ; Cuisinier Industriel H/F ; Autoclaviste H/F ; Technicien Assistant de Production H/F. Dans le contexte de crise sanitaire, Danival a mis en place les mesures d'hygiène et de sécurité renforcées nécessaires, afin de protéger ses salariés et maintenir son activité pour soutenir la distribution alimentaire biologique. Danival fabrique plus de 200 produits certifiés biologiques (soupes, plats cuisinés, compotes, en bocaux notamment) et les distribue dans les boutiques spécialisées biologiques. Fondée en 1990, l'entreprise compte aujourd'hui 96 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 23 millions d'euros en 2019. Danival est labellisée Bioentreprisedurable® depuis 2016.

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE

17E TROPHÉE FINANCE & GESTION

Les candidats au 17e Trophée finance et gestion Nouvelle-Aquitaine ont jusqu'au 30 juin pour déposer leur dossier pour concourir dans les quatre catégories : direction administrative et financière (DAF) d'une start-up, DAF d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI), contrôle de gestion et étudiant. L'association régionale des directeurs financiers et des contrôleurs de gestion, en partenariat avec l'association Bordeaux Mécènes Solidaires, récompensera, le 26 novembre à Bordeaux, les professionnels de la finance qui se distinguent par l'exemplarité de leurs méthodes et de leurs résultats. Inscriptions sur : www.dfcg.fr/trophee-2020-appel-a-candidature/

© D.R.

NOUVELLE-AQUITAINE

COMMANDES ARTISTIQUES DU FRAC

Pour soutenir les artistes du champ des arts visuels régionaux fragilisés par la crise, le Fonds régional d'art contemporain (Frac) Nouvelle-Aquitaine Méca, lance un programme de 20 commandes artistiques (dessins, textes, photographies, peintures, sculptures, vidéos, installations, protocoles…), chacune dotée d'une bourse de 2 000 euros. Une démarche « d'autant plus importante que les créateurs peuvent nous aider à mieux comprendre le choc que la pandémie du coronavirus fait subir à notre société, à ses habitudes et à ses valeurs », soulignent Bernard de Montferrand, président du Frac, et Claire Jacquet, directrice dans un communiqué. Une restitution de l'ensemble de ces travaux sera prévue ultérieurement, sous une forme qui prendra en compte les créations auxquelles aura donné lieu cet appel à projets.

COVID-19 L'AFA S'ADAPTE

DÈS APRÈS L'ANNONCE DES MESURES DE CONFINEMENT PRISES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, L'AUTORITÉ FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) A PUBLIÉ SUR SON SITE INTERNET LES MESURES D'ADAPTATION DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE MISES EN ŒUVRE DANS CE CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE. ÉCLAIRAGE.

par Aurore PONSONNAILLE, avocat au barreau de Lille,
département contentieux - droit pénal de l'entreprise et compliance

L'AFA, dont les locaux sont fermés depuis le 16 mars dernier et dont les agents sont placés en télétravail, détaille dans cette communication les mesures envisagées, tant s'agissant des contrôles en cours que des nouveaux contrôles.

POUR LES CONTRÔLES EN COURS

Qu'il s'agisse des contrôles d'initiative ou des contrôles d'exécution des programmes de mise en conformité (contrôles déployés suite à la conclusion d'une Convention judiciaire d'intérêt public – CJIP) :

- **les contrôles sur place** sont suspendus, ces derniers étant évidemment incompatibles avec les consignes sanitaires actuelles et les mesures de distanciation sociale en vigueur. Ces derniers seront reprogrammés à l'issue de la période de confinement, et ce, en concertation avec les entreprises concernées ;
- **les échanges de pièces et d'information** sont maintenus avec l'accord explicite de l'entité contrôlée. Le cas échéant, les délais et modalités de transmission sont adaptés, notamment, afin de s'assurer de la transmission en sécurité des informations en cause, le plus souvent confidentielles et sensibles.

S'agissant plus spécifiquement des contrôles d'initiative de l'AFA, celle-ci prévoit le report *sine die* des entretiens de fin de contrôle, ainsi que la suspension des délais initialement fixés pour que les entreprises contrôlées communiquent leurs observations écrites en réponse aux rapports de contrôle notifiés avant ou pendant l'état d'urgence sanitaire, en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.

L'AFA prévoit également l'octroi de délais plus longs au bénéfice des entreprises contrôlées particulièrement impactées par la gestion de l'épidémie. L'Autorité souhaite ainsi pouvoir s'adapter au mieux aux contraintes spécifiques et propres à chaque entreprise ainsi contrôlée.

Les contrôles d'exécution des programmes de mise en conformité, les entretiens de lancement de contrôle sont également reportés *sine die*.

Par ailleurs, l'AFA prévoit que les entités contrôlées puissent signaler au parquet signataire de la CJIP les difficultés rencontrées pour déployer, dans les délais fixés à la convention, leur programme de mise en conformité. Toutefois, repousser la mise en œuvre du programme de mise en conformité, c'est repousser l'exécution des obligations qui leur sont faites et qui seule éteint l'action publique. Ce faisant, poursuivre le déploiement des obligations fixées par la CJIP ne peut qu'être avisé, malgré les circonstances actuelles.

POUR LES NOUVEAUX CONTRÔLES

L'AFA indique qu'aucun nouveau contrôle d'initiative ne sera ouvert pendant la période de confinement. Et c'est heureux, les acteurs économiques concernés ayant évidemment beaucoup à faire en ces temps si particuliers où le maintien de l'emploi et de l'activité sont la priorité. Les contrôles reprendront toutefois, dès la fin de la période de confinement. Là encore, l'Autorité entend s'adapter aux contraintes des entités contrôlées, qu'il s'agisse des délais octroyés pour la remise des pièces sollicitées (parmi lesquelles le dense questionnaire établi par l'AFA) ou pour la programmation des contrôles sur place.

La « concertation » et le dialogue avec les entités contrôlées guident largement les opérations de contrôle en cours ou à venir de l'AFA en ces temps particuliers. Ce « souffle » donné par l'organisme aux entités entrant dans le périmètre de son contrôle est le bienvenu, compte tenu des circonstances exceptionnelles auxquelles elles ont à faire face. C'est aussi, peut être, l'occasion pour ces dernières d'initier certaines mesures afin d'anticiper les contrôles à venir qui ne manqueront pas de reprendre, d'ici quelques semaines...

L'ACTIVITÉ NOTARIALE PROFONDÉMENT AFFECTÉE

LES OFFICES NOTARIAUX N'ÉCHAPPENT PAS À L'EFFONDREMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUITE PAR LA PÉRIODE DE CONFINEMENT. ET SI L'INSTAURATION PROVISOIRE D'UN NOUVEL ACTE DE « COMPARUTION À DISTANCE » PERMET DÉSORMAIS DE CONCLURE CERTAINES OPÉRATIONS, IL NE VA PAS RADICALEMENT CHANGER LA DONNE POUR LA PROFESSION.

Par Miren LARTIGUE

« Nous avons enregistré une baisse de 80 % de l'ensemble de l'activité notariale sur la deuxième quinzaine de mars, et il semblerait que nous nous dirigions vers une diminution encore plus sévère qui pourrait atteindre plus de 90 % pour la première quinzaine d'avril », a déclaré le président du Conseil supérieur du notariat (CSN), Jean-François Humbert, le 7 avril dernier au cours d'un webinar sur l'incidence de la crise sanitaire sur l'activité notariale, organisé par le Club des juristes.

UNE ACTIVITÉ TOTALEMENT SINISTRÉE

Depuis la mi-mars, les offices notariaux sont fermés au public et le télétravail a été massivement déployé. Mais il n'y a pas assez de travail pour tout le monde. « Environ la moitié des salariés des offices sont en chômage partiel », a relevé Jean-François Humbert. Les signatures qui ne requièrent pas de déplacements ou de rencontres physiques sont maintenues (donations, contrats de mariage, hypothèques, ventes immobilières sur plan) : le client signe alors une procuration à distance, au profit d'un collaborateur de l'étude. Les autres signatures sont différées ou, si elles ne le peuvent pas, il revient alors au notaire d'apprécier si le déplacement du client est justifié par un motif familial impérieux.

« Sur le mois de mars, 45 % des offices sont déficitaires », a-t-il poursuivi, et ce, alors que l'activité était encore normale sur les 15 premiers jours du mois. Ce qui laisse présager un mois d'avril très difficile pour la trésorerie des offices. Nombreuses sont celles qui ont déjà contacté des établissements bancaires pour solliciter des crédits de trésorerie. « Plus d'un notaire sur six a pris contact avec la Banque des territoires [groupe Caisse des dépôts] ». La caisse de retraite des notaires a pris la décision de reporter le paiement des cotisations. Et les réserves financières des institutions de la profession vont être utilisées pour « venir en aide à toutes les études ». Car il faut absolument que les études parviennent à maintenir leurs forces de travail pour la reprise : « il est important de préparer le rebond ».

LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES À LA PEINE

« En matière immobilière, nous sommes rapidement passés de 15 000 à 16 000 actes par jour à environ 2 500 à 3 000 actes par jour », a précisé Jean-François Humbert. En cause : l'impossibilité des vendeurs et des acquéreurs de déménager, de visiter, d'échanger les clefs, de faire procéder aux diagnostics techniques, ainsi que les incertitudes qui pèsent sur les emplois et le pou-

voir d'achat des acquéreurs et leur impact sur l'octroi des prêts par les banques (qui ont depuis relevé leurs taux). Autres freins : la délivrance des pièces administratives par les mairies, les services de publicité foncière ou du casier judiciaire… Autant de services administratifs dont l'activité a parfois été totalement suspendue avant de reprendre progressivement, souvent en mode dégradé. Au final, à l'exception de cas particuliers, tels que les acheteurs déjà locataires du bien (qui peuvent signer l'acte par procuration confiée à un collaborateur de l'étude), les transactions ont enregistré un brusque et net coup d'arrêt.

SIGNER PAR « COMPARUTION À DISTANCE »

Déjà très avancée dans le notariat, la dématérialisation de l'activité vient de franchir une nouvelle étape début avril avec la promulgation d'un décret autorisant la signature électronique de documents « par comparution à distance ». Après l'acte authentique électronique qui existe depuis plus de 10 ans et représente plus de 90 % des actes notariés (l'acte est projeté sur un écran et signé par les parties sur une tablette électronique, chez le notaire) et l'acte à distance qui existe depuis un peu moins d'un an (les clients sont chacun chez leur notaire et signent l'acte à distance en visioconférence), la signature par « comparution à distance » permet au notaire, seul dans son étude, de lire l'acte par visioconférence et de le signer après avoir recueilli le consentement de ses clients.

Cette possibilité ne concerne que les actes « solennels », à savoir les ventes sur plan (ou VEFA), les donations et les actes d'hypothèque. Elle n'aura donc pas d'impact sur les ventes dans l'ancien. Près de la moitié des études sont déjà équipées du système crypté et agréé déployé par la profession, et toutes sont prêtes à le mettre à disposition de leurs confrères non équipés. Le notariat travaillait déjà sur cette solution de signature à distance bien avant la crise, qui en a donc précipité la mise en œuvre provisoire, pour une durée limitée à un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Nul doute que cette période de test imprévue va contribuer à faire avancer ce projet de la profession.

L'ACTIVITÉ NOTARIALE A BAISSÉ DE 80%

© Shutterstock

PRÉSERVER SA SANTÉ POUR SAUVER SON ENTREPRISE

LA SANTÉ DU DIRIGEANT ÉTANT INTIMEMENT LIÉE À LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE, IL EST D'AUTANT PLUS IMPORTANT DE LA PRÉSERVER PENDANT CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT. CONSEILS POUR SURMONTER CETTE PÉRIODE ANXIOGÈNE ET ATTAQUER LA DEUXIÈME PHASE DE RÉSISTANCE.

par Charlotte de SAINTIGNON

« La reconstruction de l'entreprise passera par la reconstruction personnelle. Dans les petites entreprises les deux sont étroitement liées », indique d'emblée Guillaume Mulliez, président de 60 000 Rebonds, association d'entraide aux entrepreneurs. Premier conseil de l'Amiral Olivier Lajous, auteur de *L'Art de l''équilibre* et ex-DRH de la Marine nationale qui a connu de fait plusieurs périodes de confinement dans sa vie : « ne pas se laisser submerger par ce qui est potentiellement stressant pour ne pas se laisser emporter par le négatif, en filtrant les informations reçues ». Nicolas Doucerain, dont le cabinet de ressources humaines a subi la crise des subprimes de plein fouet en 2008, s'est imposé de communiquer de façon positive à ses salariés. Ainsi, tous les vendredis, via une réunion de visu d'un quart d'heure, il dispensait un discours qu'il avait préparé et construit en amont, « que je terminais par un message positif pour permettre à chaque collaborateur d'entamer le week-end confiant ».

BIEN S'ENTOURER

Face à la crise liée au Covid-19 et en cette période de confinement, beaucoup d'entrepreneurs peuvent se sentir encore plus isolés. Il est essentiel pour eux de ne pas rester seul et de parler pour se soulager, à un ami, un expert-comptable, un avocat ou à l'un des nombreux réseaux d'accompagnement d'entrepreneurs. De manière générale, il est important que les dirigeants continuent à avoir des relations sociales. « Il est important d'oser dire, de partager et de ne rien enfouir », commente Olivier Lajous. Pour éviter que les chefs d'entreprise soient « K.-O. » et ne transmettent leurs angoisses à leurs salariés, Guillaume Mulliez leur conseille d'anticiper au maximum. « Les dirigeants peuvent avoir des coups de mou, auquel cas ils doivent trouver des aides pour se rebooster. » Plusieurs soutiens existent pour leur permettre de faire face aux multiples défis, personnels ou professionnels auxquels ils sont confrontés. L'association 60 000 Rebonds propose, par exemple, du soutien psychologique via des séances de « flash coaching » de trois heures par l'un des 320 coachs du réseau, soit par téléphone, soit par visioconférence. Soixante entrepreneurs ont déjà profité de ce système de coaching gratuit. Nicolas Doucerain témoigne aussi de cet impératif de communiquer : accepter de parler de ses faiblesses permet d'être plus apte à trouver les bonnes solutions et à prendre les bonnes décisions. Avec du recul, le chef d'entreprise reconnaît l'erreur qu'il avait faite : « L'égo du chef d'entreprise est délicat. On a du mal à parler de ses problèmes. À l'époque, j'étais tétanisé, angoissé, stressé, la tête dans un étau, obnubilé par la crise et j'ai caché la situation à mon épouse et à mes amis. Mais il ne faut pas avoir honte et oser casser sa carapace ».

© Shutterstock

« IL FAUT OSER CASSER SA CARAPACE »

PRÉSERVER SON ÉQUILIBRE

Au-delà de cette dimension de partage, la question du rythme est essentielle. Pour Lionel Fournier, directeur régional Harmonie Mutuelle, mieux vaut « déterminer à quelle heure on commence et à quelle heure on termine pour savoir à quel moment on débranche et on s'autorise à avoir l'esprit ailleurs ». Il apparaît d'autant plus impératif dans cette période délicate de se dégager du temps pour soi pour éviter d'être en surchauffe et de subir un burn-out. « Le chef d'entreprise qui se consacre entièrement à son entreprise est un faux mythe », martèle Lionel Fournier. « Il faut travailler dans une certaine mesure et être capable de s'arrêter si l'on en ressent le besoin. C'est d'autant plus important qu'en fait de marathon, il s'agit plutôt d'un raid dont on ne connaît pas la durée. Il faut pouvoir sortir du confinement avec sa pleine santé mentale et physique. »

Pour préserver sa forme physique et psychique, les dirigeants doivent prendre soin d'eux, prendre le temps de faire des choses qui leur font du bien et consacrer « 10 minutes par jour pour méditer, se recentrer sur soi pour leur permettre de laisser passer leurs émotions, de faire le vide, pour provoquer un vide créateur et fertile, et de pratiquer 30 minutes d'exercices physiques », détaille Lionel Fournier. Une bonne hygiène de vie s'avère essentielle. Cela passe à la fois par une alimentation saine, une bonne hydratation, du sport régulier, des moments de plaisir et un bon sommeil. « Après avoir travaillé tout le temps au début, j'ai vite compris que ni mon corps ni mon esprit ne pourraient survivre à ce rythme. Il est essentiel de préserver ses équilibres et d'accepter d'oxygéner son esprit », conclut Nicolas Doucerain.

UBER
CONTRATS REQUALIFIÉS… ET APRÈS ?

SI LA RÉCENTE DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION CONCERNANT LE CONTRAT D'UN CHAUFFEUR UBER NE CONSTITUE PAS UNE RÉVOLUTION POUR LES JURISTES, ELLE ENTRAÎNE EN REVANCHE DES CONSÉQUENCES DIFFICILEMENT PRÉVISIBLES POUR L'ENTREPRISE ! DÉCRYPTAGE.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

© Shutterstock

« Lors de la connexion à la plateforme numérique Uber, il existe un lien de subordination entre le chauffeur et la société. Dès lors, le chauffeur ne réalise pas sa prestation en qualité de travailleur indépendant mais en qualité de salarié », a décidé la Cour de cassation, le 4 mars dernier… Un arrêt (pourvoi n° 1913316) qui ne constitue pas une révolution : la Chambre sociale rappelle des principes acquis depuis longtemps. Ainsi, l'existence d'une relation de travail salariée ne dépend ni de la volonté exprimée par les parties, ni de la dénomination donnée par celles-ci à leur convention, mais des conditions concrètes dans lesquelles s'exerce l'activité (Cass. soc. 23 janvier 1997, pourvoi n° 94-40099). Il appartient donc au juge, en cas de difficulté, d'interpréter les conventions.

Déjà, dans un arrêt solennel du 13 novembre 1996 (pourvoi n° 94-13187, Bull. V n° 386), la Chambre sociale avait décidé que le lien de subordination qui caractérise le contrat de travail, est marqué « par l'exécution d'un tra-

vail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (*Cf.*, dans le même sens : Cass. soc. 1er avril 1999, arrêt n° 3101 D - 20 avril 2000, arrêt n° 1768 D - 4 juillet 2002, arrêt n° 2296 F-D – 5 décembre 2002, pourvoi n° 00-22170).

Afin de biaiser cette difficulté, certains ont mis en avant la notion de « service organisé ». Mais, là encore, pour la Haute juridiction « le travail au sein d'un service organisé peut constituer un indice du lien de subordination, lorsque l'employeur détermine unilatéralement les conditions d'exécution du travail ». Et depuis cette décision de 1996, la Chambre sociale n'a pas modifié sa position.

Or, dans leur décision du 4 mars, les juges ont retenu que l'intéressé avait été contraint, pour pouvoir devenir « partenaire » de la société Uber et de son application éponyme, de s'inscrire au Registre des métiers et que, « loin de décider librement de l'organisation de son activité, de

DES PRINCIPES ACQUIS DEPUIS LONGTEMPS

rechercher une clientèle ou de choisir ses fournisseurs », il avait ainsi intégré « un service de prestation de transport créé et entièrement organisé par la société Uber, qui n'existe que grâce à cette plateforme », qu'il ne fixait pas librement ses tarifs, ni les conditions d'exercice de sa prestation de transport, qui sont entièrement régis par la plateforme Uber… La messe était dite ! Désormais, il est clair que les intervenants d'Uber ou de Deliveroo risquent de se targuer de cette dernière décision dont il a été fait une importante publicité !

DES CONSÉQUENCES DIFFICILEMENT PRÉVISIBLES

Il faut rappeler, en premier lieu, qu'une action collective de syndicats dans le but de réclamer une requalification des statuts des intéressés en contrats de travail n'est pas envisageable. Il y aura donc autant d'actions que de demandeurs. Ceci est d'ailleurs tellement vrai que le syndicat FO qui souhaitait, en l'espèce, intervenir volontairement à l'action n'a pu faire valoir ses droits !

Ensuite, il est à craindre que l'Urssaf, qui pour l'instant se tient en embuscade, n'opère des contrôles et redressements (avec un risque de travail dissimulé) aux montants incalculables !

Enfin, le juge ne saurait être blâmé pour cette décision : il ne fait qu'appliquer la loi. Et comme le rappelle la Cour de cassation, « le droit français ne connaît que deux statuts, celui d'indépendant et de travailleur salarié ». Situation absurde qui ne correspond en aucune manière à la situation actuelle ! La balle est donc clairement dans le camp des politiques qui se doivent d'être inventifs, afin de créer un statut qui sécurise les deux parties (et non qui se contentent de créer une présomption de travailleur indépendant) !

La Haute juridiction rappelle qu'un tel système existe au Royaume-Uni (régime des « workers », système intermédiaire entre les « employees » et les « independents »), ou en Italie (avec les contrats de « collaborazione coordinata e continuativa », « collaborazione a progetto »)…

Une situation paradoxale, finalement, où, dans un pays de séparation des pouvoirs, le juge est amené à donner des idées au gouvernement !

PME/TPE AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN AVEC PASCALE BAUSSANT, AUTRICE DE *PETIT MANUEL POUR L'ENTREPRISE : COMMENT AGIR POUR LE CLIMAT ?* (ÉDITIONS EMS), FONDATRICE DU CABINET DE GESTION DE PATRIMOINE BAUSSANT CONSEIL ET ADMINISTRATRICE DE L'ASSOCIATION 1 % POUR LA PLANÈTE.

par Anne DAUBRÉE

Pourquoi les dirigeants de PME pourraient-ils avoir envie ou intérêt à lire votre ouvrage ?

Pour les citoyens, il existe de nombreux livres pour savoir comment agir pour le climat. Les grandes entreprises peuvent échanger dans des structures comme le collège des directeurs de développement durable… Mais entre les deux, pour les PME et les TPE, il n'existe pas grand chose… Je dirige une entreprise de six collaborateurs, et lorsque par conviction, j'ai voulu me plonger dans le sujet, je me suis trouvée très seule ! J'ai cherché, j'ai trouvé beaucoup de mesures possibles et je me suis dit qu'il serait bien de les partager.

Concernant mon entreprise, cette démarche a été très bien accueillie par nos clients, qui voient ces initiatives de manière favorable. Elle peut être une occasion de communiquer. Elle est aussi très appréciée par les collaborateurs. D'ailleurs, de plus en plus, nos futurs collaborateurs auront cette sensibilité à l'environnement, et ne comprendront pas qu'il ne se passe rien dans les entreprises : aujourd'hui, les étudiants suivent tous les cours en responsabilité sociale d'entreprise et sont sensibilisés au sujet du climat.

Quelles exemples d'actions simples proposez-vous, pour agir en entreprise ?

Dans une entreprise, on raisonne budget. Alors, j'ai catégorisé les actions en faveur du climat en trois catégories : celles qui ne coûtent rien, celles qui coûtent peu, et celles qui engagent l'entreprise de manière plus importante. Pour la première catégorie, on peut par exemple changer ses polices de caractère, pour en prendre une qui économise jusqu'à 30 % d'encre. On

peut également changer de moteur de recherche, en choisissant une solution comme Ecosia, dont l'utilisation permet de planter des arbres. C'est vraiment très facile à mettre en place. Parmi les mesures un peu plus coûteuses, il y a par exemple le fait de mettre à disposition des salariés une machine à filtrer l'eau, ce qui évite les bouteilles en plastique. Pour une société comme la mienne, cela représente 25 euros par mois… Dans la catégorie supérieure, on peut choisir l'électricité verte. Cela coûte 15 à 20 % de plus en sélectionnant un opérateur qui n'utilise que des énergies renouvelables. On peut aussi faire du mécénat, par exemple en rejoignant les quelque 500 entreprises qui ont choisi de donner 1 % de leur chiffre d'affaires au mécénat environnemental, dans le cadre de l'association « 1 % pour la planète ».

Ces mesures ne font-elles pas un peu « gadget », de manière générale, et aussi, en particulier, dans la crise actuelle ?

La crise sanitaire que nous vivons interroge le modèle de la mondialisation, la fragilité de nos économies. Elle va encore renforcer les questions que les entreprises et nos collaborateurs se posent déjà. Il va être d'autant plus urgent de s'attaquer aux sujets de l'écologie, de la responsabilité sociétale de l'entreprise. On a toujours l'impression qu'en étant une petite entreprise, on n'a pas beaucoup d'impact. Or, les PME et TPE représentent 99 % des entreprises en France, 50 % des salariés. Leur action a un impact absolument significatif. Quant au fait de procéder par des transformations du quotidien, cela a un impact sur notre prise de conscience dans l'entreprise. C'est une manière de tendre une perche aux salariés qui sont déjà motivés, engendrer une adhésion chez les autres. Je crois beaucoup à l'élan que l'on peut donner avec des premières mesures. Elles peuvent servir de déclencheur, en entraîner d'autres, dans une démarche de progrès.

EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, « L'ACTION DES PME ET TPE A UN IMPACT ABSOLUMENT SIGNIFICATIF »

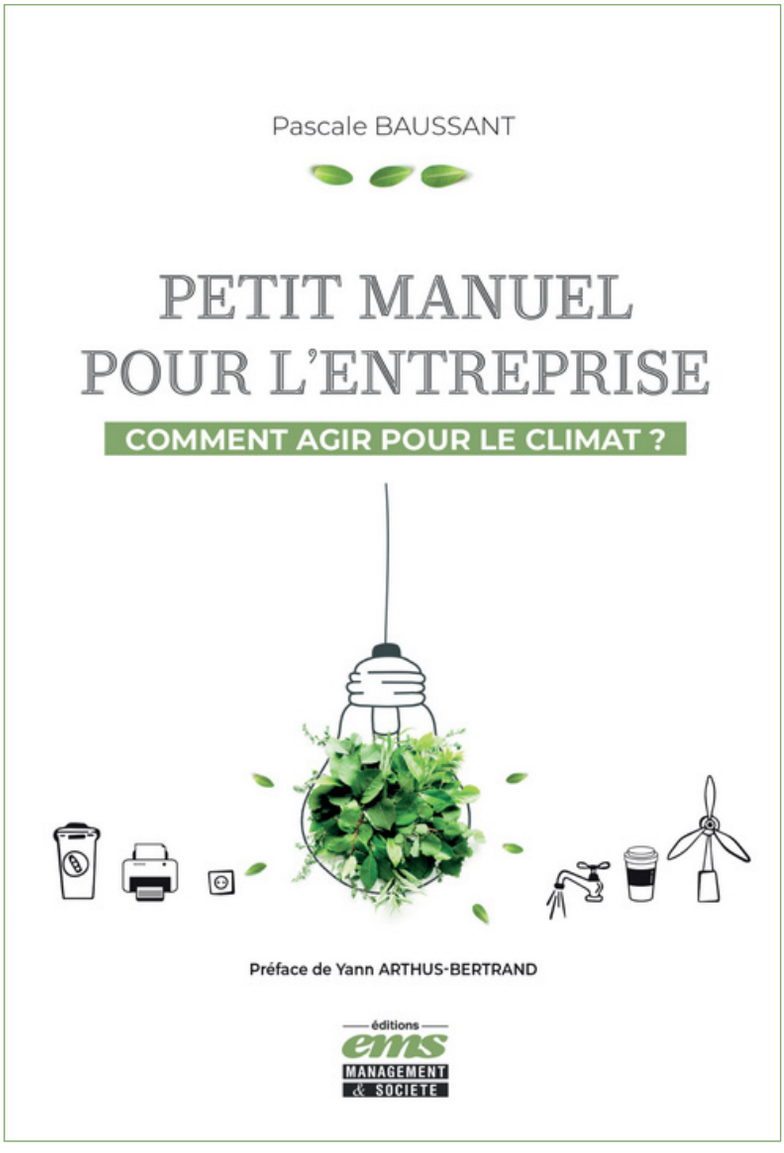

** L'ouvrage est également disponible en format ebook. Les droits d'auteurs seront reversés à la Fondation GoodPlanet*

L'ACTU DU NUMÉRIQUE

Par Miren LARTIGUE

FAIRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le gouvernement vient de confier au Conseil national du numérique une réflexion sur l'opportunité de faire converger les transitions numérique et environnementale.
Objectif : établir une feuille de route « Environnement et numérique » et faire des propositions pour alimenter le Pacte vert pour l'Europe de la Commission européenne et répondre aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Cette mission sera menée en collaboration avec le Haut Conseil pour le climat et les principaux acteurs de l'environnement et du numérique (associations, administrations, entreprises, chercheurs et experts…).
La transition numérique fait peser de grands risques sur l'environnement car elle va entraîner une forte augmentation de la consommation énergétique et des matières premières utilisées par cette industrie dont le taux de recyclage est très faible. Les deux organismes indépendants que sont le Conseil national du numérique et le Haut Conseil pour le climat travaillent déjà à l'élaboration de propositions concrètes visant, d'une part, à réduire l'empreinte environnementale du numérique et, d'autre part, à faire de la transition numérique un accélérateur de la transition écologique. En lançant ces nouveaux travaux, le gouvernement souhaite positionner la France comme un grand acteur du numérique responsable.

LA STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'IA ET DE DONNÉES DÉVOILÉE

La Commission européenne a présenté le 19 février dernier « un livre blanc » sur l'intelligence artificielle (IA) et « une nouvelle stratégie » en matière d'utilisation des données.

Objectifs : remettre l'éthique et l'humain au centre du développement de l'intelligence artificielle et créer un « marché unique » des données, en autorisant leur libre circulation dans l'Union européenne. Ces deux grands axes forment désormais le socle de la feuille de route de Bruxelles, qui a lancé la phase de consultation des parties prenantes (jusqu'à mi-mai).
Tout en mettant en avant le fort potentiel des algorithmes utilisant les techniques de l'intelligence artificielle, la Commission insiste sur l'importance des risques liés aux biais algorithmiques et à la sécurité des données personnelles, et souhaite notamment que les algorithmes « à haut risque » soient systématiquement certifiés, testés et contrôlés. Elle veut aussi encourager et renforcer la coopération public-privé (pour constituer, à terme, un budget annuel commun dédié à l'IA de l'ordre de 20 milliards d'euros au sein de l'Union européenne) et créer des centres de recherche d'envergure mondiale, ainsi que des centres d'innovation numérique (permettant notamment aux PME de tester des solutions d'intelligence artificielle).
En matière de données, la création d'un « marché unique » européen de la donnée vise à assurer une circulation très réglementée des données personnelles et que « tous les produits et services basés sur les données respecteront pleinement les règles et les valeurs de l'UE ».
« Notre société génère une masse considérable de données industrielles et publiques » et « je veux que les entreprises européennes et nos nombreuses PME aient accès à ces données et créent de la valeur pour les Européens, notamment en développant des applications d'intelligence artificielle », a déclaré le commissaire chargé du Marché intérieur, de la Politique industrielle et du Numérique, Thierry Breton, lors de la publication de la stratégie européenne. « L'Europe possède tous les atouts pour mener cette course aux mégadonnées et préserver sa souveraineté technologique, son leadership industriel et sa compétitivité économique, au bénéfice des consommateurs européens ».

L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

**FRANÇOIS TAQUET, AVOCAT,
SPÉCIALISTE EN DROIT DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE**

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

ASSOCIATIONS : CHÈQUE-EMPLOI
L'article L 1272-4 du Code du travail prévoit que les associations utilisant le chèque-emploi associatif sont réputées satisfaire à l'ensemble des formalités liées à l'embauche et à l'emploi de leurs salariés, notamment à celles relatives à l'établissement d'un contrat de travail écrit et à l'inscription des mentions obligatoires, prévues à l'article L 3123-14 du même Code, pour les contrats de travail à temps partiel. (Cass soc., 4 mars 2020, pourvoi n° 18-22778)

CONTRAT DE TRAVAIL : CLAUSE DE MOBILITÉ
Ayant constaté que l'employeur avait mis en œuvre la clause de mobilité contractuelle imposant au salarié une affectation immédiate sur un autre site, sans respecter le délai de prévenance conventionnel d'un mois, la cour d'appel a pu décider que le licenciement, motivé par le refus du salarié de cette mobilité, était sans cause réelle et sérieuse. (Cass soc., 4 mars 2020, pourvoi n° 18-24329)

LICENCIEMENT : DÉLÉGATION DE POUVOIR
Aucune disposition n'exige que la délégation du pouvoir de licencier soit donnée par écrit. Elle peut être tacite et découler des fonctions du salarié qui conduit la procédure de licenciement. En l'espèce, la procédure de licenciement avait été menée par une personne considérée par l'employeur comme étant délégataire du pouvoir de licencier, la lettre de rupture ayant été signée par le directeur des relations humaines et supérieur hiérarchique du salarié. (Cass soc.,11 mars 2020, pourvoi n° 18-25999)

SANTÉ AU TRAVAIL : INAPTITUDE
L'employeur est tenu de verser au salarié physiquement inapte, victime d'une maladie ou d'un accident non professionnel, qui n'est pas reclassé dans l'entreprise à l'issue du délai d'un mois à compter de la date de l'examen de reprise du travail ou qui n'est pas licencié, le salaire correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la suspension de son contrat de travail. Peu importe que, pendant la période visée, l'intéressé ait retrouvé un nouvel emploi à temps plein. (Cass soc., 4 mars 2020, pourvoi n° 18-10719)

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : RECLASSEMENT
En application de l'article L. 1233-4 du Code du travail, l'employeur est tenu, avant tout licenciement économique, de proposer aux salariés dont le licenciement est envisagé tous les emplois disponibles de la même catégorie ou, à défaut, d'une catégorie inférieure. En l'espèce, la cour d'appel a constaté qu'un emploi disponible de « responsable programmes » n'avait pas été proposé au salarié. Pour la Cour de cassation, elle a pu déduire de ces seuls motifs que l'employeur ne démontrait pas l'impossibilité de reclassement : le licenciement était dépourvu de cause réelle et sérieuse. (Cass soc., 11 mars 2020, pourvoi n° 19-12175)

Pour juger que l'obligation de reclassement avait été respectée et que le licenciement était fondé sur une cause réelle et sérieuse, la cour d'appel rappelait que la recherche de reclassement devait s'effectuer sur des postes disponibles relevant de la même catégorie que celui du salarié concerné ou sur des emplois équivalents assortis d'une rémunération équivalente. L'arrêt retenait que le livre d'entrée et de sortie du personnel établissait qu'aucun salarié n'occupait un poste équivalent à celui de l'intéressé au sein de l'entreprise, les seuls recrutements ayant concerné des postes de livreurs, de catégorie inférieure. Or, l'employeur était tenu de proposer au salarié dont le licenciement était envisagé tous les emplois disponibles de la même catégorie ou, à défaut, de la catégorie inférieure. (Cass soc., 11 mars 2020, pourvoi n° 19-12288)

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE : ORDRE DES LICENCIEMENTS
Sauf lorsque l'employeur ne doit opérer aucun choix parmi les salariés à licencier ou sauf accord collectif conclu au niveau de l'entreprise ou à un niveau plus élevé, les critères d'ordre des licenciements pour motif économique doivent être mis en œuvre au niveau de l'entreprise, à l'égard de l'ensemble du personnel appartenant à la même catégorie professionnelle. (Cass soc., 11 mars 2020, pourvoi n° 18-21518)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : RUPTURE
L'article L. 6222-18 du Code du travail prévoit que lorsque le liquidateur judiciaire met fin au contrat d'apprentissage dans les quinze jours du jugement de liquidation, l'apprenti a droit à une indemnité égale aux rémunérations qu'il aurait perçues jusqu'au terme de son contrat. En l'espèce, pour débouter l'apprenti de sa demande de fixation au passif de la liquidation judiciaire de la société d'une somme à titre d'indemnité de rupture, les juges du fond avaient retenu que l'intéressé pouvait prétendre à l'indemnisation du préjudice résultant de la rupture des relations de travail. L'apprenti, qui soutenait avoir subi un préjudice moral du fait de la rupture, ne justifiait pas du fait qu'il n'avait pu valider sa formation professionnelle à cause de la fin anticipée du contrat d'apprentissage. Or, il incombait au tribunal de fixer le montant de l'indemnité revenant à l'apprenti, compte tenu de la date normale d'expiration du contrat d'apprentissage. (Cass soc., 11 mars 2020, pourvoi n° 18-26015)

MATTHIAS ET MAXIME

UN BAISER PAS SI ANODIN

Matthias et Maxime sont fusionnels depuis qu'ils ont sept ans. Maxime va bientôt quitter Montréal pour vivre en Australie. Lors d'un week-end avec leurs copains Frank, Shariff et Rivette, la sœur de ce dernier, apprentie cinéaste, demande à deux d'entre eux de l'aider pour un court-métrage qu'elle doit tourner après le désistement de deux comédiens. Matthias et Maxime réalisent au dernier moment qu'ils doivent s'embrasser pour une scène. Réticents, ils acceptent sous la pression. Rien ne sera plus comme avant...

Loin de la grandiloquence mélodramatique de ses deux précédents opus (*Juste la fin du monde* et *Ma Vie avec John F. Donovan*) où il n'apparaissait pas comme acteur, Xavier Dolan choisit une approche plus douce et tranquille. Désormais trentenaire, il est plus intérieur dans son écriture, sa mise en scène et son interprétation, sans rien renier de la passion. Les tourments de ses deux personnages principaux mènent à des interrogations passionnantes, jusqu'à un plan final déchirant pour les amateurs de comédie romantique. Sur un canevas dramatique, le Canadien réalise une belle histoire d'amour, empêchée par des hésitations profondes sur l'identité et les choix difficiles. Chacun évitera soigneusement l'autre et vivra ses tourments essentiellement en solitaire. Un antagonisme sourd et contradictoire croît entre eux, à cause de ce baiser pas si anodin qu'ils l'ont cru. L'effet de ce geste n'est pas affronté directement mais les affecte durablement chacun séparément. C'est la plus belle idée du récit, une approche qui permet de s'extraire des clichés des amours que l'on croyait non partagées. Matthias est fortement déboussolé, allant jusqu'à se laisser envahir par une violence sourde qui l'isole sans que cela soit compris autour de lui. Gabriel D'Almeida Freitas apporte une délicatesse émouvante à son personnage d'hétérosexuel qui doit affronter une attirance qu'il n'assume pas, et ne comprend pas. Xavier Dolan dévoile moins de choses que précédemment sur son propre personnage mais le développe l'air de rien, sans le surcharger, rendant l'identification plus aisée que d'habitude, privilégiant la suggestion à la démonstration.

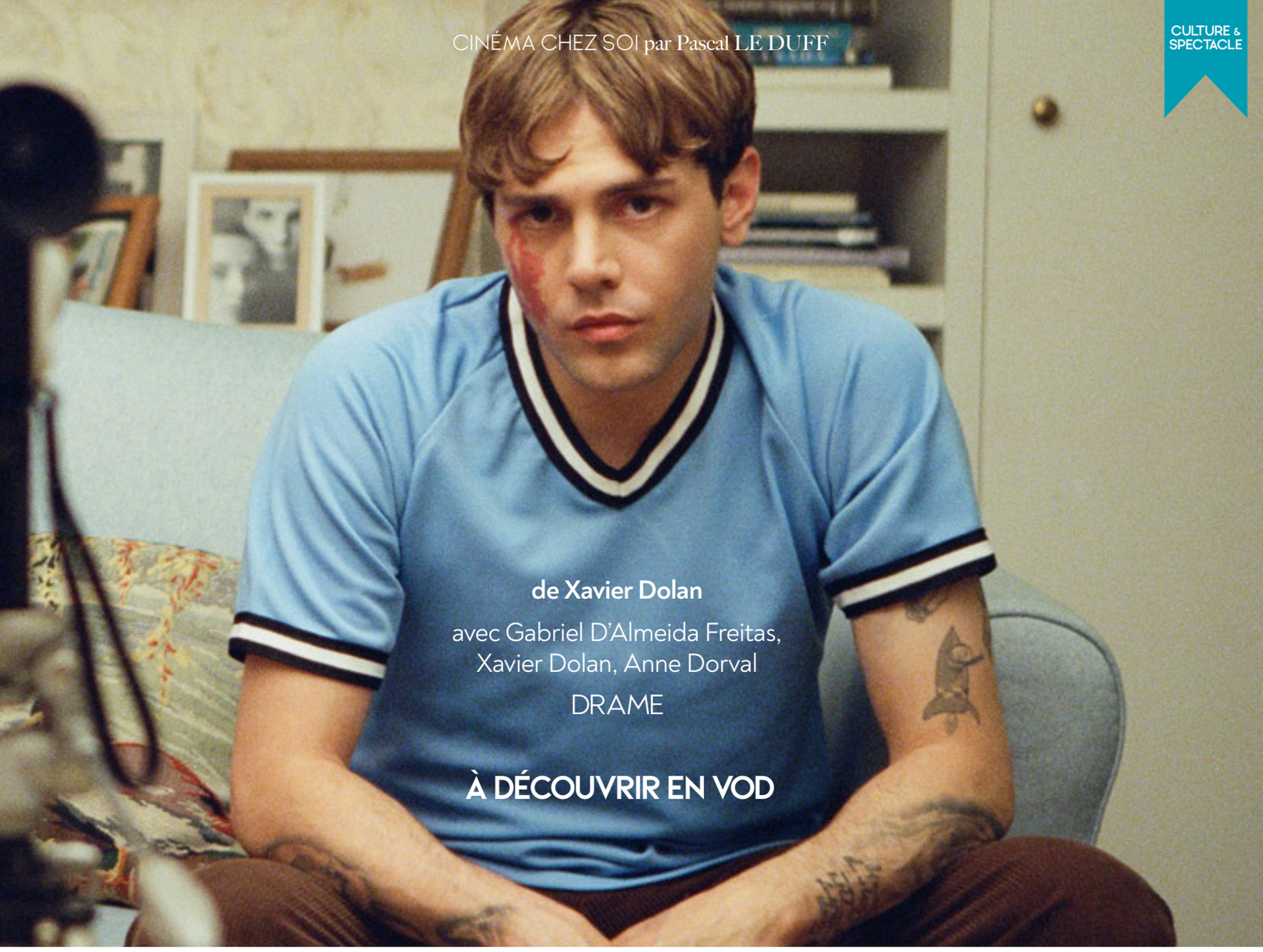

de Xavier Dolan

avec Gabriel D'Almeida Freitas, Xavier Dolan, Anne Dorval

DRAME

À DÉCOUVRIR EN VOD

© D.R.

Comme souvent depuis *J'ai tué ma mère*, Anne Dorval incarne la mère étouffante mais est ici plus discrète, tout en restant primordiale dans la psychologie du jeune barman interprété par Dolan. Il est affublé d'une tache de naissance, ignorée jusqu'à une explosion de colère choquante, suivie d'un silence dévastateur. Un autre moment où elle est traitée avec une jolie magie révèle la souffrance sous-jacente d'un jeune homme. Cette pudeur détonne avec le reste de son œuvre. Les potes de toujours qui gravitent autour d'eux enrichissent en biais leur parcours. L'amitié est une donnée quasi inédite dans le cinéma de Dolan et se déploie ici magistralement,signe d'une évolution dans sa vie.

« Trouver ma place aura été l'histoire de ma vingtaine. Cherchant à remédier à un sentiment d'imposture, j'ai fait un fou de moi plus souvent qu'à mon tour. Le succès s'accompagne d'isolement et avant que j'aie pu m'en rendre compte j'étais, après avoir franchi mon premier quart de siècle, seul les trois quarts du temps. Mais depuis quelques années, j'ai vu se poser sur ma route quelques personnes qui sont devenues pour moi des phares. Je les ai laissées entrer chez moi, et elles ne sont plus reparties. J'ai donc pu, ces derniers temps, découvrir ou redécouvrir des humains avec qui, avant d'être réalisateur, j'ai pu être moi-même. Davantage que de faire des films, dans la deuxième moitié de ma vingtaine, je me suis fait des amis. *Matthias et Maxime* parle d'amitiés comme celles-là, où de jeunes gens de différentes origines, différentes classes, arrivent à un certain âge et, au tournant d'une époque et de ses grands questionnements, se demandent comme moi où est bien leur place. »

Ce groupe soudé risque d'imploser face à la perte de repères du duo central. La soirée qui fait basculer la relation entre Matthias et Maxime montre une bande d'amis qui se bousculent en se lançant des piques et en se provoquant, mais s'aiment et se respectent. Cette ouverture aux autres montre une évolution de ton prometteuse, même si on retrouve ses « obsessions », dont son goût prononcé pour la musique populaire. Au-delà de la dimension parfois douloureuse de cette histoire, ses dialogues qui ne manquent pas de sel apportent une légèreté, tout en servant de masque pour ne pas dévoiler ses sentiments. La qualité de son style d'auteur passe autant par l'évidence des sentiments qu'il dépeint que par la part de mystère qu'il entretient, et s'imposent dans des jeux de regard qui laissent percer des non-dits oppressants. Au risque de paraître attendu, on pourrait parler de film de la maturité mais ici l'idée s'impose avec ses protagonistes qui passent par cette étape de leur vie qui les pousse à quitter l'insouciance de la jeunesse et à devenir adultes en assumant qui ils sont profondément, sans fuir.

SHAUN LE MOUTON

LA FERME CONTRE-ATTAQUE

© D. R.

Un vaisseau spatial s'écrase près d'une ferme. À son bord une créature nommée LU-LA que Shaun le mouton va aider à rentrer à la maison alors qu'une organisation secrète tente de l'attraper. La célèbre boule de laine sans paroles revient pour une rencontre du troisième type riche en clins d'œil à des classiques du fantastique tels que *ET* ou *2001*. Shaun se prend d'affection pour un extraterrestre dissipé mais domesticable avec des pizzas. Ses pouvoirs créent des situations cocasses, notamment dans un supermarché qui ne se remettra pas de cette visite surnaturelle. Son bref passage va générer plus de troubles que d'habitude, au grand désespoir du chien de berger irascible qui subit les multiples bêtises des animaux sous sa surveillance. La méchante du film, aux motivations crédibles, est accompagnée d'hommes de main en tenues jaunes totalement hermétiques. Ces Minions humains sont si idiots qu'ils sont une source de gags inépuisables en arrière-plan qui enrichissent l'intrigue centrale classique mais rondement menée. Moins surprenant que le premier volet, cette suite multiplie les trouvailles visuelles rigolotes en s'assurant la complicité du spectateur. **À découvrir en VOD.**

© D. R.

MALADE D'AMOUR ET DE CINÉMA

Janvier 2016. Frank Beauvais se morfond depuis des mois. Son compagnon l'a quitté alors qu'ils vivaient depuis plusieurs années dans un village reculé d'Alsace. N'ayant pas tissé de lien amical sur place, il est isolé. Incertain quant à son avenir, il regarde plus de 400 films entre avril et octobre 2016. De cette boulimie, il extrait des images pour accompagner le récit de moments de sa vie récente qu'il énonce lui-même. Il évoque sa rupture, l'agonie de son père avec qui les liens étaient loin d'être profonds mais s'attache aussi aux soubresauts de la société française qui ne le touchent pas moins, tels les récents attentats ou Nuit Debout. Plutôt que de se morfondre sur son spleen, il en fait un geste artistique d'une grande émotion. Sa voix retenue et son très beau texte, à la fois factuel dans son contenu et littéraire dans son style, nous entraînent dans sa sensibilité. Ce film de montage exclusivement composé d'images préexistantes nous entraîne dans un voyage intime à travers des plans de quelques secondes dont l'origine restera méconnaissable même pour les amateurs de 7e art aguerris. Un geste cinématographique fulgurant et beau. **À découvrir en VOD.**

EN BREF

VALERIA BRUNI TEDESCHI FRAPPÉE PAR SA FILLE

Vue récemment dans *Seules les bêtes* dans un rôle tragique, la belle-sœur de Nicolas Sarkozy sera la mère d'India Hair dans *La Ligne* d'Ursula Meier. Le scénario, notamment écrit avec Robin Campillo (César du meilleur film pour *120 battements pas minute*) racontera la trajectoire de Margaret, 35 ans, condamnée à trois mois d'une mesure stricte d'éloignement pour avoir frappé sa mère. Les 200 mètres qui la séparent de son foyer ne font qu'exacerber son désir de se rapprocher de sa famille. La comédienne sera bientôt au générique d'*Été 85*, le prochain film de François Ozon qui aurait pu débuter sur la Croisette si le Festival de Cannes avait eu lieu, en mai ou plus tard. Elle a pour partenaires Melvil Poupaud qui retrouve le réalisateur qui l'a notamment dirigé dans *Grâce à Dieu*, Isabelle Nanty et Benjamin Voisin, grande révélation de cette année 2020 grâce à *Un Vrai Bonhomme* et *La Dernière Vie de Simon*.

LE NOUVEAU VOYAGE D'ANCA DAMIAN

Remarquée en début d'année avec le très émouvant *L'Extraordinaire Voyage de Marona*, histoire d'une charmante chienne repensant à sa vie empreinte de petits bonheurs et de détresse, Anca Damian avance déjà sur la finalisation de son prochain long-métrage. Le sujet étrangement d'actualité pourrait faire les bonheurs du Festival de Cannes 2021. *The Island* est une libre interprétation du *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe, qu'elle décrit dans un entretien à Cineuropa comme « une comédie musicale à la Robinson Crusoé à l'envers ». Le personnage sera un médecin volontairement exilé sur une île, confronté à une arrivée de migrants dont Vendredi, seul rescapé des passagers de son embarcation ayant quitté l'Afrique pour rejoindre l'Italie.

LE FESTIVAL DE LOCARNO N'AURA PAS LIEU, LE MONDE DU CINÉMA CHERCHE DES SOLUTIONS DE RECHANGE...

Dans la série *Les festivals de cinéma font une pause*, on peut rajouter quelques nouvelles victimes, comme Locarno qui aurait dû se tenir courant août. Après avoir envisagé de maintenir cette édition en réfléchissant à la capacité de réduire la jauge de spectateurs, la décision a finalement été prise de l'annuler. L'édition 2020 sera remplacée par un dispositif de soutien au cinéma d'auteur selon sa déléguée générale Lili Hinstin, à travers un palmarès réduit qui sera financièrement doté, dans l'idée d'offrir une aide concrète aux lauréats. À ce jour, mystère encore sur les décisions définitives des festivals de Venise et Deauville, entre autres manifestations cinématographiques devant se tenir à la fin de l'été. La direction de la Mostra s'est voulu rassurante en maintenant ses dates du 2 au 12 septembre mais aucun jour ne ressemble au prochain durant cette étrange période. Afin d'offrir une solution de « remplacement », plusieurs festivals se sont associés pour un événement sur YouTube. À l'initiative de Tribeca à New York, « We are One : A global film festival » permettra aux cinéphiles de découvrir virtuellement du 29 mai au 7 juin des films récents et anciens issus des programmations de vingt festivals de premier plan autour du monde dont Cannes (qui n'a pas encore pris de décision claire pour cette année), Venise, Berlin, Annecy, Toronto, Karlovy Vary ou Tokyo. Le programme exact n'est pas encore connu, ni les conditions de diffusion. Les organisateurs précisent qu'une partie des bénéfices de cette initiative sera versée à l'Organisation mondiale de la Santé et à des associations caritatives.

AL PACINO CONTRE LES NAZIS

L'acteur octogénaire depuis le 25 avril reste très actif. Il sera l'avocat de Mildred Gillars dans *Axis Sally* de Michael Polish, le titre étant le surnom adopté par les Alliés pour la désigner. Jugée pour trahison, cette Américaine fut la voix de la propagande du Troisième Reich. Installée en Allemagne dans les années 1930, elle était présentatrice à Radio Berlin entre 1940 et 1945. Son activité principale était de saper le moral des troupes américaines et anglaises sur le front. Al Pacino fait également partie de la distribution de *Hunters,* une série diffusée sur Amazon dont l'action se situe en 1977. Il joue un chasseur de nazis, aux côtés de Logan Lerman (l'acteur principal de la franchise *Le Labyrinthe*).

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com
Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de la Gironde.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertionspubliées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuitesjudiciaires.
Selon Arrêté du 16 décembre 2019 du Ministère de la Culture, l'annonce est facturée de filet à filet à 1,78 € HT le mm/colonne pour 2020 en Aquitaine.

CONSTITUTIONS

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

EVPLUG
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : Parc d'activité des Augustins 33360 LATRESNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CENAC du 17 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : EVPLUG Siège : Parc d'activité des Augustins, 33360 LATRESNE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : la vente d'équipements et l'installation de recharges de véhicules électriques Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Issam BOUKHARID, demeurant 19 avenue de Bordeaux, 33360 CENAC La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

20EJ06494

CENTRUS
société civile immobilière au capital de 500 euros, 24 avenue Marcelin Berthelot 33110 Le Bouscat, en cours d'immatriculation RCS Bordeaux

---

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CENTRUS, forme sociale : Société Civile Immobilière, au capital de : 500 €, siège social : 24 avenue Marcelin Berthelot 33110 Le Bouscat, objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. gérance : Anne Privat demeurant 24 avenue Marcelin Berthelot 33110 Le Bouscat, Clause d'agrément : voir dans les statuts la clause d'agrément des cessions de parts. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux. Pour avis

20EJ06749

Par acte SSP du 27/04/2020 il a été constitué une SAS dénommée:

AQUITAINE CAR

Siège social : 197 Rue Alexis LABRO 33130 BEGLES. Capital : 500€. Objet : Location de véhicule terrestre à moteur, Import export. Président : M FERNANDES Philippr, 197 Rue Alexis LABRO 33130 BEGLES. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06723

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAZAS du 30 MARS 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RC2ib

Siège : 2 MAJAOU, 33430 BAZAS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros de numéraire

Objet : Consultant technique et ingénierie industrie béton

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions et agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières entre associés est libre.

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Patrice, Jean-Marc RAYNAUD demeurant 2 MAJAOU 33430 BAZAS nommé sans limitation de durée.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Représentant légal

20EJ06613

Par acte SSP du 28/04/2020 il a été constitué une SARL dénommée : **LES IMPACTEURS**. Siège social : 26 rue Condillac 33000 BORDEAUX. Capital : 500€. Objet : Conseil et formation en innovation sociale, numérique, communication, stratégie d'entreprise, responsabilité sociétale. Gérance : M ESPIAS Emmanuel, 132 cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX, M MAZEAUD Nicolas, 72 rue Henri IV 33000 BORDEAUX, Mme PEYRUSE Adriana, 30 rue Emile Peynaud 33000 BORDEAUX et M SALUT Pablo, 34 rue Bouquière 33000 BORDEAUX. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06728

Par ASSP du 03/04/2020, il a été constitué une SAS dénommée **DU/EL**. Siège social: 30 rue rené roy de clotte 33000 Bordeaux. Capital: 100€. Objet: Conseil en stratégie de marque, stratégie commerciale et marketing, expertise retail, marketing digital, formations. Président: Mme Elise DURAND, 30 rue rené roy de clotte 33000 Bordeaux. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06062

Par ASSP du 02/04/2020, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée **CD BÂTIMENT** .Siège social: rue ferdinand buisson 33130 Bègles.Capital: 1000€. Objet: entreprise générale du bâtiment : construction et rénovation tout corps d'état. Président: M. Umit OZBEK, rue ferdinand buisson 33130 Bégles . Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06118

Notaire

Sylvie PALLOT,
Notaire à Arcachon,
35 Bd Général Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Hélène Ensuque, Notaire à Arcachon, le 28 avril 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **PINCIN IMMOBILIER**

Forme sociale : Société Civile.

Au capital de : 500 €.

Siège social : TRESSES (33370), 6 allée du Pitouret.

Objet social : Acquisition, propriété, gestion, mise en valeur, location, vente de tous biens meubles ou immeubles

Gérance : M. Alain PINCIN, domicilié 6 Allée du Pitouret - 33370 TRESSES

Clause d'agrément : agrément préalable, à l'unanimité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

Pour avis

20EJ06750

Par ASSP en date du 20/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI SELIN

Siège social : 101 ROUTE DE BORDEAUX 33310 LORMONT Capital : 1000 € Objet social : ACQUISITION ADMINISTRATION ET GESTION PAR LOCATION DE TOUS BIEN IMMOBILIERS Gérance : M KOC SÜKRÜ demeurant 101 ROUTE DE BORDEAUX 33310 LORMONT Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06752

Par acte SSP du 13-01-2020 il a été constitué une SCI dénommée **CDJ33**

Sigle : **CDJ33**

Siège social : 119 avenue du Général Leclerc 33200 Bordeaux

Capital : 100 €

Objet social : Propriété, gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un ou plusieurs immeubles que la société se propose d'acquérir ou de faire construire.

Gérant : M. LENOIR Sébastien 8 Saint Louis 33520 Bruges

Co-gérant : M. TOSTAIN François 283 avenue Pasteur 33200 Bordeaux

Cession des parts sociales : Cession libre entre associés, ainsi qu'aux ascendants ou descendants du cédant. Cession soumise à l'agrément dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

20EJ06771

Par acte SSP du 24/04/2020 il a été constitué une **SARL** dénommée:

SARL SICO

Siège social: 6 rue de saint-savin 33920 ST CHRISTOLY DE BLAYE

Capital: 5.000 €

Objet: Commerce de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, traiteur sur place et à emporter, Commerce de détail de pain, pâtisserie, chocolaterie, non auto-produits et confiserie, Commerce de détail alimentaire

Gérant: M. DUBOIS Sébastien 16 Lotissement Rabot 33710 PUGNAC

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LIBOURNE

20EJ06773

Par ASSP du 29/04/2020, il a été constitué la SCI dénommée **SCI OLIVIA**. Siège social: 4 lot la chataigneraie 33210 Fargues.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: Mme Stéphanie DUPUY, 4 lot la chataigneraie 33210 Fargues. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06780

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/04/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : MANA HEALTHCARE

Forme : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 140 abbé de l'épée, 33000 BORDEAUX

Objet social : Code Naf 4791B La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Vente à distance sur catalogue spécialisé

Président : M. Jeremy HARDY demeurant 140 rue abbé de l'épée, 33000 BORDEAUX

Directeur Général : M. Teddy STANAWAY demeurant Cours xavier Arnozan, 33000 BORDEAUX

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

20EJ06791

ERECApluriel
Société d'Expertise Comptable
Arcachon - Biganos - Gujan Mestras - St Loubès www.erecapluriel.fr

---

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pessac du 23-04-2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination: MÉLANCHOLIA

Siège : 106 bis avenue de Lattre de Tassigny, 33470 GUJAN MESTRAS

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, par voie d'acquisition directe, par voie de souscription et prise de participation dans toutes sociétés, échange, apport ou autrement, la construction, l'aménagement, la rénovation desdits biens immobiliers, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties ; la gestion de ce patrimoine mobilier et immobilier, et notamment l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles,

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital : 2 000 €

Gérance : M Olivier BOULBES et Mme Sabine BOULBES demeurant ensemble 33 ter, rue de Monterey 33600 PESSAC,

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance

20EJ06789

Par acte SSP du 30/03/2020 il a été constitué une SAS dénommée: THEVENOT & PARTNERS Siège social: 10 rue caussade 33800 BORDEAUX Capital: 1.000 € Objet: Les activités d'économie de la construction, les activités d'assistance au maître d'ouvrage et de conseils, les activités de maître d'ouvrage délégués, la prise d'intérêt ou de participation, toutes prestations de services audits, conseils, formations, études en faveur des entreprises, Président: M. THEVENOT Thomas 10 rue caussade 33800 BORDEAUX Directeur Général: M. PITOIS Gil 174 cours de verdun 84800 L ISLE SUR LA SORGUE Directeur Général Délégué: Mme GIRARD DE LANGLADE Noellie 38 rue delbos 33300 BORDEAUX Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

20EJ06792

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

HOLDING FINANCIERE PERRODIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 40, rue Victor Hugo, 33160 ST MEDARD EN JALLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MEDARD EN JALLES du 16 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HOLDING FINANCIERE PERRODIN

Siège : 40, rue Victor Hugo, 33160 ST MEDARD EN JALLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : - La prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toutes sociétés, quelles qu'en soient la forme et l'activité.

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence. Toutes activités de conseils, d'assistance ou de prestations de services, en matière commerciale, administrative, financière, juridique, comptable, de gestion, technique et autres, au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce,

- L'acquisition de tous fonds de commerce quelle qu'en soit l'activité,

- l'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles, de gestion de liquidités financières et de souscription de tout contrat, de gestion du patrimoine de l'entreprise et tout placement des disponibilités,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Christophe PERRODIN, demeurant 40, rue Victor Hugo, 33160 ST MEDARD EN JALLES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

20EJ06813

GB audit conseil
20 rue de la Cabeyre
33240 St André de Cubzac
05 57 94 06 06
www.gbauditconseil.com

GS TRANS'LOC

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 35 lieudit Le Brandart 33230 LAGORCE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAGORCE du 25 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

dénomination sociale : GS TRANS'LOC

Siège social : 35 lieudit Le Brandart, 33230 LAGORCE

Objet social : Le transport routier de fret de proximité au moyen de véhicule de transport routier inférieur à 3,5 tonnes de poids ;la location de matériel de travaux publics et de véhicules de travaux publics sans chauffeurs ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 5 000 euros

Gérance : Monsieur Sulivan GUIDER, demeurant 35 lieudit le Brandart 33230 LAGORCE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

20EJ06816

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORDEAUX du 23/04/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **FINANCIERE ACS**

Siège social : 21, allée des Seychelles – 33600 PESSAC

Objet social :

- la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, côtés en bourse ou non côtés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales,

- les prestations de services et de management dans les sociétés filiales, notamment la gestion administrative, juridique, commerciale et financière de toute société filiale, la gestion des investissements mobiliers et immobiliers, la gestion du personnel et de la politique de développement,

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5000 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède.

Agrément : Les parts ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Dirigeant : Le Gérant de la Société nommé sans limitation de durée est Monsieur Thierry RENAUX, né le 17 juin 1963 à CAUDERAN (33), de nationalité Française, demeurant 21, allée des Seychelles à PESSAC (33600).

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX

Pour avis, la Gérance

20EJ06803

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MICHEL DE FRONSAC du 28/4/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CDCB

Siège : 85 Queyreau Est, 33126 ST MICHEL DE FRONSAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Commerce de détail de proximité de produits de consommation courante

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Christophe DURAND demeurant 5 Le Grand Billac – 33126 ST MICHEL DE FRONSAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

20EJ06786

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Talence du 30/04/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PFS PRO

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE : 142 Cours Maréchal Gallieni à Talence (33400)

OBJET : la réalisation de travaux de petit bricolage, les réparations diverses ainsi que le jardinage

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Si la société devient pluripersonnelle, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément (article 14). Toutes cessions à un tiers, conjoint, ascendant, ou descendant d'un associé y compris entre associés ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Pierre Eugène FLEURI, 142 Cours Maréchal Gallieni à Talence (33400)

IMMATRICULATION au RCS de Bordeaux

20EJ06830

Par ASSP en date du 15/04/2020 il a été constitué une SCI à capital variable dénommée :

TAILLON

Siège social : 7, allées de Chartres 33000 BORDEAUX Capital minimum : 1 € Capital souscrit : 1000 € Capital maximum : 1000000 € Objet social : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous biens mobiliers et immobiliers - l'emprunt de tous fonds nécessaires a la réalisation de cet objet - la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location desdits biens acquis - l'aliénation du ou des immeubles devenus inutile a la Société au moyen de vente, échange ou apport Gérance : Mme GONCALVES Stéphanie demeurant 1, boulevard Jean Moulin 65000 TARBES Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06833

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASS privée en date à SADIRAC du 13/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : PHILIA Investissement Siège social : Impasse du chemin Vert – 6 allée des Saules – 33480 SAINTE-HELENE Objet social : L'activité de société Holding ; l'exercice de tout mandat social au sein notamment des filiales de la Société ; toute prestation de conseil et de services aux entreprises ; notamment dans les domaines du management d'entreprise et de l'animation à caractère financier, commercial, technique et stratégique Durée de la Société : 99 ans Capital social : 1.659.000 euros apport en nature Gérance : Jérôme BAYLAC, demeurant « 6 allée des Saules – 33480 SAINTE-HELENE» Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX.

20EJ06810

Diana HENRY
avocate
83 Avenue d'Arès | 33200 Bordeaux
diana.henry@avocat-conseil.fr
Tél. 09 53 45 12 90

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : **METAL APP**. Capital : 2.000 euros. Siège social : 47 bis route de Bouclon – 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC: Fabrication et pose de structures métalliques et de structure en bois ; travaux de menuiserie métallique et serrurerie ; pose de bardage ; entretien et réparation de bâtiments ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Durée : 99 ans. Gérants : Jean-Charles CLERTE, demeurant 47 bis route de Bouclon – 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC – Stéphane JOUBERT, demeurant 5 allée du Vallon – 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

20EJ06839

Par acte SSP du 01/05/2020 il a été constitué une SAS dénommée:

HUBYS CONSULTING

Siège social : 93 rue goya 33000 BORDEAUX. Capital : 500€. Objet : Fournir une prestation de service via des consultants (interne ou externe) à des. sociétés, souhaitant répondre à des besoins spécifiques pour diverses missions. Président : M AUTIER gabriel, 93 rue goya 33000 BORDEAUX. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06834

Par acte SSP du 30/03/2020 il a été constitué une Société Civile dénommée : **LAURIE**. Siège social : 30 B rue Nelson Mandella, ST MEDARD EN JALLES 33160 ST MEDARD EN JALLES. Capital : 200.200€. Objet : Gestion de portefeuille de valeurs mobilières de placement. Gérant : Mme TALET Sandrine, 30 B rue Nelson Mandella 33160 ST MEDARD EN JALLES. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06836

HAVRE DE PAIX ET PAPILLONS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : Chemin de la Scierie, 33114 LE BARP

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date au BARP du 29/04/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HAVRE DE PAIX ET PAPILLONS

Siège : Chemin de la Scierie, 33114 LE BARP

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : L'accueil non permanent d'enfant de moins de 6 ans ; l'exploitation d'une micro crèche.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Sophie COLAS, 46 Allée de Pellegrue, 33830 BELIN BELIET

Directeur général : Mr Thierry COLAS, 46 Allée de Pellegrue, 33830 BELIN BELIET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président
20EJ06848

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Bordeaux - Cenon - Langon
www.a3caudit.com

—

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTUSSAN du 20 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiéeDénomination : SGBOSiège : 30, Route du Courneau - B1, 33450 MONTUSSAN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétésCapital : 1 000 eurosObjet : Maçonnerie. Gros oeuvre. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : M. Mourad LADEJEROUD, demeurant 30 Route du Courneau –B1, 33450 MONTUSSANLa Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
20EJ06843

Par SSP en date du 31/08/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

CALLIANCE PROXI-NETTOYAGE

Sigle : CAPNETT Siège social : 3 rue HENRI GROSSARD LES JARDINS DE TIVOLI BATIMENT C PORTE 02, 33110 LE BOUSCAT Capital : 10000 € Objet social : Nettoyage des batiments, bureaux, espaces commerciales et industrielles, hôpitaux et cliniques et immeubles d'habitation. Gérance : M SNC SAKALALA MFUMU KANDA demeurant 3 RUE HENRI GROSSARD RESIDENCE LES JARDINS DE TIVILO BAT. C APPRT. 02 33110 LE BOUSCAT Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.
20EJ06897

CGIA BORDEAUX
Imm. "Le Lac Sud"
9, rue Théodore Blanc
33520 BRUGES

—

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à BORDEAUX du 27/03/2020 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : CONCEPT BATIMENT BORDELAIS

- Siège : Les Bureaux du Lac II - Rue Robert Caumont, Immeuble P - 33049 BORDEAUX CEDEX

- Durée : 99 années

- Capital : 1 000 euros

- Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre de bâtiment et second œuvre.

- Président : Monsieur Téodoro PINO, demeurant 24 Rue du 8 mai 1945 – 33290 LUDON MEDOC

- Agrément des cessions d'actions : Toute cession d'actions, même entre associé est soumise à préemption et agrément. Admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : RCS de BORDEAUX
20EJ06849

CERFRANCE GIRONDE

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

—

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 avril 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EPICERIE DE LILI

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Siège social : 28, rue de Bourriche – 33460 SOUSSANS

Capital : 1 000 €uros divisé en 100 parts de 10 €uros chacune

Objet : La Société a pour objet :

A titre principal : l'activité d'achat revente de produits frais et secs dans un commerce ambulant, que ce soit sur des places privées, des marchés ou des places dédiées.

A tire accessoire : la vente de préparation alimentaire, de boissons alcoolisées.

Durée : 99 ans

Gérant : Madame Liliane LE HIR demeurant au 28, rue de Bourriche – 33460 SOUSSANS.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de BORDEAUX.

Pour avis,
20EJ06883

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 avril 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, qui sera immatriculée au RCS Bordeaux.

Dénomination : **EARL ELEVAGE DES BARTHES**

Siège social : Cenon (Gironde) 12, rue de l'Yser

Objet : L'EARL a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural.

Capital : 27 900,00 euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS,

Gérance : M. Sacha LACOUR ARJEAU, demeurant à Cenon (Gironde) 12, rue de l'Yser.

Pour avis,

La Gérance.
20EJ06842

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à BORDEAUX le 20 avril 2020, il a été constituée la société suivante :

Dénomination : **SCI COUECOU**

Forme : Société civile immobilière

Siège : 5 Avenue du Jeu de Paume (33200) BORDEAUX

Capital : 500.000 euros

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et tout particulièrement de toute prise de participation dans toute société immobilière et de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles.

Durée : 99 ans

Cession de parts à des tiers non associés soumise à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacsés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

Monsieur Lionel COUECOU né à BORDEAUX (33200) le 28 décembre 1945, demeurant à BORDEAUX (33200) 5 avenue du Jeu de Paume et Madame Jeanne COUECOU née à BORDEAUX (33000) le 9 août 1974, demeurant au BOUSCAT (33110) 61 rue Pasteur, sont nommés premiers gérants de la société pour une durée indéterminée. Immatriculation : RCS de BORDEAUX.. Pour avis, la Gérance.
20EJ06864

SCI CHAGNEAU
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 145 Route de Saint-Emilion 33500 LIBOURNE

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LIBOURNE du 16/04/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI CHAGNEAU

Siège : 145 Route de SAINT-EMILION – 33500 LIBOURNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 € chacune

Objet : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social

Gérance : Monsieur Benoit CHAGNEAU, né le 07/12/1982 à LA REOLE, de nationalité Française, demeurant 145 Route de SAINT-EMILION – 33500 LIBOURNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE

POUR AVIS

La Gérance
20EJ06870

Par acte SSP du 30/04/2020 il a été constitué une Société Civile dénommée : **LOU**. Siège social : 30 B rue Nelson Mandella 33160 ST MEDARD EN JALLES. Capital : 200.200€. Objet : Gestion de portefeuille de valeurs mobilières de placement. Gérant : Mme TALET Sandrine, 30 B rue Nelson Mandella 33160 ST MEDARD EN JALLES. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.
20EJ06837

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
A BORDEAUX 23 AVENUE DU JEU DE PAUME

—

LISE-EMERENCE
Société civile immobilière au capital de 500,00 € 34 rue des Saules 33930 VENDAYS-MONTALIVET RCS de BORDEAUX

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Edouard BENTEJAC, le 04/05/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LISE-EMERENCE

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Au capital de : 500,00 €, par apports en numéraires.

Siège social : VENDAYS-MONTALIVET (33930) 34 rue des Saules.

Objet social : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise en location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, et toutes opérations civiles accessoires.

Gérant : Mme Lahlia AIACHI, demeurant à VENDAYS-MONTALIVET (33930) 34 rue des Saules.

Clause d'agrément pour mutations entre vifs, par l'assemblée des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
20EJ06854

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mai 2020 à Floirac

FORME : Société Civile

DENOMINATION : **SCI RS IMMO**

SIEGE SOCIAL : 13 Rue Miguel de Cervantes 33270 FLOIRAC

OBJET : La propriété, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL 1 000 euros

GERANTS :

Monsieur REGUEIRA CABEZA Diego demeurant 13 Rue Miguel de Cervantes 33270 FLOIRAC

Monsieur SORES Lionel demeurant 10 Rue Pierre Curie 33140 VILLENAVE D'ORNON

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Pour avis, les gérants
20EJ06887

Par ASSP en date du 28/01/2020, il a été constitué une SNC dénommée :

ANGLARD-DASI

Siège social : 7 route de Créon 33750 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH Capital : 1000 € Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de vente de Tabac, Presse, Française des Jeux, Pmu, Licence 3, 7 route de Créon à Saint Germain du Puch (33750). Gérance : M DASI JEAN-SEBASTIEN demeurant 13 avenue de Verdun 33500 LIBOURNE Associé(s) en nom : M ANGLARD Stéphane demeurant 14 rue Curton 33420 DAIGNAC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LIBOURNE.
20EJ06894

---

par assp,en date du 06.04.2020,a ete constituee la sci immobiliere du fronsadais,capital 500€,siege 4peyches 33126 la riviere,est nomme gerant jean marc veran sis 4peyches 33126 la riviere et marie anne veran sis 1virecourt 33126 la riviere,objet :achat de biens immobilier pour location,duree 99ans.rcs libourne
20EJ06248

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 12**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06928

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 9**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06924

SCP Jean Bernard JAULIN et Jean-Charles BOUZONIE
Notaires Associés
1 rue Franklin
33000 Bordeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, Notaire à BORDEAUX, le 05 mai 2020, a été constituée les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : **SCI K-ZOAR**

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : POMPIGNAC (33370), 4 chemin de Callonge.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement

Capital social : 1.000,00 €, divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 100.

Apport en numéraire : 1.000,00 €

Gérant : Monsieur RENIER Thierry Louis André, demeurant à SAINT-MAUR-DESFOSSES (94100), 51 avenue Joffre.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de BORDEAUX

20EJ06921

DILIGENCE SARL
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30 rue Henri Yvonnet 33700 MERIGNAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mérignac du 5 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DILIGENCE

Siège social : 30 rue Henri Yvonnet, 33700 MERIGNAC

Objet social : Agencement de véhicule sur mesure pour les particuliers, les personnes à mobilité réduite et pour les professionnels

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Romain RIVET, Demeurant 10 Chemin de Lamothe 33640 PORTETS, Né le 01 mai 1988 à BORDEAUX (33),

Monsieur Antony PUCHEU, Demeurant 125 avenue de la Somme 33700 MERIGNAC, Né le 06 novembre 1989 à MONTLUCON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Pour avis, La Gérance

20EJ06999

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 7**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06922

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 10**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06925

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 avril 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DELIMERMONT IMMOBILIER

Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Au capital de : 3000 €

Siège social : 7 RUE EMILE COMBES 33270 FLOIRAC

Objet : L'activité d'agence immobilière comprenant l'activité de transactions immobilières

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Gérance : Arnaud DELIMERMONT, demeurant 48 rue Jouis 33400 Talence

Pour avis

20EJ06929

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à SAINT MAGNE DE CASTILLON du 02/05/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PLANEUR SERVICES**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : LES ARTIGUES DE LUSSAC (33570), Aérodrome de Libourne – 3269 Route de Lyon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 2.000 Euros

Objet : Distribution de toutes pièces et matériels pour planeurs, ULM, avions et hélicoptères

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Loïc POUCHUCQ demeurant à SAINT MAGNE DE CASTILLON (33350), 18 rue de Mingo

Immatriculation au R.C.S. de LIBOURNE

Pour avis,

Le Président

20EJ06955

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 11**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06926

Maître Antonio GARNIER
AVOCAT
9, rue Boudet
33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.69.82

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20 avril 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **NS France 8**

Siège social : 57 bis, cours Pasteur – 33000 BORDEAUX,

Capital social : 100 € en numéraire

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS

Objet : conseil pour les affaires et autres conseils de gestion / distribution, commercialisation et distribution d'électricité au moyen d'énergies renouvelables

Président :

Monsieur Yago ACON RASPALL, domicilié 85 avenida de Hercules, 4ème étage droite, A CORUÑA (Espagne)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

20EJ06923

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/05/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : THE MOON PIRATES

Forme : SAS

Capital social : 1 200 €

Siège social : 27 rue Monadey, RDC, 33800 BORDEAUX

Objet social : Création de jeux-vidéos

Président : Mme Pourin MÉLANIE demeurant 27 rue Monadey, RDC, 33800 BORDEAUX

Directeur Général : M. Robin FAU demeurant 28 cours de la Martinique, 33000 BORDEAUX

Directeur Général : M. Guillaume THOMAS demeurant 64 rue de Macau, 33000 BORDEAUX

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Chaque actionnaire détenant plus de 10% est tenu de participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

20EJ06945

ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 49 84
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée MESTRE au capital de 1000 euros. Siège social : 202 Cours Gambetta 33400 TALENCE. Objet : conseil pour les affaires et la gestion, bureaux d'études et ingénierie, activité de société holding. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Gérante : Madame Gwendalynn GOAS, demeurant 3 Impasse Henri Dunant 33140 VILLENAVE D'ORNON nommée pour une durée illimitée.

20EJ06969

D.T.P. 33
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : Parc d'activité Tanesse,
23 Chemin d'Arcins
33360 LATRESNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LATRESNE du 05/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : D.T.P. 33

Siège social : Parc d'activité Tanesse, 23 Chemin d'Arcins, 33360 LATRESNE

Objet social :

Voirie et Réseaux Divers (VRD),

Aménagements extérieurs,

Assainissement individuel et collectif,

Petite maçonnerie

(Dalles béton, clôtures),

Terrassement.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2 000 €

Gérance : M. Freddy DUBIEF demeurant 1T Impasse de fouet 33670 SADIRAC.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

20EJ06953

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/04/2020

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SELARL DU DR DESTRUHAUT GREGORY**

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Objet : L'exercice de la profession de médecin et notamment l'activité de médecin-anesthésiste.

Siège social : 5, rue Emile Zola 33000 BORDEAUX

Capital : 1.000 Euros

Durée : 99 années

Gérance : M. Grégory DESTRUHAUT, demeurant 5, rue Emile Zola 33000 BORDEAUX.

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

20EJ06962

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/04/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : HUGABUGE

Forme : SCI

Capital social : 300 €

Siège social : 41 Avenue du Dr Pierre Arnou Laujeac, 33680 LACANAU

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,

Gérance : M. Pascal BUGEAUD demeurant 41 Avenue du Dr Pierre Arnou Laujeac, 33680 LACANAU

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

20EJ06964

SMA MO SARL
au capital de 200 euros
Siège social : 36 Boulevard de Malartic 33170 GRADIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRADIGNAN du 30 avril 2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARLU

Dénomination sociale : SMA MO

Siège social : 36 Boulevard de Malartic 33170 GRADIGNAN

Objet social : Pose de montage d'ascenseur et équipement de levage, fabrication de portail et motorisation de système de fermeture, Maintenance de système de fermeture, Fourniture, pose et maintenance d'équipement domotique, Conseil sur la réalisation et conformité des équipements liés à l'activité

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros

Gérance : Monsieur Julien MORAND, demeurant 36 Boulevard de Malartic 33170 GRADIGNAN, né le 10 décembre 1984 à L'ISLE ADAM (95290), de nationalité Française, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Pour avis, la Gérance

20EJ07002

Notaire

Maître Christophe LAPELLETERIE
Notaire
33 avenue de l'Europe
33520 BRUGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé, les 17 et 27 avril 2020, enregistré auprès du Service Départemental de l'Enregistrement de BORDEAUX le 28 avril 2020 Dossier 2020 00014074 références 3304P 2020 A 04445, a été constituée une société civile immobilière dénommée **FABAS**, dont le siège est fixé à BIGANOS (33380) 57 rue Gambetta. Objet : l'acquisition, la propriété, la gestion, la location, la construction de tous biens et droits immobiliers. Durée : de 99 années. Capital : CENT EUROS (100,00 €). Apports en numéraire. Cession de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés sauf cession entre associés. Gérant et associé : Melle Fanny HONTEBEYRIE demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 56 rue Hermel, et Mr Bastien HONTEBEYRIE demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 77 rue Ordener. Immatriculation au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

20EJ06930

Par ASSP en date du 29/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

FOLLIN/SIMONNEY - 1

Sigle : FS - 1 Siège social : 4 rue d'Enghien 33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE Capital : 100 € Objet social : Achat, vente, et location de biens immobiliers Gérance : M Follin Luc demeurant 4 rue d'Enghien 33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE ; M Simmoney Victor demeurant 13 Le bourg 33210 MAZÈRES Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés ; toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donnée par une décision extraordinaire. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06783

Création de la sasu **gotoloc**, 16 rue gutenberg 33130 bègles. Cap.:500€. Obj.: conciergerie. Pdt.:vincent godet, 16 rue gutenberg 33130 bègles. 99ans au rcs de bordeaux.

20EJ06819

MODIFICATIONS

ATUA.CORES SARL au capital de 15000€. Siège social: Parc Mios Entreprises 16 rue de Galeben 33380 MIOS 477670806 RCS Bordeaux. Le 10/04/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 38 Rte de la Jenny 33680 Le Porge à compter du 11/04/20; décidé de modifier l'objet social qui devient: Commerce, entretien, réparation et transformation d'automobiles et motocycles. Commerce d'équipements, pièces détachées et accessoires pour véhicules automobiles et motocycles; décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient Kitchener. Mention au RCS de Bordeaux.

20EJ06722

ROBAGO, SASU au capital de 1 000 € ; Siège social: 35 RUE JEAN LOUIS VILLEMIN 33520 BRUGES 843 058 058 RCS BORDEAUX ; Le 03/04/20, l'associé unique a : décidé de modifier l'objet social qui devient à compter du 07/04/20 : Commerce (achat et revente) de produits d'entretien pour les professionnels et particuliers (4644z) ; Mention au RCS de BORDEAUX

20EJ06144

ERECApluriel

Société d'Expertise Comptable
Bordeaux
www.erecapluriel.fr

L'AGE du 12-03-2020, de la SARL ONEBASE SOLUTIONS, au capital de 72.000 €, siège social 81 boulevard Pierre 1er 33110 LE BOUSCAT (RCS BORDEAUX 794 968 834), conformément à l'art. L.227-3 du C.com, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Sa dénomination, son objet, son siège, sa durée, son capital et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés ; ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : toute cession d'actions à des tiers doit être agréée par la collectivité des associés. Mme Anne CACHOT et M. Arnaud LEBERT ont cessé leurs fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa forme SAS, la Société est dirigée par la SARL ONEINVEST, au capital de 1 120 000 €, siège social 81 boulevard Pierre 1er, 33110 LE BOUSCAT (RCS BORDEAUX 832 704 472), Présidente.

20EJ06490

SOGEAM BTP SARL au capital de 15.000 € Siège: Zone Artisanale Du Technoparc, 1 av. de l'Ellipse 33470 Le Teich 840 629 778RCS BORDEAUX

Décision d'Associé unique du 15/04/2020: Transfert du siège social au « Zone Artisanale Du Technoparc, 8 rue Copernic 33470 Le Teich» et modification de l'article 4 des statuts. Pour avis

20EJ06517

FOEHN & CO SARL au capital de 15.000 € Siège: Zone Artisanale Du Technoparc, 1 av. de l'Ellipse 33470 Le Teich 519 280 853RCS BORDEAUX

Décision d'Associé unique du 15/04/2020: Transfert du siège social au « Zone Artisanale Du Technoparc, 8 rue Copernic 33470 Le Teich» et modification de l'article 4 des statuts. Pour avis

20EJ06518

RESIDENTIAL GROUP
SAS au capital de 1 353 000 euros
En cours de transfert de siège social
494.819.691 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000 BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter de ce même jour.

POUR AVIS - Le Président

20EJ06628

KORTEN CO
SARL au capital de 6 000 €
Siège social : 81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
452 372 451 RCS BORDEAUX

MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale du 18/04/2020, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient **ADVANCE TRADERS FRANCE** à compter du 18/04/2020.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

20EJ06650

ENERTHICAL
SAS au capital de 30.000 €
Siège social : 115 RUE CASIMIR PERIER, 115 123, 95870 Bezons
880 515 028 RCS de Pontoise

L'AGE du 27/04/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 5à bis rue Malbos, 33700 Mérignac, à compter du 27/04/2020

Président : M. Bruere Christian, demeurant Rua Da Atalaia 67 4 ESQ, 1200-037 LISBOA

Radiation au RCS de Pontoise et réimmatriculation au RCS de Bordeaux

20EJ06694

TREEFROG THERAPEUTICS
Société par actions simplifiée
au capital de 111.814 euros
Siège social : 146, rue Léo Saignat - Bâtiment ENSTBB
33000 BORDEAUX
844 370 320 RCS BORDEAUX

Par décisions du président en date du 28 avril 2020, a décidé de transférer le siège social au 30 avenue Gustave Eiffel - Bâtiment A - 33600 PESSAC et ce à compter rétroactivement du 1er avril 2020.

20EJ06721

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE VOLTAIRE INTENDANCE
Société civile immobilière, au capital de 91.469,41 €
Siège social sis à LE BOUSCAT (33110), 150 avenue du Président Robert Schumann
RCS Bordeaux 425 283 835

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par décision des associés réunis en assemblée générale le 29 décembre 2014, la durée de 50 ans pour laquelle la société a été constituée, arrivant à expiration le 31 décembre 2015, a été prorogée de 99 ans jusqu'au 31 décembre 2115. L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié.

Par décision des associés réunis en assemblée générale le 21 avril 2020 :

- le siège social a été transféré à: BORDEAUX (33000), 106 rue Naujac à compter de cette date, l'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

- Monsieur Daniel Marie Michel Pierre VERGELY, demeurant à BORDEAUX (Gironde), 106, rue Naujac, a été nommé en qualité de cogérant de la société. En conséquence, une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de BORDEAUX.

Pour avis

La gérance

20EJ06753

SCI BERDAJA
Société civile immobilière au capital de 837.000,00 € Siège social sis à LE BOUSCAT (33110), 150 avenue du Président Robert Schumann RCS Bordeaux 445 220 528

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par décision des associés réunis en assemblée générale le 21 avril 2020 :

- le siège social a été transféré à : BORDEAUX (33000), 106 rue Naujac à compter de cette date, l'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

- Monsieur Daniel Marie Michel Pierre VERGELY, demeurant à BORDEAUX (Gironde), 106, rue Naujac, a été nommé en qualité de cogérant de la société.

En conséquence, une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS de BORDEAUX.

Pour avis

La gérance
20EJ06754

AGENCE TALEC IMMO
Société à responsabilité limitée Au capital de 40 000 euros Siège social : 252 avenue de la République 33200 BORDEAUX 531 622 108 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Par procès-verbal d'Assemblée générale en date du 23 avril 2020, la Société « AGENCE TALEC IMMO », Société à responsabilité limitée au capital de 40.000€, domiciliée 252 Avenue de la République – 33 200 BORDEAUX, et immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 531 622 108 a décidé de procéder au transfert de son siège social :

TRANSFERT DU SIEGE : 4/6 Place Albert Despujols – 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Pour Avis.
20EJ06758

CARRE
SAS au capital de 10 000 € Siège social : 12, Zone Artisanale du Luget, Local n°2, 33290 LE PIAN MEDOC 819 311 531 RCS BORDEAUX

Il résulte de l'AGO du 06/08/2019 que M. Michel MALYSZ demeurant 43, rue Edmond Blanc, 33290 BLANQUEFORT a été nommé en qualité de Président à compter du 01/12/2019, en remplacement de Mme Lucie HEIGEAS, démissionnaire à compter du 30/11/2019. POUR AVIS
20EJ06760

SCI D4 TABELLIONS
11 rue Saint Romain 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE RCS BORDEAUX 793 852 948

MODIFICATIONS

Actes reçus par Me Mathieu MASSIE, notaire à GRADIGNAN, les 12 avril 2019 il a notamment été procédé aux changements statutaires, savoir :changement de dénomination sociale, La SCI «D4 TABELLIONS » est dorénavant dénommée :« SCI DES TABELLIONS »

démission de gérant Mme Nathalie LAOUTI a démissionné de ses fonctions de gérant.

réduction de capital Le capital social de la société est réduit de la somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 euros)le nouveau capital social s'élève à HUIT CENTS EUROS (800,00 €) divisé en 80 parts sociales .

Pour avis La gérance
20EJ06762

GB audit conseil
20 rue de la Cabeyre
33240 St André de Cubzac
05 57 94 06 06
www.gbauditconseil.com

I.M.P. IMPRIMERIE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 23-25, Avenue de Paris, 33620 CAVIGNAC 314 902 206 RCS LIBOURNE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 29 février 2019, l'associée unique a décidé la transformation de la Société **en société à responsabilité limitée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 000 euros chacune.

Sous son ancienne forme, la Société était dirigée par M. Laurent EYMARD, président

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par : M. Laurent EYMARD, demeurant 6 Noliquet 33710 LANSAC, en qualité de gérant.

Lors de cette même décision, l'associée unique a mis fin aux fonctions de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, dès lors que la Société sous sa forme nouvelle n'est pas tenue d'être dotée de Commissaires aux Comptes.

Mention sera faite au RCS de LIBOURNE.

Pour avis

20EJ06761

PERIANCE
SAS Capital social 21 000 euros Siège social : 69 rue Henri IV 33000 Bordeaux 850 568 221 RCS Bordeaux

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/04/202020, il a été pris acte de la démission de Monsieur Michel AFONSO, demeurant BAT Sauvignon 14 place Paul Avisseau 33300 Bordeaux en qualité de Directeur Général, à compter du 29/04/2020,Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

20EJ06764

---

les avocats
Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
21 bis Cours Pasteur
33000 Bordeaux
05 56 06 66 70

Avis est donné, pour la SAS « **YOGA WITH YOU LE BOUSCAT** » au capital de 5.000 euros, siège social : 180 rue Raymond Lavigne 33110 LE BOUSCAT. RCS BORDEAUX 851 866 863 de fin du mandat de Directeur Général de Monsieur Xavier DARDOT né le 12 juin 1981 à NOUMEA, demeurant 71 rue Maurice 33000 BORDEAUX de la constitution, par acte ssp du 19 juin 2019,

20EJ06769

ANH COURTAGE SASU au capital de 100 € Siège social : 10 RUE FERRERE 33000 BORDEAUX RCS BORDEAUX 824748131

Par décision du président du 10/03/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : courtage en assurances et le regroupement des crédits . Modification au RCS de BORDEAUX.

20EJ06800

SARL MEDI BATIMENT GENERAL
"M.B.G." Société A Responsabilité Limitée Au capital de 5 000 euros 818 120 602 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIEGE

Par décisions du 01/03/2020 la collectivité des associés a transféré le siège social du 20 rue Emile Zola (33440) AMBARES ET LAGRAVE au 23 rue Gutenberg ZA de la Rafette (33450) SAINT-LOUBES à compter du 01/03/2020. L'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention au R.C.S. de Bordeaux
20EJ06774

LEMME SASU au capital de 1000 € Siège social : 21 B RUE DUVIVIER 75007 PARIS RCS PARIS 849828645

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 26 B RUE MAL JOFFRE 33200 BORDEAUX à compter du 01/04/2020 Présidence : F BENADEL NAJMA demeurant 26 B RUE MAL JOFFRE 33200 BORDEAUX . Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06776

GROUPE ARGO SAS au capital de 2000000 € Siège social : 2 RUE DES GLIERES 74000 ANNECY RCS ANNECY 812231843

Par décision des associés du 28/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 7 ALLEE DE BEL AIR 33185 LE HAILLAN à compter du 28/04/2020 Présidence : M BARBATO Vincent demeurant CHEMIN DES BLANCHETS 74540 CHAPEIRY . Radiation au RCS de ANNECY et immatriculation au RCS de BORDEAUX.

20EJ06781

NEOSYSTEMES
Société à responsabilité limitée au capital de 43 500 euros Siège social : Parc Scientifique Unitec 1 2 allée du Doyen Georges Brus 33600 PESSAC 449 453 604 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 218-228 Avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC à compter du 01/01/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance
20EJ06812

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

SAS LA VIEILLE SOUCHE
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 49 route de haute 33380 MIOS 849 723 317 RCS BORDEAUX

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de formation coaching en investissement immobilier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. POUR AVIS. Le Président

20EJ06787

MJR
SCI au capital de 381,12 € Siège social : 50 RUE BERGERET 33000 BORDEAUX RCS BORDEAUX 394 352 025

Par décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 15/11/2019, il a été décidé de nommer M BENHAROUN NOEL demeurant 40 RUE DU CENTRE 33990 HOURTIN en qualité de Gérant en remplacement de Mme BENHAROUN NADIA, à compter du 15/11/2019.

Les modifications seront effectuées au RCS de BORDEAUX

20EJ06794

KOZYMO

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 1er mars 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de la Sauve - Appartement 104 - 33100 Bordeaux à compter du 1er mars 2020.

L'article 4 des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis. Madame Laetitia PEUGNIEZ, Gérante.

20EJ06802

SCI OYAM

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 1er mars 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de la Sauve - Appartement 104 - 33100 Bordeaux à compter du 1er mars 2020. L'article "SIEGE" des statuts été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis. Madame Laetitia PEUGNIEZ, Gérante.

20EJ06804

FASHION SPORT
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 17 Rue des Genêts, 33290 PAREMPUYRE 827 611 112 RCS BORDEAUX

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 27 avril 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 17 Rue des Genêts, 33290 PAREMPUYRE au 477 route de Beyres, 40440 ONDRES à compter rétroactivement du 1er avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président

20EJ06806

SCCV LOCA INVEST
Société civile de construction-vente au capital de 500 euros Siège social : 41 rue Guynemer 33320 EYSINES 851 788 711 RCS BORDEAUX

Par décision collective des associés en date du 31/12/19, la société HOLDING FINANCIERE DV sise 41 rue Guynemer à Eysines (33320) a été nommée en qualité de Gérante de la Société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2020 en remplacement de M. Daniel GAMBA, démissionnaire ; l'article 20-1 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
20EJ06808

DYAPAZON
SARL au capital de 80.000 €
Siège social : 13 RUE TUSTAL, 33000 Bordeaux
753 750 249 RCS Bordeaux

L'AGO du 23/04/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 17 rue des Ponts de Comines, 59000 Lille, à compter du 01/06/2020

Radiation au RCS de Bordeaux et réimmatriculation au RCS de Lille-Métropole
20EJ06784

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

INDUSTRIES DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 47 000 euros
Siège social : 91bis chemin du Coquillat
33850 LEOGNAN
503 669 491 RCS BORDEAUX

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 juin 2017, il résulte que : les mandats de Monsieur Bruno CORROY, Commissaire aux Comptes titulaire, et du CABINET SAGASPE ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivés à expiration ne sont pas renouvelés et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement.
20EJ06814

Par décision du 05/03/2020, le siège social de la société **BALZANE**, société par actions simplifiée au capital de 20 000 € a été transféré du 18 rue Soult – 65000 Tarbes au 4 rue Pasteur – 33470 Gujan-Mestras avec effet au 01/03/2020.

La société initialement immatriculée au RCS de Tarbes sous le n°829 294 560 sera désormais immatriculée au RCS de Bordeaux.

Virginie Sanchez demeurant 4 rue Pasteur - 33470 Gujan Mestras exerce les fonctions de présidente.
20EJ06817

Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

SCEA DE LA MAGRINE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 604 340 euros
Siège social : Lieu-dit Magrine
33750 ST QUENTIN DE BARON
392 569 851 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision unanime du 10 avril 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du du Lieu-dit Magrine – 33 750 ST QUENTIN DE BARON au 10 Place Gambetta – 33 720 PODENSAC, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE sous le numéro 392 569 851 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

La Société, constituée pour 50 années à compter du 6 octobre 1993, a pour objet l'exploitation de tous biens agricoles.

Son capital de 604 340 euros est composé à concurrence de 85 752,57 euros au moyen d'apports en nature et à concurrence de 518 587,43 euros au moyen de d'apports en numéraire.
20EJ06818

Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

AQUITAINE TRAITEMENTS SUD-OUEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros réduit à 500 euros
Siège social : 95 Rue du Président Carnot
33500 LIBOURNE
503 515 959 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une Assemblée Générale du 16 décembre 2019, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Pierrick JOLIVET de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2019.

Il ressort de cette même assemblée et du procès-verbal de la gérance du 13 février 2020, que le capital social a été réduit d'une somme 500 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 500 euros par voie de rachat et annulation de 50 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à cinq cent euros (500 euros)."
20EJ06822

42 Chemin d'ornon
33610 CANEJAN
Tél : 05 56 78 00 00

ESPIEGL
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros

Siège social :

95, rue du Commerce - 75015 PARIS

R.C.S. PARIS 881 008 213

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes des décisions en date du 5 mars 2020 il résulte que :

L'associée unique, a décidé de transférer le siège social du 95, rue du Commerce - 75015 Paris au 7, rue Vital Carles - 33000 Bordeaux, et ce, à compter du 5 mars 2020.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

La Présidente est Madame Audrey PERRAULT

Demeurant 7, rue Vital Carles - 33000 Bordeaux
20EJ06823

CAILLAUD-ROSTAND
SARL au capital de 2 000 €
11 Lieu-dit Galau,
33710 LANSAC
RCS LIBOURNE 843 141 813

Par décision de l'associé unique en date du 02/03/20, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS : LIBOURNE
20EJ06826

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

OENO FINANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 840 000 euros
Siège social : 55 rue de la République - RN 113
33210 PREIGNAC
494.683.352 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 07/04/2020, l'AGEX des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 840 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Messieurs Henri BOYER, Edouard MASSIE et Antoine MEDEVILLE, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT: M. Edouard MASSIE, demeurant 61, rue Pierre Duhem – 33200 Bordeaux DIRECTEUR GENERAL : M. Henri BOYER, demeurant Grand Pierre – 33490 Le Pian-Sur-Garonne DIRECTEUR GENERAL : M. Antoine MEDEVILLE, demeurant 16, rue du Parc – 33200 Bordeaux
20EJ06828

Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS – LACANAU – LEGE CAP FERRET – PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

SOCIETE CIVILE TRISKEL
Société civile immobilière
au capital de 137 200 euros
Siège social : Rue Charles Lecoq
33380 BIGANOS
438 008 534 RCS BORDEAUX

L'AGE du 23 décembre 2019 a réduit le capital social à 1.000 euros par voie de réduction du nombre de parts sociales.

En conséquence, les articles 5 et 6 des statuts ont été modifiés.

Dépôt au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
20EJ06827

SCI NLPC PATRIMOINE
SCI au capital de 1 200 euros
En cours de transfert de siège social
518.155.874 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020 les associés ont décidé unanimement, à compter du même jour :

- de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000, BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX

- de nommer en qualité de cogérant Monsieur Philippe CURUTCHET demeurant 26 bis allée Labarthe, 33110 LE BOUSCAT.

Pour avis - La Gérance
20EJ06862

SIMBALS
SAS au capital de 80 000 Euros
Siège social : Château de Thouars, 27 allée des Petits Rois – 33400 Talence
750 647 646 RCS Bordeaux

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/03/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 3 avenue de la Madeleine – 33170 Gradignan à compter de ce jour.

Il a été décidé de nommer en qualité de Président : AVL Europe, Ltd., SARL constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, située T/A Cd Baby, 2nd Floor Unit 23 Tileyard Studios, Tileyard Road, London N7 9AH (Angleterre), immatriculée sous le numéro 11618169, dont le représentant permanent sera Monsieur Tracy Maddux, demeurant 1920 SW River Parkway, Portland, OR, 97201 (USA) (Etats-unis) en remplacement de M. FERRARO Charles-Pascal

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bordeaux.
20EJ06838

2AF
SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 4 impasse de la Lagune
33460 ARSAC
832 596 266 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social à ZA du Taillan 2 Rue Bussaguet 33320 LE TAILLAN à compter du 01/01/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX].

Pour avis

La Gérance
20EJ06840

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ENTREPRISE DE PEINTURE MINOS
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 600 euros
porté à 102 000 euros
Siège social: 130 rue Eugène Freyssinet - Zone Industrielle
33260 LA TESTE DE BUCH
323 315 515 RCS BORDEAUX

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 mars 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 71 400 euros par l'incorporation directe de réserves au capital. Le capital social étant ainsi porté de 30 600 euros à 102 000 euros et a modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Pour avis. La gérance.
20EJ06845

SURI4 SCI au capital de 7.000€. Siège social : 40 rue Beaumarchais, 21000 DIJON. RCS 498 346 758 DIJON

L'AGE du 02/05/2020 a décidé de transférer le siège social au 64T rue du Prieure de Comprian, 33380 BIGANOS. Durée de la société : jusqu'au 07/06/2106 . Objet : achat gestion bien immobilier. Radiation du RCS de DIJON et immatriculation au RCS de BORDEAUX.
20EJ06835

Notaire

SCP A NAVARRI, L MARSANT & J-B de GIACOMONI
Notaires associés
24 Avenue Jean Jaurès
CS 80021 33152 Cenon Cedex

SCI ENCLOS DE LA MOULINE

Société civile immobilière
Capital 228 600 €
Siège : 5 Rue de la Mouline
33560 CARON-BLANC
SIREN 447 975 392 - RCS BORDEAUX

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 30/04/2020, les associés ont décidé de modifier entièrement l'objet social de la manière suivante : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Les Statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

Me Laurent MARSANT

Notaire associé
20EJ06847

---

sageco

Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

LIBOURNE VEHICULES OCCASIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 68 Route de Saint Emilion
33500 LIBOURNE
803687516 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 11 mars 2020, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Didier GALEA de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, et décider de nommer en remplacement Monsieur Stéphane COSSE demeurant 1 Lieudit Barail de Martinon – 33 230 MARANSIN; a décidé de transférer le siège social du 68 Route de Saint Emilion - 33500 LIBOURNE au 9 Route de Camparian – 33870 VAYRES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Et a décidé de supprimer l'activité de carrosserie de l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

20EJ06857

TIVOLI ONCOLOGIE

SELARL
au capital de 4.800 €
Siège social :
220, rue Mandron – Clinique Tivoli – 33000 BORDEAUX
831 988 829 R.C.S. Bordeaux

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 20/02/2020, disposant d'une délégation de pouvoir en vertu d'une décision des associés en date du 09/12/2019, le capital social de la société a été réduit de 90 € pour le ramener de 4.800 € à 4.710 €, par voie de rachat de 90 parts sociales de la société d'une valeur nominale de 1 €, appartenant au Docteur Delphine GARBAY.

Modification en conséquence des statuts de la société.

Mention en sera
20EJ06871

GDS

Société civile immobilière
au capital de 1 euro
Siège social : 8 Bis Rue du Colonel Robert PICQUE,
33380 MARCHEPRIME
802529875 RCS BORDEAUX

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 02/03/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8 Bis Rue du Colonel Robert PICQUE, 33380 MARCHEPRIME au 7083 Route des trois villages, 33980 AUDENGE à compter du 01/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis. La Gérance
20EJ06873

SCOTT

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 euros
Siège social : 8 Bis Rue du Colonel Robert PICQUE
33380 MARCHEPRIME
522147610 RCS BORDEAUX

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 02/03/2020, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée SCOTT a décidé de transférer le siège social du 8 Bis Rue du Colonel Robert PICQUE, 33380 MARCHEPRIME au 7083 Route des trois villages, 33980 AUDENGE à compter du 01/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance
20EJ06872

PAU UNIVERSITE

SAS au capital de 1 000 euros
En cours de transfert de siège social
853.717.098 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE

Le 1er mai 2020 les associés ont décidé unanimement de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000, BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter du même jour.

Pour avis - Le Président
20EJ06865

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

IMMO 33 ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 55 B, Avenue Pasteur
33600 PESSAC
485 220 529 RCS BORDEAUX

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur François CHARMET de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 30 avril 2020.

Le nom de Monsieur François CHARMET a été retiré de l'article 18 des statuts.

Pour avis

La Gérance
20EJ06882

RESILIENCE

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 €
Siège social :
5 Allée de Tourny
33000 BORDEAUX
810 576 496 R.C.S. Bordeaux

Suivant procès-verbal en date du 1er avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Président :

ICARE GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 1.260.000 €, 4 Allee des Peupliers 78350 Les Loges-en-Josas 833 597 164 R.C.S. Versailles, représentée par son gérant M. VILMER Bertrand, 4 allée des Peupliers 78350 Les-Loges-en-Josas, en remplacement de Monsieur Stéphane IMBERT, démissionnaire,

Et, en qualité de Directeur Général:

Monsieur Patrick JOUBERT, né le 31 août 1965 à Grenoble (38), de nationalité française, 80 chemin de l'Espero 13090 AIX-EN-PROVENCE,

Et a constaté le passage de la Société de SASU en SAS.

Le représentant légal.
20EJ06876

EAU'RIGINE, SAS au capital de 106000€.Siège social:13 rue des colibris 33170 Gradignan 823654108 RCS Bordeaux.Le 29/04/20,les associés ont:décidé de transférer le siège social au Lieudit Pen Hoat Vian 22110 KERGRIST MOELOU à compter du 14/04/20.Radiation au RCS de Bordeaux.Inscription au RCS de Saint-Brieux

20EJ06877

API II

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 60.000 euros
Siège social : 69 Avenue de la Côte d'Argent
33470 LE TEICH
838 971 059 RCS BORDEAUX

Le 01.05.2020 l'associée unique a décidé à compter du même jour : - De remplacer la dénomination sociale « API II » par « NADIA CABANES TCHANQUEES 4 » ;- De nommer Mme Nadia COURTY, demeurant 58 Bis Allée de Fontebride, 33470 GUJAN MESTRAS, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Christophe ROSSI, gérant démissionnaire ;- De modifier en conséquence les articles 3 et 14 des statuts. Pour avis

20EJ06878

---

les avocats

SELARL Philippe
QUERON ET ASSOCIES
Société d'avocats
1 place Lainé
Bourse Maritime
33000 Bordeaux

SCEA LARRIBIERE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 605 872 euros
Porté à 865 488 euros
Siège : Château Trapaud 33 330 ST ETIENNE DE LISSE
RCS LIBOURNE 411 379 654

AUGMENTATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 27 mars 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 259 616 € par émission de 1708 parts sociales nouvelles de 152 euros nominal chacune. Les 1708 parts sociales nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées le même jour.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 865 488 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Libourne.

Pour avis

20EJ06888

2 I 040

SARL AU CAPITAL DE 45.000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
23 rue Jean-Louis Faure – 33220 SAINTE FOY LA GRANDE
RCS LIBOURNE 799 236 880

Suivant AGE du 31.12.19, il a été décidé d'augmenter le capital social de 280 € puis de le réduire de 40613 € pour être ramené à 4667 € et **Forme :** La Société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS. Administration : avant sa transformation, la société était gérée par M. Frank HUEBER. Sous sa nouvelle forme, elle est administrée par la Société AZUR 4.0, Société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social est 9 avenue de Constantine – 38100 GRENOBLE, RCS GRENOBLE 840 696 231, Président, et la Société AL ET CO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 15000 €, dont le siège social est 1720 avenue de l'Europe – 82000 MONTAUBAN, RCS MONTAUBAN 799 950 522, Directeur Général. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions. **Agrément :** toutes transmission et cession d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

20EJ06885

---

les avocats

AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 72 40

TOURISM & CITY TOURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 7 rue Caroline Aigle - ZA Caroline Aigle
Le Haillan (Gironde)
497.634.923 R.C.S. Bordeaux

AVIS DE TRANSFORMATION

L'associée unique a décidé, le 14/03/2020, à compter de ce jour :

- de la transformation de la société en SAS, sans entrainer la création d'une personne morale nouvelle. Son objet, sa dénomination sociale, sa durée et son siège social restent inchangés,

- de la cessation des fonctions de Gérante de Mme Odile CANDESSANCHE et de la nomination de la société BUS & SAVEURS, SARL au capital de 1.100.000 € dont le siège social est à Le Haillan (Gironde), ZA Caroline Aigle, 7 rue Caroline Aigle, immatriculée au RCS de Bordeaux, n°853.706.430, pour une durée illimitée,

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

20EJ06889

VENTURY AVOCATS EY

EY VENTURY Avocats

OliKrom - Société par actions simplifiée au capital de 18.742 € - 2 avenue de Canteranne 33600 PESSAC - 804 878 759 RCS BORDEAUX

Aux termes des décisions des associés prises dans un acte du 22/04/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 3.588,00 € pour le porter à 22.330,00 €. La réalisation définitive de l'augmentation de capital a été constatée par décisions du président le 04/05/2020. Il a été porté modifications corrélatives aux statuts. Mention sera faite au RCS de BORDEAUX. Pour avis

20EJ06890

CABINET DUPHIL
Société Civile
au capital de 1 000 €
Siège social : 40 Cours de l'Intendance - 33000
445 000 854 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Par décisions en date du 30 avril 2020, l'associé a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter de cette date, sans création d'un être moral nouveau, et adopté de nouveaux statuts, étant précisé que le siège, le capital, l'objet et la durée sont inchangés.

– Dénomination sociale :

Ancienne mention : CABINET DUPHIL

Nouvelle mention : SOCIETE EMMANUEL LAHAYE

– Forme sociale :

Ancienne mention : Société civile

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

– Administration :

Ancienne mention : gérant : Emmanuel LAHAYE

Nouvelle mention : Président: Emmanuel LAHAYE demeurant Impasse du Bas Fayard à Saint-Pierre de Chignac (24330)

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT :

Sous la forme unipersonnelle : libre transmission des actions

Si la société devient pluripersonnelle, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Pour avis
20EJ06891

2AC AQUITAINE
Société d'expertise comptable
123 quai de Brazza – 33100 BORDEAUX
05 56 48 81 40 - www.2acaquitaine.fr

FINANCIERE LAMA
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 47 rue Adrien Baysselance
33000 BORDEAUX
840 164 222 RCS BORDEAUX

POURSUITE ACTIVITE

Suivant décisions du 13/03/2020, l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.
20EJ06886

BORDEAUX PROPERTIES
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue Rolland,
33000 BORDEAUX
830.826.459 RCS BORDEAUX

Le 1er février 2019, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités d'administration de biens et de syndic de tous immeubles quels qu'en soient la nature et la destination.

POUR AVIS - La Présidente
20EJ06902

Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

SCM MEDICAL THIERS
Société Civile de Moyens
Au capital de 60,98 Euros
Siège social : 17 rue des Cavaillès 33310 Lormont
RCS Bordeaux 379 324 056

MODIFICATION DU CAPITAL

Par délibération en date du 2 mars 2020, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 15.24 € par voie de création de 10 parts sociales d'une valeur nominale 1.524€ chacune. Le capital social est désormais fixé à la somme de 76.22 €. L'assemblée décide de nommer en qualité de cogérante Madame Valérie Siao Him Fa demeurant 2 rue Foy 33000 Bordeaux à compter du 1er mars 2020. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.
20EJ06900

2P EXPERT CONSEILS
SARL au capital de 120 000 euros
Siège social : 11 avenue de Chavailles - bâtiment G, 33520 BRUGES
801.261.900 RCS BORDEAUX

Le 16 avril 2020 l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissaire aux comptes.

Pour avis - La Gérance
20EJ06901

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **BLAVEC**.

Forme : SCI.

Capital social : 500 euros.

Siège social : 10 RUE DE CUSSAC, 33290 BLANQUEFORT.

812533727 RCS TC de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2020, les associés ont décidé, à compter du 1 mai 2020, de transférer le siège social à 3 CHEMIN MERLO, 97425 Les avirons. Radiation du RCS de TC de Bordeaux et immatriculation au RCS de TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ST PIERRE DE LA REUNION.
20EJ06906

Aux termes du PV des décisions de l'associée unique du 09/12/2019, l'associée unique de la société **VITAMIN'DIET**, SARL au capital de 10 000 €, 1 avenue Gabriel Péri 33700 MERIGNAC, 807 739 214 RCS BORDEAUX, a décidé de modifier l'objet social comme suit : Conseils diététiques, vente de produits diététiques et compléments alimentaires, en particulier biologiques, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. L'article 2 des statuts a été modifié corrélativement.

Pour avis, la Gérance
20EJ06898

OLLI MOTORCYCLES
Société par actions simplifiée
Capital social 1 000 €
Siège social : 1252 Avenue du parc des expositions Lieu-dit la lande des Deux Crastes Parc d'activité du Pays de Buche
33260 LA TESTE DE BUCH
RCS BORDEAUX 838 506 186

Aux termes d'une AG, il a été décidé de transférer le siège de la société à compter du 1er février 2020 à l'adresse suivante : 86 rue LAGRUA – 33260 la Teste de Buch.

La modification sera effectuée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

Le président
20EJ06908

CGIA BORDEAUX
Imm. "Le Lac Sud"
9, rue Théodore Blanc
33520 BRUGES

SARL TLC (TRANSPORT ET LIVRAISON DE COLIS)
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 200 euros
Siège social : 176 rue Gabriel Frizeau Appt 826
33300 BORDEAUX
Transféré au 1 Avenue Louis Pasteur
33810 AMBES
RCS BORDEAUX 820 763 258

Par décision de l'associé unique en date du 30/03/2020, le siège social a été transféré au 1 Avenue Louis Pasteur – 33810 AMBES, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
20EJ06914

AJEA
SARL de 298 000 €
Siège social : Avenue du Périgord - Lieudit Les Terres Douces 33370 SALLEBOEUF
Transféré : 23 rue des Cormorans 22730 TREGASTEL
534 277 751 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 27.09.2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la société AJEA a décidé de :

- transférer le siège social de Avenue du Périgord Lieudit Les Terres Douces, 33370 SALLEBOEUF au 23 rue des Cormorans 22730 TREGASTEL à compter du 04.02.2020,

- modifier l'objet social : création et exploitation de tout fonds de commerce de type supermarché,

et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.
20EJ06919

REACTIVITY GROUP
SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 58 rue Camille Godard 33000 Bordeaux
513 156 281 R.C.S. BORDEAUX

Par procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 28 avril 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 avenue Aristide Briand 33110 Le Bouscat.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Bordeaux.
20EJ06910

KATREL
Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée Au capital de 8.000€ Siège social : 1 RUE DES Genêts ZA LA LANDE
33450 SAINT LOUBES
751 045 840 RCS Bordeaux

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 05 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées .

Le capital social reste fixé à la somme de 8.000€.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur Pascal LAMBERT et Madame Julie LAMBERT gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Pascal LAMBERT, PRESIDENT DE LA SOCIETE, Demeurant : 80, Route des Palues - 33450 SAINT - LOUBES

Pour avis, Le Président
20EJ06927

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

SARL ETABLISSEMENTS REYNAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 26 Bis Allée Fénelon
33120 ARCACHON
327 324 695 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 26 Bis Allée Fénelon - 33120 ARCACHON au 22 Bis Allée Fénelon - 33120 ARCACHON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance
20EJ06915

RESIDENTIAL M.D.B.
SAS au capital de 200 000 euros
En cours de transfert de siège social
811.733.187 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000 BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter de ce même jour.

POUR AVIS - Le Président
20EJ06931

SCI ANAIS
Société Civile au capital de 609 €
Siège : 5 avenue de la gare 33820 ST CIERS SUR GIRONDE
431485192 RCS de LIBOURNE

Par décision du gérant du 01/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 65 impasse des près du bourg 33820 ST CIERS SUR GIRONDE. Mention au RCS de LIBOURNE.

20EJ06934

Société d'Expertise Comptable
Arcachon - Biganos - Gujan Mestras - St Loubès www.erecapluriel.fr

ATELIER ART NOUVEAU COMUNICATION
SARL au capital de 87 500 €
Siège social : 75 rue Albert 1er 33250 PAUILLAC
751 428 483 RCS BORDEAUX

AVIS DE PUBLICATION

Aux termes d'une décision en date du 08-11-2019, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités d'import-export et de négoce au détail de tous produits d'ameublement, décoration intérieur et extérieur, équipement de la maison et du jardin et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du 75 rue Albert 1er - 33250 PAUILLAC au 56, avenue de Lattre de Tassigny - 33470 GUJAN-MESTRAS à compter du 08-11-2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

20EJ06935

RESIDENTIAL PROMOTION
SAS au capital de 20 000 euros
En cours de transfert de siège social
798.590.071 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000 BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter de ce même jour.

POUR AVIS - Le Président

20EJ06937

AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 72 40

FINANCIERE CORAIL
SARL au capital de 1.468.100 €
Siège social : Zac Haut Madère, 12 Rue Pablo Néruda Villenave-d'Ornon (Gironde)
503.967.119 R.C.S. Bordeaux

TRANSFERT DU SIÈGE

L'associé unique a décidé le 01/12/2019 de transférer le siège de la société, à Latresne (Gironde), 3 chemin de Cardayre, à compter du 01/12/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

20EJ06939

RESIDENTIAL INVEST
SAS au capital de 2 000 euros
En cours de transfert de siège social
832.835.938 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000 BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter de ce même jour.

POUR AVIS - Le Président

20EJ06941

HOLDING BEARNAIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 399 600 euros
Siège social : 19 Le Bourg 33580 SAINT-FERME
400 725 867 RCS BORDEAUX

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/04/2020, il résulte que :

- Madame Béatrice BEARNAIS, demeurant 19 Le Bourg – 33580 SAINT FERME a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Daniel BEARNAIS, démissionnaire à compter du 01/04/2020,

- Monsieur Daniel BEARNAIS, demeurant 19 Le Bourg – 33580 SAINT FERME a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Madame Béatrice BEARNAIS, démissionnaire à compter du 01/04/2020.

POUR AVIS

Le Président

20EJ06942

AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 72 40

ESCEN
SAS au capital de 283.840 €
Siège : 101 Quai des Chartrons Bordeaux (Gironde)
528.724.644 R.C.S. Bordeaux

NON RENOUVELLEMENT CAC SUPPLÉANT

Aux termes d'une AG du 12/03/2019, il a été constaté que le mandat de M. Jean-Bernard VISTE, Commissaire aux comptes suppléant n'a pas été renouvelé.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

20EJ06944

CHEVAL DES VIGNES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Petit Pré 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS
799 045 786 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 4 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CHEVAL DES VIGNES a décidé de transférer le siège social du 1 Petit Pré, 33570 PETIT PALAIS ET CORNEMPS au Lieudit La Borie 33570 PUISSEGUIN, à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

20EJ06946

ABZAC GESTION
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2.662.400 €
Siège social : Château d'Abzac 33230 ABZAC
395 220 866 R.C.S. Libourne

Suivant procès-verbal en date du 20 mai 2019, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

- la société ALTERNATIVE AUDITEURS LEGAUX - 1, avenue de l'Hippodrome 9001 Allée de Technoclub - Parc Technoclub Bat. A - 33170 GRADIGNAN (RCS BORDEAUX 814 952 776) en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Mr Eric DUCASSE, dont le mandat est arrivé à expiration.

- Madame Sophie DEBORD domiciliée Parc Technoclub Bât. A-1 - avenue de l'Hippodrome 33170 GRADIGNAN en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société DEIXIS, dont le mandat est arrivé à expiration.

Suivant procès-verbal en date du 28 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire a :

- décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Moulin d'Abzac - 33230 ABZAC, à compter du 28 novembre 2019.

- décidé que l'article "Objet Social" des statuts serait désormais rédigé comme suit :

"Objet :

La société a pour objet la prise de participation dans toute entreprise et plus généralement l'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toute participation dans toutes sociétés ; toutes prestations de service de conseil, d'assistance de gestion et interventions financières pouvant être fournies au profit des sociétés dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue ; ....."

- décidé de modifier la gouvernance de la Société pour adopter le région de la gestion par un Conseil d'administration et a mis, en conséquence, à jour les statuts.

- constaté que cette modification a mis fin de plein droit aux fonctions des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance de la Société.

- nommé en qualité d'administrateurs :

* Monsieur Jean Louis d'ANGLADE demeurant Château d'Abzac - 33230 ABZAC ;

* Monsieur Pierre Michel d'ANGLADE demeurant 127 Jardin Public - 33000 BORDEAUX ;

* Madame Marie Laure d'ANGLADE épouse de BERMOND de VAULX demeurant 119, rue de la Tour 75016 PARIS ;

* Monsieur Guillaume d'ANGLADE demeurant Château d'Abzac - 33230 ABZAC.

Suivant procès-verbal en date du 20 décembre 2019, le conseil d'administration a :

- nommé Monsieur Jean Louis d'ANGLADE en qualité de Président du conseil d'administration ;

- nommé Monsieur Pierre Michel d'ANGLADE en qualité de Directeur Général.

Mentions seront portées au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne.

Le Directeur Général

20EJ06984

LA BOITE A CHAUX
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue Cantelaudette, 33310 LORMONT
823.008.776 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 16 mars 2020, l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de travaux de maçonnerie, restauration de bâtiments anciens et monuments historiques, ravalement de façades, étanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

20EJ06965

JURIDIAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
21 Ter Av. John Fitzgerald Kennedy Bâtiment A 33700 MERIGNAC

VDLV
SARL au capital de 25 850 euros
siège social : 2 Chemin des Aretsieux 33610 CESTAS
RCS BORDEAUX 750 855 819

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 10 février 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la transformation de la Société **en société par actions simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 25 850 Euros, divisé en 2 585 actions.

Sous son ancienne forme, la Société était gérée par M. Vincent CUISSET, gérant

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président : La société HOLDING CUISSET PAIRAUD, société à responsabilité limitée au capital de 182 860 euros, ayant son siège social 2 Chemin des Aretsieux 33610 CESTAS, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le numéro 801 532 086.

Commissaires aux comptes titulaire et suppléant : Monsieur Philippe SERRE et la société CAEC AUDIT.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis

20EJ06968

AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 72 40

LAGON
SCI au capital de 1.000 €
Siège : ZAC Haut Madère, 12 Rue Pablo Néruda Villenave d'Ornon (Gironde)
878.271.873 R.C.S Bordeaux

TRANSFERT DU SIÈGE

Au terme de l'AG du 01/12/2019 il a été décidé de transférer le siège de la société, à Latresne (Gironde), 3 chemin de Cardayre, à compter du 01/12/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis.

20EJ06967

MOTAC FRANCE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 30, AVENUE DES MONDAULTS 33270 FLOIRAC
532 026 101 R.C.S. BORDEAUX

L'Associée unique a, par décision du 1er avril 2020, décidé de transférer le siège social du 30, Avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC au 7, Avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC à compter du 1er avril 2020, et modifié l'article 4 des statuts.

La Gérance

20EJ06985

les avocats
AMP CONSEILS
Jean-Philippe RASSINOUX
Avocat à la Cour
24 cours du Maréchal Foch
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 72 40

SCI CORAIL

SCI au capital de 1.000 €
Siège : ZAC Haut Madère, 12 Rue Pablo Néruda Villenave d'Ornon (Gironde)
443.440.334 R.C.S Bordeaux

TRANSFERT DU SIÈGE

Au terme de l'AG du 01/12/2019 il a été décidé de transférer le siège de la société, à Latresne (Gironde), 3 chemin de Cardayre, à compter du 01/12/2019.

L'article 5 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

20EJ06958

SCI 3 SISTERS

SCI au capital de 1 000 euros
En cours de transfert de siège social
851.308.346 RCS BORDEAUX

Le 1er mai 2020 les associés ont décidé unanimement de transférer le siège social du 10 rue Rolland, 33000, BORDEAUX au 29 rue Lafaurie Monbadon, 33000 BORDEAUX à compter du même jour.

Pour avis - La Gérance
20EJ06956

AQUITAINE HAUTE PARFUMERIE DIFFUSION

S.A.S.U au capital de 3 000 Euros
Siège Social : 77-79 Cours Héricart de Thury 33120 ARCACHON
En cours de transfert
R.C.S. Bordeaux 840 872 287

L'actionnaire unique en date du 05 mars 2020 a décidé, à compter du même jour :

- de transférer le siège social à ARCACHON (33120) 13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;

- de fixer l'adresse personnelle de la Présidente à ARCACHON (33120) 13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Les articles 4 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
20EJ06997

KARMAN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue du Docteur Roux, 33150 CENON
878 480 060 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'importation, l'exportation, la représentation, la distribution, la commercialisation, la location tant en France qu'à l'étranger de tous produits médicaux, matériels médico chirurgical et dispositifs médicaux en détails et en gros à destination des professionnels et des particuliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président
20EJ07007

TRANSPORT LOCATION BENNES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 36 allée du Rouquet 33610 CESTAS
792 811 473 RCS BORDEAUX

AVIS DE TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/03/2020, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté les statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Il a été ajouté à l'objet social l'activité de transport et location de bennes. Le capital reste fixé à 10 000 €.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la collectivité des associés.

Mme Nathalie PRUVOST, demeurant 36 allée du Rouquet 33610 CESTAS a cessé ses fonctions de gérante, elle est devenue Présidente de la société sous sa nouvelle forme.

Pour avis

Le Président
20EJ06998

Notaire
SCP Karine DENIS et Grégory ROUSSEAUD
Notaires associés
11 cours Georges Mandel
33340 LESPARRE-MEDOC

QUARERI

NOMINATION DE COGÉRANTS

Aux termes d'un acte reçu par Me ANTONIOL-ROUSSEAUD, le 06/05/2020, il a été décidé de nommer en qualité de cogérants de :

La société civile QUARERI, au capital de 1.951.000,00 EUR €, dont le siège est à GORNAC (33540), 1 Beaucès, identifiée au SIREN sous le numéro 819675653 et immatriculée au RCS de BORDEAUX,

M. Yanic Denis ROUX et Mme Thérèse Hélène LABLANQUIE, son épouse, demeurant ensemble à GORNAC (33540), 1 Beaucès.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

20EJ06993

ECHOS JUDICIAIRES - GIRONDINS
SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55

FUSIONS

sagec ACTHEOS
Expertise-Comptable / Audit / Conseil
3 rue Pierre et Marie Curie 33520 BRUGES
Tél. : 05 57 19 12 12
Site : www.actheos.com

ASSOCIATION COREADD NA, ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DU 01/07/1901, RNA W332001602 - SIREN 411 421 498, AYANT SON SIÈGE SOCIAL 4, RUE DE FLEURUS, 33000 BORDEAUX

AVIS DE FUSION

Entre:

l'Association COREADD NA COORDINATION REGIONALE ADDICTIONS NOUVELLE AQUITAINE, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de la Gironde le 20/03/1996, dont l'avis de constitution a été publié au JO du 17/04/1996, RNA W332001602 et SIREN 411 421 498, ayant son siège social 4, rue de Fleurus, 33000 BORDEAUX, et pour objet le développement des actions de prévention et d'éducation dans les conduites addictives, l'amélioration de la prise en charge des patients souffrant d'addiction, la formation des différents intervenants en santé, le partage d'expérience, Association absorbante,

Et l'Association ADDICTLIM association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la préfecture de la Haute-Vienne le 11/12/2009, dont l'avis de constitution a été publié au JO du 26/12/2009, RNA W872001877 et SIREN 523 311 819, ayant son siège, 26 avenue des Courrères, 87170 ISLE, et pour objet d'être la structure promotrice et pilote du réseau de santé ville-hôpital en addictologie, Association absorbée.

Le projet de restructuration s'inscrit dans le cadre de l'évolution du périmètre des régions à effet du 01/01/2016 qui diminue le nombre de régions de 22 à 13, consécutive à l'adoption de la loi n° 2015-29 du 16/01/2015, et de la constitution d'un interlocuteur unique de la région Nouvelle Aquitaine pour les financements de l'ARS au 01/01/2020.

Les associations ci-dessus désignées ont arrêté, par CA du 30/03/2020 pour ADDICTLIM et du 31/03/2020 pour COREADD NA, un projet de traité de fusion, au terme duquel ADDICTLIM fera apport, à titre de fusion absorption, à COREADD NA de tous les éléments actifs et passifs sans exception ni réserve, qui constitueront le patrimoine d'ADDICTLIM dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

L'opération emportera transmission au profit de l'association absorbante de tous les droits, biens et obligations de l'association absorbée, le passif de cette dernière devant être entièrement pris en charge par l'association absorbante. En contrepartie, COREADD NA poursuivra les activités et mission d'ADDICTLIM et intégrera l'ensemble de ses membres.

Les comptes de l'association absorbée qui ont été arrêtés au 31/12/2019, et qui seront soumis à l'approbation de l'AG en date du 18/06/2020 constituent les comptes de référence de l'opération.

Les apports évalués sur la base de leur valeur nette comptable font apparaître une valeur globale des éléments d'actifs apportés à 163 330 € et des éléments de passif pris en charge égale à 52 632 €, soit une valeur nette globale de 110 698 €.

La fusion prendra juridiquement effet à la date du 01/07/2020, sous réserve de l'approbation du projet de traité par les assemblées générales des deux associations, qui se tiendront le 18/06/2020. Son effet comptable et fiscal est fixé rétroactivement au 01/01/2020.

20EJ06903

PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VENERQUE (31810), du 30 avril 2020, La société **SOCAMI**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est à VENERQUE (31810), 20 rue de la Charlette - ZAC de la Tuilerie, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 480 855 154, et la société **MAISONS SANEM**, société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, dont le siège social est à SAINT JEAN D'ILLAC (33127), 48 Allée du Partage, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 420 031 791, ont établi le projet de la fusion par voie d'absorption de la société MAISONS SANEM par la société SOCAMI, à qui la société MAISONS SANEM ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 2.445.465 €, à charge de la reprise de la totalité de son passif évalué à 2.413.958 €, soit un apport net de 31.507 €. La société SOCAMI, absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société MAISONS SANEM, absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, l'apport-fusion consenti par la société MAISONS SANEM à la société SOCAMI n'étant pas rémunéré par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le montant prévu du mali de fusion s'élève à la somme globale de 318 653 €. Conformément aux dispositions légales une copie certifiée conforme du projet de fusion a été déposée au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse pour la société SOCAMI, et au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux pour la société MAISONS SANEM.

Pour avis,
20EJ06913

DISSOLUTIONS

MONIQUE LEVY MANAGEMENT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation : 2 route de Sorbede, 33450 MONTUSSAN
810 146 191 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE du 31/12/2019, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Monique LEVY, 2 route de Sorbede – 33450 MONTUSSAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
20EJ06874

SCCV VILLA MELISANDRE Société Civile au capital de 1.000€. Siège social : 166 AVENUE PASTEUR 33600 PESSAC. RCS 495 287 237 BORDEAUX

L'AGE du 04/05/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/05/2020, nommé liquidateur M ILERET FRANCOIS, 8 ALLEE DE LA CALLUNE 33950 LEGE CAP FERRET et fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention au RCS de BORDEAUX

20EJ06896

CABINET CHASSAGNE
2 rue Emmanuel Roy
33420 BRANNE
branne@cabinet-chassagne.com
05 57 55 51 70

BEDEOL
SARL en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social : 166 avenue du Général de Gaulle – 33500 LIBOURNE
Siège de liquidation : 6 rue Gabriel Massias – Apt. 212 – Clos Sémillon – 33500 LIBOURNE
511 218 596 RCS LIBOURNE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 06.04.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15.04.2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Denise GREIL, demeurant 6 rue Gabriel Massias – Apt. 212 – Clos Sémillon – 33500 LIBOURNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé demeurant 6 rue Gabriel Massias – Apt. 212 – Clos Sémillon – 33500 LIBOURNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

20EJ06717

ELEC-CONTROLE
SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 7 AVENUE DU MARECHAL FOCH
33850 Léognan
489 121 640 RCS Bordeaux

L'AGE du 31/03/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. geay michel, demeurant 7 av. Foch, 33850 Léognan et fixé le siège de liquidation au siège social.

L'AGO du 31/03/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Radiation du RCS de Bordeaux

20EJ06720

DISSOLUTION

TOCTOC, SARL, au capital de 10000 €, situé au 5 Av Gustave Eiffel, 33700 MERIGNAC, immatriculée 818222242 RCS BORDEAUX. Aux termes d'une délibération du 27/09/2019, l'AGE a décidé la dissolution de la Société à compter du 27/09/2019. Madame Hélène KAUFMANN, demeurant 6 rue Louis de Foix, 33000 BORDEAUX a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au 5 Av Gustave Eiffel, 33700 MERIGNAC, adresse où la correspondance devra être envoyée. Mention sera faite au RCS BORDEAUX.

20EJ07001

MEMOSINE
Société par actions simplifiée en liquidation Au capital social de 100 000 Euros; Siège social : 1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac 819 005 554 R.C.S. BORDEAUX

Le 14/04/2020, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/04/2020. M Olivier FRY demeurant 3 chemin Faisant, 33650 SAUCATS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac.

Pour avis.

20EJ06757

SARL CHRISTOPHE RIBEIRO
Société à responsabilité limitée En liquidation au capital de 5.000 euros Siège social : 124 Boulevard Godard 33300 BORDEAUX 800 753 568 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 AVRIL 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe RIBEIRO, demeurant 124 Boulevard Godard - 33300 BORDEAUX, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 124 Boulevard Godard - 33300 BORDEAUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis,

20EJ06765

---

5 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
05 57 54 26 00
www.gironde.cerfrance.fr

GUEST AND WINE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €uros
Siège social : 1, Lieudit « Mercade »
33420 RAUZAN
RCS LIBOURNE 807 805 411

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL ET DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 12 bis, Lieudit « La Traverse » – 33540 BLASIMON. Les associés ont, par ailleurs, décidé l'ouverture de la liquidation de la Société et ce, à compter du 31 décembre 2019. Madame Adeline HARA-LAMBIDIS et Monsieur Nicolas HARA-LAMBIDIS demeurant tous deux au 12 bis, Lieudit « La Traverse » à BLASIMON (33540) ont été nommés liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de liquidation est fixé au 12 bis, Lieudit « La Traverse » – 33540 BLASIMON.

Pour inscription modificative auprès du RCS BORDEAUX.

Pour avis,

20EJ06805

L' A.G.E. réunie le 29 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la SELARL KINÉ BIO SANTÉ, 824 335 954 RCS BORDEAUX, au capital de 1000 euros ayant siège à CAMBLANES-ET-MEYNAC (33 360), 14 Les Platanes, Villa Pauline et ce à compter du 31/12/2019. Elle a nommé comme liquidateur Mr Quentin MERLIN, demeurant à TABANAC (33 550), 640 route du Rouquey, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social et les pièces relatives à la liquidation seront déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

20EJ06809

HOTBO
SARL AU CAPITAL DE 10000€
3 RUE EULER
33700 MERIGNAC
RCS N°491 983 839 BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 15/01/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée HOTBO.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Mme Emmanuelle CLAUDIEN, demeurant au 3 rue Euler, 33 700 MERIGNAC, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 3 rue Euler, 33 700 MERIGNAC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

20EJ06825

GFA CHATEAU DU BRANA
Société civile au capital de 1 000 € Lieu-dit Brana-33410 RIONS
449 087 402 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision unanime des associés du 29 avril 2020, il a été décidé la dissolution anticipée du GFA CHATEAU DU BRANA.

A été nommé comme Liquidateur Mme Brigitte BOTQUELEN, demeurant 8 rue Haldimand 1003 LAUSANNE (SUISSE), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à sa clôture.

Le siège de la liquidation est fixé 92 bis boulevard des plages à ANGLET (64600), adresse à laquelle les documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

20EJ06829

Suivant acte reçu par Me Benoît TARDY-PLANECHAUD, Notaire à BORDEAUX, le 09 mars 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société civile dénommée "**SCI CASSE**" à compter du 08 avril 2019 et de sa mise en liquidation. Monsieur et Madame Jean CASSE, demeurant à LA TESTE DE BUCH (33260), 15 rue des Souchets, exerceront les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, dont mention sera faite au RCS.

20EJ06858

Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

MANOIR D'ASTRÉE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 346 000 euros Siège social : Lieu-dit Pellet 33240 LUGON ET L'ILE DU CARNAY
Siège de liquidation : 8 rue de la Poste 14630 CAGNY
752 376 566 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marie-Béatrice RENGNER, demeurant 8 rue de la Poste 14630 CAGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Poste 14630 CAGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Libourne, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

20EJ06844

STIVE FAMILY
STIVE FAMILY
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 12 AVENUE DES MIMOSAS
33138 LANTON
750 424 160 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29/04/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/05/2020, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Jean DUPONT demeurant 12 AVENUE DES MIMOSAS, 33138 LANTON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 12 AVENUE DES MIMOSAS 33138 LANTON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

20EJ06852

TATA YOYO
SARL en liquidation au capital social de 2000 Euros
Siège social : 53 rue Saint James, 33000 Bordeaux
829 649 383 R.C.S. BORDEAUX

Le 14/04/2020, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14/04/2020.

Mme Aurélie MARTIN demeurant 17 avenue Piquepoul, 33950 Lège Cap-Ferret, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 281 avenue d'Eysines, 33110 Le Bouscat.

Pour avis.

20EJ06756

3G GUILLEMIN & Associés
ARTIGUES PRES BORDEAUX - MARTILLAC - LORMONT
www.3g-guillemin.fr

COJU
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : ZA 9 Rue Gilles Roberval, 33510 ANDERNOS LES BAINS
Siège de liquidation : Avenue des Halles Claouey
33950 LEGE CAP FERRET
825 186 703 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 27 mars 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société SOFALDIS, demeurant Avenue des Halles Claouey 33 950 LEGE CAP FERRET, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Avenue des Halles Claouey 33950 LEGE CAP FERRET. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur
20EJ06880

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Bordeaux - Cenon - Langon
www.a3caudit.com

ABSOLUTE TECH
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 12, Le Bourg
33420 CAMIAC ET ST DENIS
808 919 195 RCS LIBOURNE

Par décision du 2 janvier 2020, la société ABSOLUTE EVENT, associée unique de la société ABSOLUTE TECH, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Libourne. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Libourne..

20EJ06866

SCCV VILLA MELISANDRE Société Civile au capital de 1.000€. Siège social : 166 AVENUE PASTEUR 33600 PESSAC. RCS 495 287 237 BORDEAUX

L'AGE du 04/05/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/05/2020, nommé liquidateur M ILERET FRANCOIS, 8 ALLEE DE LA CALLUNE 33950 LEGE CAP FERRET et fixé le siège de la liquidation au siège social.

20EJ06895

IMG PROGRESS
IF COACHING LIBOURNE
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 1 RUE FRANCOIS VIDAL, ZA DES DAGUEYS II
33500 LIBOURNE
801 467 564 RCS LIBOURNE

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2019, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Isabelle GONZALEZ demeurant 8 Rue des Anciens Combattants, 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE.

Mention en sera faite au RCS de LIBOURNE.

20EJ06957

DNJ CONSULTANT
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 3.000 € Siège social : 58 AVENUE D'UCHAMPS 33450 IZON
529 555 849 R.C.S. Libourne

Aux termes du PV du 31 décembre 2019, L'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du 31 décembre 2019, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au 58 Avenue D'UCHAMPS 33450 IZON et de désigner en qualité de liquidateur : Mme Marie-Josée BERTHELOT 58 Avenue D'UCHAMPS 33450 IZON. Mention au RCS de LIBOURNE.

20EJ06987

Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS – LACANAU – LEGE CAP FERRET – PARENTIS - SALLES
www.erecapluriel.fr

TREIZE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : 109 rue Laroche 33000 BORDEAUX
Siège de liquidation : 58 rue du Temps Passé 33000 BORDEAUX
502 931 942 RCS BORDEAUX

L'AGE du 28 avril 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Damien DEFILLE, demeurant 17 rue Parmentier 33510 ANDERNOS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 58 rue du Temps Passé 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt au RCS de BORDEAUX.

Pour avis
20EJ06893

LIQUIDATIONS

AD3 Conseil, SASU au capital de 1000 €. Siège social: 16 ave des Domaniales 33600 Pessac. 844474239 RCS Bordeaux. Le 16/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Bordeaux.

20EJ06328

SAINT JEAN FLEURS
SARL au capital de 7 622 €
Siège social : 6 RUE DE LA LIBERTÉ
33320 LE TAILLAN MEDOC
398 679 738 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Par décision du 03/04/2020, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 24/04/2020.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

20EJ06548

QUESADA SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 1 rue du Général Castelnau
33260 LA TESTE
328 307 186 R.C.S BORDEAUX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Associé unique, par ses décisions en date du 31 mars 2020, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Manuel QUESADA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

20EJ06583

SARL ROBERT LAHOUDERE ETUDES ET CONSEILS
R.L.E.C.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège : 1 rue Pierre Berniard
Z.A. Pont de Cotet n°10
33620 SAINT MARIENS
R.C.S. LIBOURNE 428 609 481

LIQUIDATION AMIABLE

L'A.G.E du 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, et a nommé liquidateur, Mme Maryse LAHOUDERE demeurant 7 lieudit au Sable Fin – 33620 SAINT MARIENS, le siège de la liquidation est fiixé au siége social au 1, rue Pierre Berniard – ZA Pont de Cotet n°10 – 33620 SAINT MARIENS. Le liquidateur

20EJ06651

SARL ROBERT LAHOUDERE ETUDES ET CONSEILS
R.L.E.C.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège : 1 rue Pierre Berniard
Z.A. Pont de Cotet n°10
33620 SAINT MARIENS
R.C.S. LIBOURNE 428 609 481

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'A.G.E du 31 décembre 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de LIBOURNE.

Le liquidateur
20EJ06652

FIDUCIAL SOFIRAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES AMIS DES BETES
PAR ABREVIATION SC LES AMIS DES BETES
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : Le Bourg, 33730 PRECHAC
Siège de liquidation : 23 avenue de la République, 33730 PRECHAC
382 731 271 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 13/04/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Claude LABROUSSE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
20EJ06747

ACTIF & ASSOCIÉS

Domaine de la Vigerie
33270 Floirac
Tél 05.57.54.15.15

COFFEE GARDEN
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 € Siège social : 17 allée Stéphane Mallarmé 33140 VILLENAVE D'ORNON
Siège de liquidation : 17 allée Stéphane Mallarmé 33140 VILLENAVE D'ORNON
835 256 439 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/01/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Frédérique MOREAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/11/2019. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

20EJ06755

FIDUCIAL SOFIRAL

VERT BORD'EAU
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 euros Siège : Moulin de Lescroumpes D220, 33113 SAINT SYMPHORIEN Siège de liquidation : Lieu dit Mutin Nord, Route de Casteljaloux, 33690 GRIGNOLS 539 398 578 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 13/02/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Mme Isabelle DA SILVA OLIVEIRA, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur
20EJ06767

HERAUD & SISTERS
SARL au capital de 2 001 Euros Siège social : 1 Ter impasse de la mairie 33340 SAINT CHRISTOLY MEDOC RCS BORDEAUX 793 363 359

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 mars 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

Mention sera faite au RCS : BORDEAUX.

Pour avis,
20EJ06988

PAINS BRIOCHES FANTAISIES
SARL en liquidation Au capital de 7 500 euros Siège : 26 avenue de Verdun, 33380 MIOS Siège de liquidation : 38, résidence Le Braou – 33830 BELIN BELIET 789468568 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 29/02/2020 au siège a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Christophe SARRIBOUETTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

20EJ06790

COORDINATION ET MAITRISE D'OEUVRE SASU au capital de 5000 € Siège social : 92 impasse du lingot 33420 GENISSAC RCS LIBOURNE 502233174

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 05/05/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M LARRUE Francis demeurant rue des colporteurs 16230 NANCLARS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/05/2020 . Radiation au RCS de LIBOURNE.

20EJ06912

sageco
Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

MANOIR D'ASTRÉE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 346 000 euros Siège social : Lieu dit Pellet 33240 LUGON ET L ILE DU CARNAY Siège de liquidation : 8 rue de la Poste 14630 CAGNY 752 376 566 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 11 février 2020 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Béatrice RENGNER, demeurant 8 rue de la Poste – 14630 CAGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 décembre 2019.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
20EJ06868

MONIQUE LEVY MANAGEMENT
Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social et de liquidation : 2 route de Sorbede, 33450 MONTUSSAN 810 146 191 RCS BORDEAUX

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 31/12/2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Monique LEVY, 2 route de Sorbede – 33450 MONTUSSAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
20EJ06875

SOCIETE DU SAVOIR-VIVRE, SAS au capital de 100€.Siège social: 8 rue buffon 33110 Le bouscat.802161232 RCS Bordeaux. Le 31/03/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.Radiation au RCS de Bordeaux.

20EJ06223

BALBEAU
SAS en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : Centre Euronat - Lieudit Lède de L'Hopital, 33590 GRAYAN ET L HOPITAL Siège de liquidation : 30 bd du Front de Mer – 33930 VENDAYS MONTALIVET RCS BORDEAUX 801811902

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2019 au siège a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Julie BALBACID de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

20EJ06788

DNJ CONSULTANT
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 3.000 € Siège social : 58 Avenue D'UCHAMPS 33450 IZON 529 555 849 R.C.S. Libourne

Aux termes du PV du 31 décembre 2019, L'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31 décembre 2019. La société sera radiée au RCS de LIBOURNE.

20EJ06989

ESTHE2M
Société par actions simplifiée en liquidation Au capital social de 1000 Euros Siège social : 2 avenue Georges Clemenceau, 33150 CENON 793 349 853 RCS BORDEAUX

Le 28/04/2020, l'assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation,a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28/04/2020.

La société sera radiée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.
20EJ06846

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS
SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ
LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES VENDREDIS

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
Tél. 07 85 39 64 49
publicite@echos-judiciaires.com

CONVOCATIONS

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
10, quai des Queyries
33072 – BORDEAUX CEDEX
Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux

—

AVIS DE REUNION

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE sont avisés que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, convoquée le mercredi 27 mai 2020 à 9h00, à son siège social : 10 quai des Queyries à BORDEAUX (33 072), se tiendra à huis clos.

Le Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire se tiendra hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux annuels et des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnels visés à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2019

- Fixation des indemnités compensatrices

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Ratification de la radiation de sociétaires pour perte de l'engagement coopératif

Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modifications des articles 14, 15, 16, 18, 19, 21, 27, 36 et 37 des statuts

- Adoption des statuts

- Pouvoirs en vue des formalités

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de voter par correspondance ou de donner pouvoir à un autre sociétaire, à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Le droit de voter sera subordonné à l'inscription du sociétaire sur les livres de la société, ladite inscription étant subordonnée à la délivrance de l'agrément par le Conseil d'Administration.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les sociétaires sont invités à voter à distance, soit par un formulaire de vote, soit par pouvoir donné au Président de l'Assemblée Générale, soit par internet sur le site : https://www.jevoteenligne.fr/ag-bpaca

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, Direction de la Communication, au plus tard 6 jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE trois jours au moins avant la date de la réunion.

Les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code du Commerce, seront, avec les autres documents et renseignements prévus par la loi et relatifs à cette Assemblée, tenus à la disposition des sociétaires au siège social de la Société, 10 Quai des Queyries – Direction de la Communication, 33072 Bordeaux Cedex.

Le Conseil d'Administration
20EJ06860

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DE POITIERS

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271
33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvis Corto Maltese 33000 BORDEAUX
RCS 353 821 028

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 16 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne de Poitiers, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2020 se tiendra à 15 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne
20EJ06936

SCP CHEPEAU, LUMEAU
& Associés
Avocats à la Cour
148, cours du Médoc
33300 Bordeaux

—

SERMA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.301.072 €

Siège social : 14, rue Galilée

33600 PESSAC

380 712 828 R.C.S. BORDEAUX

AVIS DE CONVOCATION

D'UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la société SERMA GROUP sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est convoquée pour le 28 mai 2020 à 14 heures, au siège social situé 14, rue Galilée - 33600 PESSAC, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

– Rapport de gestion du Directoire et rapport de gestion du groupe ;

– Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes consolidés ;

– Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

– Quitus aux membres du Directoire ;

– Affectation du résultat de l'exercice ;

– Présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

– Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;

– Renouvellement du mandat de deux membres du Conseil de Surveillance ;

– Pouvoirs à donner à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire, par son conjoint ou par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou d'y voter par correspondance.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'établissement chargé de la convocation de l'Assemblée Générale et de la communication des documents légaux est CACEIS CORPORATE TRUST : 14, rue Rouget de Lisle, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

Tout actionnaire souhaitant utiliser la faculté de vote à distance pourra demander, par écrit, un formulaire auprès de la Société, au plus tard six jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Les votes à distance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société ou à CACEIS CORPORATE TRUST trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, accompagnés de la justification de la qualité d'actionnaire.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de cet établissement en contactant le service Assemblée au 01.57.78.02.24 ou au 01.57.78.04.46.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

L'actionnaire ayant voté à distance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Directoire
20EJ06869

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE SUD GIRONDE-BASSIN D'ARCACHON

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271
33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège so

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 29 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Sud Gironde-Bassin

d'Arcachon, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2020 se tiendra à 16 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06970

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DES TROIS MERS

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 € siège social : 1 Parvi

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 29 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne des Trois Mers, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2020 se tiendra à 15 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06971

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE BORDEAUX-GARONNE

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 € siège social : 1 Par

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 29 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Bordeaux-Garonne, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2020 se tiendra à 17 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06972

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL
ABONNEZ-VOUS !

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS
POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
TÉL. 07 85 39 64 49
publicite@echos-judiciaires.com

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE LOT ET GARONNE

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvi

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 25 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Lot et Garonne, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2020 se tiendra à 16 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire:

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06973

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DORDOGNE-PÉRIGORD

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Pa

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 25 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Dordogne-Périgord, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2020 se tiendra à 15 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06974

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE SAINTES-COGNAC

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvi

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 23 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Saintes-Cognac, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2020 se tiendra à 17 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06975

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE ANGOULÊME-SUD CHARENTES

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social :

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 23 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Angoulême-Sud Charentes, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2020 se tiendra à 16 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne
20EJ06976

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE LA ROCHELLE-ROCHEFORT-ROYAN

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège soci

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 23 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne La Rochelle-Rochefort-Royan, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2020 se tiendra à 15 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne
20EJ06978

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE BÉARN

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvis Corto M

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 19 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Béarn, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2020 se tiendra à 17 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne
20EJ06979

ABONNEZ-VOUS !

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE LANDES

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,
au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvis Corto

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 19 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Landes, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2020 se tiendra à 16 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06980

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE PAYS BASQUE

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,
au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvis C

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 19 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Pays Basque, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2020 se tiendra à 15 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06981

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE DEUX-SÈVRES

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative, Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,
au capital social de 1 074 625 500 €
siège social : 1 Parvis C

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 16 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Deux-Sèvres, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2020 se tiendra à 17 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne

20EJ06982

ABONNEZ-VOUS !

SOCIÉTÉ LOCALE D'EPARGNE NORD POITOU-HAUTE CHARENTE

Société Coopérative à capital variable régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier
Siège social : 1 parvis Corto Maltese – CS 31271 33076 Bordeaux
Affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes,
Banque coopérative,
Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital social de 1 074 625 500 €
siège soc

—

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES SOCIÉTAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont avisés qu'une Assemblée Générale Mixte doit se tenir hors la présence physique de ses sociétaires, le 16 juin 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Par consultation écrite du 29 avril 2020, le Conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne Nord Poitou-Haute Charente, après avoir constaté la situation d'interdiction des rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, a décidé, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2020 se tiendra à 16 heures, hors la présence physique de ses sociétaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer.

Partie Extraordinaire :

- Modification de l'article 21 des statuts,

- Modification de l'article 23 des statuts,

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale est convoquée pour sa partie extraordinaire, le même jour au même lieu, immédiatement après l'horaire indiqué, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2020,

- Affectation du résultat de la SLE,

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts aux parts sociales,

- Constatation du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

- Constatation de la quote-part de la Société Locale d'Epargne dans le capital de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes à la clôture de l'exercice,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant),

- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires.

Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr. (1).

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Présences et pouvoirs

Dans le contexte de crise sanitaire, les sociétaires pourront participer à ces assemblées en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires ou sur le site du club des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts et les listes des membres des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Bordeaux.

Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr ou sur le site du club des sociétaires www.club-des-societaires.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes – 1 Parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

La Présidente du conseil d'administration de la Société Locale d'Epargne
20EJ06983

FONDS DE COMMERCES

Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
21 bis Cours Pasteur
33000 Bordeaux
05 56 06 66 70

—

Par acte ssp du 10 mars 2020 enregistré le 11 mars 2020 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BORDEAUX dossier 2020 00012280 référence 3304P61 2020 A 4384, **Monsieur Alexandre de Secondat de Montesquieu**, demeurant 1 route des Résiniers 33650 CABANAC ET VILLAGRAINS, RCS BORDEAUX 450 633 888 a vendu un fonds de commerce de négoce de vins, caviste, bar à vins et tapas exploité 80 avenue du Général de Gaule 33650 LA BREDE à la **SAS L'ESPRIT DES VINS LA BREDE**, capital 5.000 euros, siège social 865 rue Truchon 33140 CADAUJAC, RCS BORDEAUX 853 320 604, moyennant le prix de 350.000 euros ventilé à hauteur de 30.000 euros pour les éléments corporels et de 320.000 euros pour les éléments incorporels ; l'entrée en jouissance est fixée le 10 mars 2020; les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la dernière en date des publicités légales au cabinet ALTAÏR AVOCATS, Maître Pierre GRAMAGE, demeurant 14 rue Montesquieu 33000 BORDEAUX
20EJ06770

AVIS DE RESILIATION AMIABLE DE BAIL COMMERCIAL

Suivant convention ssp en date du 24 janvier 2020 prenant effet le 30 avril 2020,

La **SCI PREDU** dont le siège est à MERIGNAC (33700), 3 avenue de la Libération, SIREN n° 382.885.408 immatriculée au RCS de BORDEAUX,

A résilié amiablement et sans indemnité le bail commercial de :

La **SARL CHRISTIAN** dont le siège est à MERIGNAC (33700) 3 bis avenue de la Libération, SIREN n° 478 914 963 immatriculée au RCS de BORDEAUX,

Portant sur un local commercial situé à MERIGNAC (33700) 1 avenue Claude Le Lorrain au titre de l'activité de salon de coiffure et esthétique.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans les termes de l'article L 143-2 alinéa 1 du code de commerce en l'étude de Me Pierre-Olivier FOURNIER Notaire à BORDEAUX où domicile est élu à cet effet.

Pour avis
20EJ06859

Suivant acte reçu par Me Mathilde LEJEUNE, notaire au sein de la société à responsabilité limitée dénommée ETUDES MOREAU NOTAIRES, titulaire d'un office notarial à BORDEAUX (33000), 3 et 5 cours du Chapeau Rouge, le 11 Mars 2020, enregistré au SDE BORDEAUX, le 31 mars 2020, dossier 2020/11675, réf 2020 N 1060 La société dénommée **BLUM**, Société à responsabilité limitée au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €), dont le siège social est à BORDEAUX (33800), 37 rue de la Fusterie.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 845 106 780,

A cédé à

La société dénommée **RAISIN DE PLUS**, Société par actions simplifiée au capital de CINQ MILLE SEPT CENT QUATORZE EUROS (5.714,00 €), dont le siège social est à BORDEAUX (33000), 37 rue de la Fusterie.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 881 676 936.

Le fonds de commerce de bar à vins, cave à vins, vins à emporter, petites restauration, exploité à BORDEAUX (33000), 37 rue de la Fusterie, connu sous le nom de L'APERO'CLOCK.

Moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €), s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGTS EUROS (38.880,00 €).

- Aux matériels, mobiliers, agencements pour ONZE MILLE CENT VINGT EUROS (11.120,00 €).

Payé comptant

Entrée en jouissance a été fixée le 11 mars 2020

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par Me Mathilde LEJEUNE, notaire au sein de la société à responsabilité limitée dénommée ETUDES MOREAU NOTAIRES, titulaire d'un office notarial à BORDEAUX (33000), 3 et 5 cours du Chapeau Rouge, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Mathilde LEJEUNE
20EJ06917

CORNET VINCENT SEGUREL
Société d'Avocats
49 rue Camille Godard
33001 BORDEAUX CEDEX

—

Suivant acte sous seing privé en date du 12 mars 2020, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Bordeaux, le 8 avril 2020, dossier 2020 00012357 référence 3304P61 2020 A 04146,

- Monsieur **Thierry DURON**, demeurant 1 rue du Docteur Schweitzer à MARTIGNAS SUR JALLE (33127), entrepreneur individuel, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le n° 428 854 913,

A cédé à :

- La Société **CABINET THIERRY DURON**, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 1 rue du Docteur Schweitzer à MARTIGNAS SUR JALLE (33127), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 880 425 046,

Un fonds de commerce de courtage en assurances auprès des particuliers et des professionnels, exploité au 2 rue Louis Pasteur à MARTIGNAS SUR JALLE (33127), SIRET 428 854 913 00053, ORIAS 07032346, moyennant le prix de 280 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 274 126 euros et aux éléments corporels pour 5 874 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2020.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'avocats CORNET VINCENT SEGUREL, représenté par Maître Hubert BIARD, 49 rue Camille Godard à BORDEAUX (33000), où il a été fait à cette fin élection de domicile.

Les oppositions devront être faites, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard dans les dix jours qui suivront la publication de l'extrait ou de l'avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales visées à l'article L.141-12 du Code de commerce.

Pour avis.
20EJ06861

Suivant acte reçu par Me Mathilde LEJEUNE, le 10 Mars 2020, enregistré au SDE BORDEAUX, le 29 mars 2020 dossier 2020/11686, réf 2020 N 1059 **Monsieur Nicolas LAMASSE**, Gérant de société - Pizzaiolo, demeurant à BORDEAUX (33300), 96 rue Dupaty, Appt 403, né à PARIS 14ème arr. (75014), le 29 octobre 1974, célibataire, de nationalité française, résidant en France, faisant l'objet d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 442 647 053

A cédé à

La société dénommée "**MADONNA ME**", Société par actions simplifiée au capital de HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €), dont le siège social est à BORDEAUX (33300), 134 cours Balguerie Stuttenberg.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 881 137 871,

Le fonds de commerce de FABRICATION ET VENTE DE PIZZA SUR PLACE OU A EMPORTER, exploité à BORDEAUX (33300), 132 cours Balguerie Stuttenberg, connu sous le nom de LA PIZZ A NICO

Moyennant le prix de 55.000,00 €, s'appliquant savoir :

-Aux éléments incorporels pour QUARANTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT-UN EUROS (47.981,00 €).

-Aux matériels, mobiliers, agencements pour SEPT MILLE DIX-NEUF EUROS (7.019,00 €). Payé comptant

Entrée en jouissance a été fixée au 10 mars 2020

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me MOREAU, Notaire à BORDEAUX (33000) 3-5 Cours du Chapeau Rouge, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Mathilde LEJEUNE
20EJ06920

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marjorie JORDANA-GOUMARD, Notaire à LIBOURNE (33500), 119 avenue du Général de Gaulle, le 16 mars 2020, enregistré au SDE de BORDEAUX le 30/03/2020 Dossier 2020/11783, réf.2020N1152, a été cédé par la Société dénommée **MAISON SALIER**, Société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00€, dont le siège est à LEGE-CAP-FERRET (33950) 15 avenue de l'Amiral Courbet identifiée au SIREN sous le n°540010618 et immatriculée au RCS de BORDEAUX. A la Société dénommée **MAISON BRIZET**, Société par actions simplifiée au capital de 2.500,00 €, dont le siège est à AMBARES-ET-LA-GRAVE (33440), 23 rue des Blandats, identifiée au SIREN sous le n° 881553259 et immatriculée au RCS de BORDEAUX. Le fonds de commerce de charcuterie, plats cuisinés, volailles cuites, et abats de porc,exploité à LEGE-CAP-FERRET (33950) Marché Municipal de Claouey, Banc n°1, lui appartenant, connu sous le nom commercial MAISON SALIER, (établissement secondaire) pour lequel il est immatriculé au RCS de BORDEAUX, sous le numéro 540010618. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte susvisé. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), payé comptant, s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS (65.700,00 EUR), au matériel pour VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS (24.300,00 EUR). A l'exclusion de toutes marchandises. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Pascale BURGAUD Notaire à ANDERNOS-LES-BAINS (33510), 91 Boulevard de la République, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis. Le Notaire.
20EJ06772

LOCATIONS GÉRANCES

Aux termes d'un avenant SSP signé à Paris le 31 décembre 2019, dûment enregistré aux impôts sous le bordereau n° 2020 00012318, référence 3304P61 2020 A 04329

La location- gérance consentie par **Edizione Property France** S.A. immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 957 528 391 dont le siège social est situé au 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris

à la société **Benetton Group** SRL Succursale en France située 37 Rue de Châteaudun 75009 Paris immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le n. B 450 896 824,

pour le fonds de commerce d'articles de prêt à porter, accessoires et autres marchandises commercialisés sous les marques propriété de Benetton Group SRL sis :

97/99/101 rue Porte Dijeaux 33000 Bordeaux a été prorogée pour une durée de UN AN du 1er janvier au 31 décembre 2020 et faute de dénonciation se poursuivra par tacite reconduction pour une année, d'année en année.

20EJ06801

RÉGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-René LATOUR, Notaire à PERIGUEUX, CRPCEN 24001, le 23 avril 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par Léonard Michel Albéric **GENEAU de LAMARLIERE**, chef d'entreprise, né à BERGERAC (24100) le 4 juillet 1980, et Sophie Marie Anne Henry Paule Claude **RENOUL**, mère au foyer, son épouse, née à NANTES (44000) le 30 mai 1981, demeurant à BORDEAUX (33800) 106 rue Dubourdieu, mariés à la mairie de FONDETTES (37230) le 28 septembre 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

20EJ06994

ENVOIS EN POSSESSION

DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe de janvier 2016, Mme Michelle Marie Henriette GUILLAND, veuve de M. Georges LEVASSEUR, née à LYON 2° arr (69) le 24.01.1931, demeurant à ASQUES (33) La Moulinière, décédée à ASQUES le 14.11.2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me VERDON, suivant procès-verbal en date du 07.04.2020 dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de LIBOURNE, le 23.04.2020. Les oppositions sont à former en l'étude de Me VERDON, Notaire à LIBOURNE, Notaire chargé du règlement de la succession.

20EJ06785

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 1996, Monsieur **Thierry Arthur Guy DEVERNAY**, en son vivant retraité, demeurant à LE BARP (33114) 25 chemin du Sarroc. Né à TOURCOING (59200), le 20 mai 1956. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à LE BARP (33114) FRANCE, le 14 avril 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle MARTIN, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « NOTAIRES ASSOCIES 3.0-7 » titulaire d'un office notarial à MONPAZIER, 7 Chemin des Ecoles, le 29 avril 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle MARTIN, notaire à MONPAZIER (24540) 7 Chemin des Ecoles, référence CRPCEN : 24039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20EJ06775

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce référence ALP00068280 parue dans les échos judiciaires Girondins, le 01/05/2020 concernant la société **AH IMMO**, lire Vente et location de biens immobiliers en lieu et place de SASU (OBJET SOCIAL).

20EJ06759

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LACANAU OCEAN

SCI au capital de 1 350 euros
Siège : 9, rue Auguste RENOIR - 33680 LACANAU OCEAN
RCS BORDEAUX 328 347 729

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n° 20EJ00959 parue le 17/01/2020, concernant la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LACANAU OCEAN**,** il a lieu de lire : Aux termes d'une délibération en date du 26/06/2019 au lieu du 05/12/2019.

20EJ06793

RECTIFICIATIF à l'annonce N° 20EJ00827 DU 17-01-2020, concernant la **SCI BERGEROT**. Il faut lire : - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 octobre 2019 ;- donné quitus au Liquidateur Mr Pierre Nicolas BERGEROT, demeurant 15, rue INGRES 33200 Bordeaux et l'a déchargé de son mandat ;- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 octobre 2019

20EJ06853

RECTIFICATIF / ADDITIF

Rectificatif à l'annonce n° 20EJ05943 parue le 3/04/20, concernant la société L'AUTO ARES, il a lieu de lire que le commissaire aux comptes suppléant dont le mandat n'est pas renouvelé est Xavier ROUSSEL au lieu de Xavier CAUSSIMONT.

20EJ06855

RECTIFICATIF / ADDITIF

Rectificatif à l'annonce n° 20EJ06383 parue le 24/04/20, concernant la société ARES DISTRIBUTION, il a lieu de lire que le commissaire aux comptes suppléant dont le mandat n'est pas renouvelé est Xavier ROUSSEL au lieu de Xavier CAUSSIMONT.

20EJ06856

Rectificatif à l'annonce n° 432357 parue le 28 février 2020 dans Echos Judiciaires Girondins relatif à la société **ABZAC FRANCE**. Mention rectificative : il convient de lire l'adresse du siège social est rédigée comme suit : 3 moulin d'Abzac 33230 ABZAC.

20EJ06932

Rectificatif à l'annonce n° 432370 parue le 28 février 2020 dans Echos Judiciaires Girondins relatif à la société **BAZAC SA**. Mention rectificative : Il convient de préciser à l'adresse du siège 3 moulin d'Abzac 33230 ANZAC.

20EJ06991

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

RÉSOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 29 Avril 2020)

SAS RH SECURITE, 19 Avenue du Colonel Saldou, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 538 000 530. Sélection, recrutement et formation. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 avril 2020 et désignant liquidateur Selarl Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

13302470052718

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 29 Avril 2020)

SARL BORD'O VINS FINS, 1 Rue Poquelin Molière, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 409 194 628. Négoce de vins et spiritueux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux.

13302470052715

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 29 Avril 2020)

société par actions simplifiée à associé unique COEUR DE BOEUF, 26 Rue Camille Pelletan, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 810 293 399. Commerce de produits alimentaires et non alimentaires (sans vente de boissons alcoolisées) - sédentaire et ambulant. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 6 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux.

13302470052724

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 29 Avril 2020)

RAULT carole, 29 Rue Herman Lemoine, 33600 Pessac. Enseignement De La Conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2020, désignant liquidateur Selarl Ekip' 2 Rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

13302470052730

SAS ALPHA CEILING, 3 Bois Majou Sud Est, 33124 Aillas, RCS BORDEAUX 794 124 214. Travaux d'isolation, faux plafond, plâtrerie, cloisons modulaires, cloisons isothermes, menuiserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 8 avril 2020 , désignant liquidateur Selarl Laurent Mayon 54 Cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

13302470052721

SAS HBW TECHNOLOGY, 1400 Avenue du Parc des Expositions, 33260 la Teste-de-Buch, RCS BORDEAUX 811 731 249. La fabrication, la commercialisation de produits, de formations, d'audits en matière d'équipement et services pour les spas, les hôtels, les centres de thalassothérapie, de centres paramédicaux et médicaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2020, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

13302470052727

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 01 Avril 2020)

COSTERASTE anne, 1 Route Nationale, 3360 Letelon, RCS BORDEAUX 789 836 210. Bar, Articles De Fumeurs, Confiserie, Jeux Et Vente De Télécartes, Gérance D'Un Débit De Tabacs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092156

TANGUY charles-henry, 4 Rue des Chênes, 33270 Floirac. Travaux De Plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092214

BOENNEC elise, Chez M. et Mme Bonnasse Blanchou 25 Rue Ambroise Lesueur, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 498 728 955. Blanchisserie Teinturerie De Détail. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092126

KIZIDILA joseph-alphonse, Apt 496 22 Rue François Rabelais, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 797 737 251. Transport Public Routier De Marchandises, Ou Loueur De Véhicules Avec Conducteur Destinés Au Transport De Marchandises Au Moyen Exclusivement De Véhicules N'Excédant Pas Un Poids Maximum Autorisé De 3,5 Tonnes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092159

SARL ALLIANCE BATIMENT GENERAL, 42 Rue Tauzia, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 503 227 654. Entreprise générale du bâtiment, tout corps d'état, coordination. import export de produits manufacturés et non manufacturés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092129

SARL AU VINGT ET UN, 51 Boulevard du Général Leclerc, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 532 756 194. Restauration rapide sans alcool. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092150

SARL CLASS, 160 Cours du Médoc, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 378 546 261. Conseil en communication, production de films institutionnels et publicitaires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092106

SARL DUOTEL, 19 Rue Solferino, 33130 Begles, RCS BORDEAUX 795 016 716. Commercialisation des arts de la table, mobilier, petit matériel hôtelier; décoration intérieure, agencements, ameublements en sous Traitance. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092161

SARL F & G, 23 Rue Aime Bourdier, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 438 531 444. Achat, vente, conditionnement de tous produits alimentaires et dérivés toutes activités annexes ou connexes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

1330247009211

SARL GRP (GIRONDE REVETEMENT PEINTURE), 18 Rue du 8 Mai 1945, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 820 364 925. Entreprise générale de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092196

SARL HD AUTOMOBILES AQUITAINE, 1 Rue Joule, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 519 714 968. Négoce de véhicules neufs et occasions négoce pièces détachées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092138

SARL LE TREGEY, 59 Boulevard Ludovic Trarieux et 2 Rue Mozart (angle), 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 514 081 223. Bar, brasserie, vente de produits fins. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092135

SARL LORENZO TRAITEUR, 76 Bis Avenue de Soulac, 33320 le Taillan Médoc, RCS BORDEAUX 448 836 932. Traiteur, organisation de réceptions. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092120

SARL MOUSNIER, 40 Cours Lamarque, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 443 216 056. Boulangerie Viennoisesrie pâtisserie vente de glaces chocolat salon de thé Tarterie Sandwicherie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092114

SARL SARL TORRES & FILS, Zone Industrielle Queyrie Sud 7-9 Rue du Commandant Cousteau, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 803 521 806. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie, tous travaux dépannages, second oeuvres. vente quincaillerie et outillage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092176

SARL SECTEUR PRODUCTIQUE, Immeuble Orba Avenue Jf Kennedy, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 344 468 095. Cabinet conseil diagnostics, études industrielles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092103

SARLU AXYHOME PROMOTION, 4 Bis Rue Ferrere, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 524 253 721. Transaction, courtage, intermédiaire, promotion immobilière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092144

SARLU CHIC AND SWAG, Lieu-Dit Cantinole Sud Rue Robert Mathieu (partie Lot 12), 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 799 422 324. Vente en ligne de tous accessoires de mode,bijoux fantaisie, montres,maroquinerie, lunettes de soleil, ampoules Led,lampes torche,réunions de présentation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092167

SARLU EMOBAT DU HAUT BENAUGE, Lieu-dit Contillon, 33760 Arbis, RCS BORDEAUX 530 352 376. Entreprise générale de bâtiment, maîtrise d'oeuvre, Opc, expertise bâtiment et promotion immobilière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092147

SARLU FORMULE-CAR, 5 Rue du Hapchot, 33980 Audenge, RCS BORDEAUX 814 653 325. Intermédiaire commercial dans le domaine automobile (voitures et véhicules automobiles légers) et plus largement dans le domaine des véhicules de transport, pour tous produits, services et accessoires liés à Ces domaines. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092185

SARLU LOVE ME GREEN, 9 Rue de Condé, 33064 Bordeaux Cedex, RCS BORDEAUX 523 259 083. Prestations de conseil et de formation en communication, en développement commercial et en anglais aux particuliers, aux entreprises et organisations privées, publiques et mixtes. toutes activités d'achat, vente, conseil, d'articles et d'accessoires de mode, de cosmétiques et de produits biologiques par tout canal de distribution (boutique, vente directe, internet) sans restriction de clientèle. toutes prestations de soins esthétiques et liés au bien-être. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092141

SARLU M.A.I. Isolation Peinture Générale, 26 Avenue Gustave Eiffel, 33701 Mérignac Cedex, RCS BORDEAUX 790 150 866. Isolation, peinture générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092190

SARLU P.G.L., 6 Route de la Berle, 33680 Saumos, RCS BORDEAUX 510 443 138. Prestation de services, livraison et montage de meubles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092132

SARLU SARL DO CASAL FREDERIC, 10 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 33530 Bassens, RCS BORDEAUX 798 366 613. Maçonnerie générale - nettoyage des canalisations - ravalement des façades - restauration des caveaux - travaux publics - nettoyage de toitures et descentes de dalles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092164

SARLU STYL'CUISINES, 43 Avenue de la Marne, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 419 944 996. Installation de cuisines aménagées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092109

SARLU THE FIRST SECURITE, 225 Rue Malbec, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 450 849 021. Gardiennage, sécurité incendie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092123

SARLU TRANSPORTS GABRIEL, 3 Zone industrielle Eyrialis, 33114 le Barp, RCS BORDEAUX 537 793 945. Toutes activités de transport routier de marchandises et de location de véhicules pour le transport routier de marchandises. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092153

---

société à responsabilité limitée à capital variable AKILIT, 26 Avenue Gustave Eiffel, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 433 721 982. Vente de livres d'occasion, de gravures, peintures et arts graphiques, revues, livres anciens, vieux papiers (sédentaire et ambulant). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092112

SAS CAP DOMICILE SERVICES, Commerce 3 - Petit Piquey 20 Bis Route de Bordeaux, 33950 Lège Cap Ferret, RCS BORDEAUX 823 891 148. Garde à domicile ou accompagnement des enfants de plus de 3 ans assistance à personnes âgées travaux ménagers bricolage petits travaux de jardinage. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092202

SAS ESOBE, 41 Rue du Professeur Calmette Bp 50145, 33151 Cenon Cedex, RCS BORDEAUX 805 083 623. Construction gros oeuvre bâtiments maçonnerie travaux d'étanchéité bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092179

SAS LA VILLA FERRET, 2 Cours du Xxx Juillet, 33064 Bordeaux Cedex, RCS BORDEAUX 813 884 335. Négoce de détail et en gros de vins et spiritueux (sans entreposage), produits Agroalimentaires ainsi que tous produits dérivés, vêtements et objets publicitaires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092182

SAS SOCIETE FRANCAISE DE SELLERIE, 8 Allée de Puymiran, 33450 Montussan, RCS BORDEAUX 801 490 459. Fabrication et vente d'articles de sellerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092173

SAS SPORT SANTE MAGUDAS, 29 Avenue de Magudas, 33185 le Haillan, RCS BORDEAUX 832 669 386. Centre de physiothérapie, formation animation et Évènementiel santé, activités de santés humaines non classées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092211

---

société par actions simplifiée à associé unique AQUITAINE GECOR PLATRERIE, Zone Artisanale les Pins Verts 26 Allée de Migelane, 33650 Saucats, RCS BORDEAUX 820 122 935. Montage faux plafonds cloisons sèche et aluminium plâtrerie isolation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092193

---

société par actions simplifiée à associé unique LES TERRASSES ET JARDINS DU BASSIN, Numéro 4 Pôle Nautisme Quai Goslar, 33120 Arcachon,, RCS BORDEAUX 800 478 893. Bureau d'étude pour la création de jardin et tous travaux de maçonnerie, électricité, menuiserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092170

---

société par actions simplifiée à associé unique LET'S GO CAB, 10 Rue Claude Justin, 33520 Bruges, RCS BORDEAUX 817 576 036. Transport public routier de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places, chauffeur inclus + location de véhicule sans chauffeur. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092199

---

société par actions simplifiée à associé unique PRIVATE HOUSE, 41 Rue du Professeur Calmette, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 831 215 439. Vente de textile sur rendez-vous et en boutique en ligne, vente de vêtement prêt-à-porter sur rendez-vous et en boutique, vente de Maroquinnerie, de chaussures, de parfums et accessoires de mode sur rendez-vous et en boutique en ligne. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092205

---

société par actions simplifiée à associé unique SAN BAT, 17 Avenue Victor Hugo, 33560 Carbon Blanc, RCS BORDEAUX 832 816 334. Construction de bâtiments, rénovation et démolition. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092208

MEDIAVILLA stéphane, Res Val Eau Bourde Bâtiment F 1 Avenue Édouard Bourlaux Appartement 67, 33140 Villenave d'Ornon, RCS BORDEAUX 814 376 380. Commerce De Véhicule Automobile Léger, Réparation Automobile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302470092188

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 29 Avril 2020)

SARL ALPHABRAILLE, 15 Avenue de Norvège, 91140 Villebon-Sur-Yvette, RCS EVRY 415 228 691. Vente de matériels informatiques adaptés aux mal voyants

et non voyants. Jugement du tribunal de commerce de Evry, prononce en date du 7 octobre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019J00613, date de cessation des paiements le 1 septembre 2019 désigne Administrateur La Selarl A & M Aj Associés, prise en la personne de Me Mancel, Administrateur Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 Évry-Courcouronnes avec pour mission : assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de l'entreprise, Mandataire judiciaire La Scp Christophe Ancel, en la personne de Maître Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Évry Cedex, et ouvre une période d'observation expirant le 7 avril 2020 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

13302470051838

SARL CSA LES 3 POMMES, 40 Chemin de Jaubert, 33420 Génissac, RCS LIBOURNE 812 916 526. Restauration traditionnelle, brasserie. Le Tribunal de Commerce de LIBOURNE a prononcé en date du 02/12/2019 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019.110 date de cessation des paiements le 01/04/2019, et a désigné juge commissaire : Monsieur Jean Luc SYLVAIN, juge commissaire suppléant : Monsieur Jérôme BESIERS, mandataire judiciaire : SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX, et a ouvert une période d'observation expirant le 02/06/2020, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

13302470051957

SARL SARL DAVID BUSNEL POISSONNNERIE, 4 Lieu-Dit Lafond de Lourme , 33420 Grézillac, RCS LIBOURNE 538 130 121. Poissonnerie, préparation de coquillages et crustacés. Le Tribunal de Commerce de LIBOURNE a prononcé, en date du 23/09/2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2019.86, date de cessation des paiements le 01/04/2018, et a désigné Monsieur Gilles CHASSAGNOUX : Juge Commissaire, Juge Commissaire suppléant Monsieur Jérôme BESIERS, liquidateur SELARL HIROU prise en la personne de Maître Louis HIROU 6-7 boulevard Aristide Briand 33500 LIBOURNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302470051787

SARL Société NOUVELLE HEXATECH, 251 Boulevard des Aviateurs Alli, 95610 Eragny-sur-Oise, RCS PONTOISE 843 344 698. Tous travaux de finition et de rénovation du bâtiment, et en particulier les travaux de peinture, ravalement, revêtements de murs et sols, maçonnerie, faux plafonds, vitrerie, miroiterie et tous les autres travaux ayant pour objet la finition, la rénovation, la protection, l'isolation thermique, la décoration intérieure et extérieure, l'assainissement des locaux et toutes activités connexes ou complémentaires. Jugement du tribunal de commerce de Pontoise, prononce en date du 30 septembre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019J00627, date de cessation des paiements le 26 septembre 2019 désigne Administrateur SELARL V & V prise en la personne de Me Daniel Valdman 8 Impasse Jean-Claude Chabanne CS 10207 95302 Cergy Pontoise Cedex avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes de gestion, Mandataire judiciaire Selarl Mmj prise en la personne de Me Yannick Mandin 23 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise, et ouvre une période d'observation expirant le 31 mars 2020 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

13302470051811

SARL Société NOUVELLE HEXATECH, 251 Boulevard des Aviateurs Alli, 95610 Eragny-sur-Oise, RCS PONTOISE 843 344 698. Tous travaux de finition et de rénovation du bâtiment, et en particulier les travaux de peinture, ravalement, revêtements de murs et sols, maçonnerie, faux plafonds, vitrerie, miroiterie et tous les autres travaux ayant pour objet la finition, la rénovation, la protection, l'isolation thermique, la décoration intérieure et extérieure, l'assainissement des locaux et toutes activités connexes ou complémentaires. Jugement du tribunal de commerce de Pontoise en date du 29 novembre 2019 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00627 désigne liquidateur Selarl Mmj prise en la personne de Me Yannick Mandin 23 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise, met fin à la mission de l'administrateur V & V prise en la personne de Me Daniel Valdman 8 imp Jean-Claude Chabanne CS 10207 95302 CERGY PONTOISE CEDEX

13302470051956

SARL TRANSMOTOCUB, 6 Avenue Neil Armstrong, 33692 Mérignac Cedex, RCS BORDEAUX 801 688 664. Transport de personnes. Jugement du Tribunal de commerce de NANTES, a prononcé en date du 04/09/2019, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro 2019-364, date de cessation des paiements le 17/07/2019, liquidateur Maître BLANC DE LA SELARL BLANC MJ-O 8 RUE D'AUVOURS BP 72209 44022 NANTES CEDEX 1.

13302470051293

SARL TRENDY, 42 Rue Monge , 75005 Paris 5e Arrondissement, RCS PARIS 440 849 370. Commerce de détail de chaussures hommes femmes enfants. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 24/10/2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P201902618, date de cessation des paiements le 10/10/2019, et a désigné M. Laurent Caniard : Juge Commissaire, liquidateur SELARL ATHENA en la personne de Me Camille Steiner 76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302470051884

SARL UNLIMITED SECURITE, 33 Rue de l'Étoile du Matin Bp 60018 , 44601 Saint-Nazaire Cedex, RCS ST NAZAIRE 481 915 379. Sécurité privée et gardiennage. Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 11/09/2019

13302470051307

SA COMPAGNIE PATRIMONIALE DES VINS, 74 Rue Ordener, 75018 Paris 18e Arrondissement, RCS PARIS 342 769 338. Négoce de vins. JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, A PRONONCE, EN DATE DU 22/10/2019, LA RESOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE SOUS LE NUMERO P201902575, DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS LE 12/03/2019, ET A DESIGNE JUGE COMMISSAIRE M. Jean-louis Gruter, LIQUIDATEUR SELARL ACTIS Mandataires Judiciaires en la personne de Me Stéphane-Alexis Martin 4 rue Antoine Dubois 75006 Paris. LES DECLARATIONS DE CREANCES SONT A DEPOSER AU LIQUIDATEUR DANS LE DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA PUBLICATION AU BODACC DU PRESENT JUGEMENT.

13302470051867

SAS IAH, 10 Avenue Marc Nouaux, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 528 665 367. Prestations de services dans les domaines administratif, commercial, gestion financière en faveur des sociétés dans lesquelles la société devient une participation. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 21/11/2019

13302470051932

SAS IMAGES CORP, 128 Rue la Boetie, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 484 217 575. Vente, commercialisation de tous produits non alimentaires et biens meubles. Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 22/10/2019 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P201901045 désigne liquidateur SCP Brouard-Daudé en la personne de Me Xavier Brouard 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris, maintient M. Jacques Monchablon, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SELARL 2M et Associés en la personne de Me Carole Martinez

13302470051868

SAS ITWELL, 114bis Rue Michel Ange, 75016 Paris 16e Arrondissement, RCS PARIS 493 742 498. Recherche et développement en sciences humaines et sociales. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 18/09/2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201902234, date de cessation des paiements le 06/09/2019, et a désigné : juge commissaire M. Philippe Bonneaud liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, , les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470051785

SAS LA VUE DU PHARE, 32 Boulevard de Lorraine, 6400 Cannes, RCS CANNES 808 353 510. Exploitation de résidence hôtelière et de résidence avec services. Jugement du tribunal de commerce de Cannes prononce en date du 24 septembre 2019, la liquidation judiciaire sous le numéro 2019J00193, date de cessation des paiements le 13 septembre 2019, désigne liquidateur Me Garnier Pierre 700 Avenue de Tournamy BP 1103 06254 Mougins, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc

13302470051801

SAS MULTIVOTE, 155 Rue de Courcelles, 75017 Paris 17e Arrondissement, RCS PARIS 794 174 847. Bureau de recherche et de développement de la société Multivote. support client. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 19/09/2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P201902264, date de cessation des paiements le 09/09/2019, et a désigné Mme Noëlle Bogureau : Juge Commissaire, liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Antoine Barti 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302470051786

SAS SIENNA FASHION, Bâtiment Industriel Polyvalent 6 Avenue des Coquelicots Numéro 2 - 94380 Bonneuil-Sur-Marne, RCS CRETEIL 817 774 417. Commerce de détail de prêt-à-porter. Jugement du tribunal de commerce de Creteil en date du 9 octobre 2019, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif, nom du liquidateur : Me Pellegrini Gilles

13302470051850

SAS SOMINTECH, 24 Rue du 18 Juin 1940, 92600 Asnières-Sur-Seine, RCS NANTERRE 832 378 772. Le conseil, l'assistance, la maintenance, la prévention et le développement informatique, vente de matériels informatiques. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre prononce en date du 7 novembre 2019, la liquidation judiciaire sous le numéro 2019J00865, date de cessation des paiements le 8 mai 2018, désigne liquidateur Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 Avenue DE L'HOTEL DE VILLE 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc. Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances.

13302470051905

SAS THOMAS COOK SAS, 92-98 Boulevard Victor Hugo, 92115 Clichy Cedex, RCS NANTERRE 572 158 905. Organisation ou vente de voyages ou de séjours, services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titre de transport ou la réservation de chambres. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre, prononce en date du 1 octobre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019J00728, date de cessation des paiements le 23 septembre 2019 désigne Administrateur Selarl Fhb Mission Conduite Par Me Hélène Bourbouloux 16 PLACE DE L'IRIS TOUR CB21 92040 Paris la Défense Cedex et la SCP THEVENOT PARTNERS mission conduite par Me Hélène CHARPENTIER 18 rue du Château 92200 NEUILLY SUR SEINE avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 Avenue DE L'HOTEL DE VILLE 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE, et ouvre une période d'observation expirant le 1 décembre 2019. Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc

13302470051823

SAS X-TREMENTERPRISE, 9 Rue de la Négresse, 64200 Biarritz, RCS BAYONNE 538 166 604. Non communiquée. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX prononce en date du 29/04/2020, la résolution du plan et la liquidation judiciaire, sous le numéro 2020J00305, date de cessation des paiements 29/04/2020 désigne liquidateur la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX et Maître Jean-Pierre ABBADIE, 4 rue du Château Vieux 64100 BAYONNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302470034780

---

société par actions simplifiée à capital variable PARTNER MARQUES DIFFUSION, Rue de Paris 74 Quinquiès, 35000 Rennes, RCS RENNES 439 050 428. Vente de prêt à porter féminin, hommes et enfants et accessoires. Jugement du tribunal de commerce de Rennes en date du 9 septembre 2019, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif, nom du liquidateur : SCP Després, prise en la personne de Maître Marie-Claire Després. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce en date du 9 septembre 2019

13302470051824

---

société par actions simplifiée à capital variable PITTAROSSO FRANCE, Centre Commercial Bay 2 Rue du Général de Gaulle, 77090 Collégien, RCS MEAUX 800 865 941. La commercialisation, la distribution, la vente en gros et au détail d'articles chaussant de toute nature, tels que chaussures en peaux, cuir et autres. Le Tribunal de Commerce de Meaux, a prononcé, en date du 07/10/2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13/09/2019 liquidateur Selarl Garnier Philippe et Guillouët Sophie mission conduite par Maître Guillouët 55 rue Aristide BRIAND 77100 MEAUX

13302470051837

(Jugement du 30 Avril 2020)

SARL CODE PREMIUM, 9 Rue du Mourrier, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 753 339 282. Achat vente de jeux vidéos,consoles (neuf et occasion). Jugement du tribunal de commerce de Bergerac en date du 8 janvier 2020, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 7 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan Scp Pimouguet Leuret Et Devos-Bot 37 rue Pozzi 24100 BERGERAC

13302470053465

SARL FREY WILLE PARIS, 182 Rue de Rivoli 167 Rue Saint-, 75001 Paris 1er Arrondissement, RCS PARIS 301 710 265. Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 17/04/2020, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202000759, date de cessation des paiements le 03/04/2020, et a désigné : juge commissaire M. Alain Fauqueur liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur

dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470053474

SARL KAREN MILLEN FRANCE, 15/17 Rue Scribe, 75009 Paris 9e Arrondissement, RCS PARIS 433 571 171. La commercialisation de vêtements féminins Comptemporains de haute qualité au travers d'un réseau de magasins spécialisés à Paris 8ème. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 27/02/2020, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202000544, date de cessation des paiements le 12/02/2020, et a désigné : juge commissaire M. Pascal Gagna liquidateur SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5 rue de Palestro 75002 Paris, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470053416

SAS BERLITZ FRANCE, Cs 40 100 9 Rue Maurice Grandcoing, 94854 Ivry-Sur-Seine Cedex, RCS CRETEIL 582 064 663. Formation linguistique. Jugement du tribunal de commerce de Creteil en date du 6 août 2019 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00423 désigne liquidateur Me Pellegrini Gilles 7-9 Avenue de la Gare 94210 La Varenne Saint-Hilaire, maintient administrateur, Me Florence Tulier-Polge 42 TER Bd Rabelais 94100 ST MAUR DES FOSSES

13302470053431

SAS BERLITZ FRANCE, Cs 40 100 9 Rue Maurice Grandcoing, 94854 Ivry-Sur-Seine Cedex, RCS CRETEIL 582 064 663. Formation linguistique. Jugement du tribunal de commerce de Creteil en date du 25 mars 2020 modifiant le plan de cession

13302470053467

SAS BP-EPUR, 23 Rue de la Basse Forêt, 44860 Pont-Saint-Martin, RCS NANTES 789 856 135. Ingénierie du traitement des eaux, étude, conception et réalisation de station de tous systèmes de traitement des eaux, audit de Process existant relatif au traitement des fluides, conseil. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 12/12/2019

13302470056569

SAS FORCE-A, Bât 503 Centre Universitaire Paris Sud O, 91893 Orsay Cedex, RCS EVRY 479 402 372. étude conception développement fabrication maintenance commercialisation et promotion de capteurs de la végétation. Jugement du tribunal de commerce de Evry prononce en date du 13 janvier 2020, la liquidation judiciaire sous le numéro 2020J00020, date de cessation des paiements le 22 novembre 2019, désigne liquidateur Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Evry-Courcouronnes, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

13302470053461

SAS LA HALLE, 28 Avenue de Flandre, 75019 Paris 19e Arrondissement, RCS PARIS 413 151 739. Achat et vente de tous textile chaussures articles Chaussants bonneterie. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 21/04/2020 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro P202000777 et a désigné juge commissaire : M. Patrick Gautier, administrateur : SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris, SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux Tour CB 21 16 place de l'Iris 92040 Paris la Défense, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL AXYME en la personne de Me Didier Courtoux 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 21/10/2020, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture.

13302470053484

SAS THOMAS COOK SAS, 92-98 Boulevard Victor Hugo, 92115 Clichy Cedex, RCS NANTERRE 572 158 905. Organisation ou vente de voyages ou de séjours, services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titre de transport ou la réservation de chambres. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019 arrête le plan de cession au profit de : SAS SN AGENCES RCS QUIMPER 507 538 486, NAVITOUR VOYAGES SAS RCS POINTE-A-PITRE 324 275 650, C.A.T.I RCS SAINT BRIEUC 433 010 196, SARL ESPRIT DE VOYAGES RCS NANTERRE 513 433 326, SAS HAVAS VOYAGES RCS NANTERRE 377 533 294, SARLU CITRA VOYAGES RCS SAINT QUENTIN 304 489 503, SARL BROC'S VOYAGES RCS NANTERRE 393 007 901, SARL VOYAGES D'AFFAIRES 2.0 RCS PARIS 353 402 324, SARL SERVOTEL RCS CRETEIL 353 969 660, SAS CHARLES RCS PARIS 524 488 848, SAS PRET A PARTIR RCS NANCY 306 290 073, SA CAPTAIN FERRY RCS NANTERRE 518 157 680

13302470053453

SAS THOMAS COOK SAS, 92-98 Boulevard Victor Hugo, 92115 Clichy Cedex, RCS NANTERRE 572 158 905. Organisation ou vente de voyages ou de séjours, services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titre de transport ou la réservation de chambres. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00728 désigne liquidateur Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 Avenue DE L'HOTEL DE VILLE 92200 Neuilly-sur-Seine, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 30 novembre 2019, et désigne également la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 AVE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE en qualité de liquidateur.

13302470053455

(Jugement du 04 Mai 2020)

LAVAL johann, 27-31 Front de Mer, 17200 Royan, RCS SAINTES 441 647 104. Vente De Vêtements Chaussures Accessoires De Mode. Le tribunal de commerce de Saintes a prononcé en date du 15 octobre 2015, l'ouverture de la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, sous le numéro 2015J00213 date de cessation des paiements le 30 septembre 2015 et a désigné liquidateur Me Rousselot-Gegoue Marie-Adéline 9 Rue Audry de Puyravault 17300 Rochefort. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302470120648

SARL PELUS DTD, 140 Avenue du Président Robert S, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 521 423 848. Acquisition, édification, vente et location de biens immobiliers. Le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 22/11/2016, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201603286, date de cessation des paiements le 22/05/2015, et a désigné : juge commissaire M. Alain Fargeaud, liquidateur : la SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 et nomme administrateur : Me Stéphane-F Martin, 6 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, avec mission de gérer, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470120681

SARL SARL DU PARC DES GRANDS PINS, Bâtiment a 18 Avenue Pythagore, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 750 842 684. Acquisition de terrain, étude réalisation, construction, location, gestion et vente de tous bâtiments industriels, tertiaires et commerciaux. Le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 22/11/2016, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201603290, avec poursuite d'activité jusqu'au 22 janvier 2017, date de cessation des paiements le 22/05/2015, et a désigné : juge commissaire M. Alain Fargeaud, liquidateur : la SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 et nomme administrateur : Me Stéphane-F Martin, 6 boulevard de Sébastopol 75004 Paris, avec mission de gérer, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470121848

SARL THALIUM PROMOTION, 18 Avenue Pythagore Bât 1, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 509 098 265. études et réalisation d'opérations de promotion immobilière.marchand de biens. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 18-10-2016, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201602873, date de cessation des paiements le 11-06-2015, et a désigné : juge commissaire M. Alain Fargeaud liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex, et nommé en qualité d'administrateur : Me Stéphane-f Martn 6 boulevard de Sébastopol 75004 Paris aves mission de gérer, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc l'activité est maintenue jusqu'au 18-12-2016

13302470120863

SA LE TOURISME MODERNE COMPAGNIE PARISIENNE DU TOURISME, 22 Rue de Caumartin, 75009 Paris 9e Arrondissement, RCS PARIS 303 251 532. Commerce de conseil étude, vente d'articles de voyage,organisation de voyages. Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 20/07/2017 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire et a désigné M. Jean-marie Jourdan Juge Commissaire, SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy, liquidateur.

13302470121519

SA YOOPALA SERVICES, 19 Boulevard Malesherbes, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 488 791 203. Fourniture des particuliers personnes physiques des services au domicile des personnes et notamment la garde domicile d'enfants de moins de trois ans et de plus de trois ans l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 28/09/2015 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro P201502734 et a désigné juge commissaire : M. Denis Kibler, administrateur : SEL Abitbol Administrateurs judiciaires prise en la personne de Me Frédéric Abitbol 37 avenue de Friedland 75008 Paris, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, et a ouvert une période d'observation expirant le 28/03/2016, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture.

13302470122811

SAS IGLOO, 71 Boulevard Voltaire, 75011 Paris 11e Arrondissement, RCS PARIS 807 605 050. Le conseil et le développement en applications pour terminaux mobiles; la conception, réalisation, édition, développement, gestion et exploitation de logiciels informatiques, l'intégration de logiciels, les études et conseils informatiques, la régie informatique spécialisée et l'hébergement de services informatiques, l'installation et la maintenance dans le domaine informatique. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 28/03/2017, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201700886, date de cessation des paiements le 27/03/2017, et a désigné : juge commissaire M. Daniel Noël liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Jérôme Pierrel 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470120707

SAS SOCIETE POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, 123 Boulevard de Grenelle, 75015 Paris 15e Arrondissement, RCS PARIS 304 141 823. Prospection adhérents en vue de la vente par abonnement, souscription ou correspondance de livres, appareils de sons... Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 03/08/2017, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201702011, date de cessation des paiements le 12/07/2017, et a désigné : juge commissaire Mme Noëlle Bogureau liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à deposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

13302470120965

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

SIREN : 753 339 282, dénomination : **CODE PREMIUM**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse du siège : 9 rue du Mourrier 24100 Bergerac. Ajout d'une mention d'office à compter du 08-01-2020, jugement du Tribunal de Commerce de Bergerac en date du 8 janvier 2020, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 7 ans nomme commissaire à l'exécution du plan SCP PIMOUGUET LEURET ET DEVOS-BOT 37 rue Pozzi 24100 Bergerac.

20001132

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIVES

SIREN : 420 541 120, dénomination : **STEPHAN DIFFUSION**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse de l'établissement principal : avenue de la Riante Borie 19360 Malemort. Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Jugement Tribunal de Commerce de Brive en date du 09-07-2019.

20001133

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES

SIREN : 808 353 510, dénomination : **LA VUE DU PHARE**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : 32 Boulevard de Lorraine 06400 Cannes. Ajout d'une mention d'office à compter du 24-09-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Cannes prononce en date du 24 septembre 2019, la liquidation judiciaire sous le numéro 2019J00193, date de cessation des paiements le 13 septembre 2019, désigne liquidateur Me GARNIER Pierre 700 avenue de Tournamy BP 1103 06254 Mougins, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication BODACC.

20001134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

SIREN : 582 064 663, dénomination : **BERLITZ FRANCE**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : CS 40100 9 rue Maurice Grandcoing 94854 Ivry-sur-seine cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 06-08-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Créteil en date du 6 août 2019 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2019J00423 désigne liquidateur Me PELLEGRINI Gilles 7-9 avenue de la Gare 94210 La Varenne Saint-Hilaire, maintient administrateur, Me Florence TULIER-POLGE 42 Ter bd Rabelais 94100 St Maur des Fosses.

20001135

SIREN : 582 064 663, dénomination : **BERLITZ FRANCE**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : CS 40100 9 rue Maurice Grandcoing 94854 Ivry-sur-seine cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 25-03-2020, jugement du Tribunal de Commerce de Créteil en date du 25 mars 2020 modifiant le plan de cession.

20001136

Par jugement en date du 09 octobre 2019, le Tribunal de Commerce de Créteil a clôturé pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de la : **SAS SIENNA FASHION**, bâtiment Industriel Polyvalent n°2 94380 Bonneuil s/ Marne RCS Créteil 817 774 417.

20001137

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ÉVRY

SIREN : 415 228 691, dénomination : **ALPHABRAILLE**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse du siège : 15 avenue de Norvège 91140 Villebon-sur-Yvette. Ajout d'une mention d'office à compter du 07-10-2019, jugement du Tribunal de Commerce d'Évry, prononce en date du 7 octobre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019J00613, date de cessation des paiements le 1 septembre 2019 désigne Administrateur la SELARL A & M Aj Associés, prise en la personne de Me MANCEL, Administrateur Judiciaire associé 5 boulevard de l'Europe 91000 Évry-Courouronnes avec pour mission : assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de l'entreprise, Mandataire judiciaire la SCP CHRISTOPHE ANCEL, en la personne de Maître ANCEL, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Évry cedex et ouvre une période d'observation expirant le 7 avril 2020 les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

20001138

SIREN : 479 402 372, dénomination : **FORCE-A**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : Bât 503 CTRE Universitaire Paris Sud Orsay 91893 Orsay cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 13-01-2020, jugement du Tribunal de Commerce d'Évry, prononce en date du 13 janvier 2020, la liquidation judiciaire sous le numéro 2020J00020, date de cessation des paiements le 22 novembre 2019, désigne liquidateur Me SOUCHON Alain-François 1 rue des Mazières 91000 Évry-Courcouronnes, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

20001139

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

SIREN : 812 916 526, dénomination : **CSA LES 3 POMMES**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse du siège : 40 chemin de Jaubert 33420 Génissac. Ajout d'une mention d'office à compter du 02-12-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Libourne a prononcé en date du 02-12-2019 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019.110 date de cessation des paiements le 01-04-2019, et a désigné juge commissaire : Monsieur Jean-Luc SYLVAIN, juge commissaire suppléant : Monsieur Jérôme BESIERS, mandataire judiciaire : SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux cedex, et a ouvert une période d'observation expirant le 02-06-2020, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

20001140

SIREN : 792 449 829, dénomination : **CYSATA SUSHI**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse de l'établissement principal : 2 rue Merlots 33240 Lugon et l'Ile-du-Carnay. Le Tribunal de Commerce de Libourne, a prononcé, en date du 08-07-2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro 2019.70, date de cessation des paiements le 01-01-2019, et a désigné : juge commissaire Monsieur Pierrick BEYET juge commissaire suppléant Madame Christianne WATELET liquidateur SELARL EKIP' prise en la personne de Maître Christophe MANDON 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux cedex, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001141

SIREN : 538 130 121, dénomination : **SARL DAVID BUSNEL POISSONNERIE**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse du siège : 4 Lieu-dit Lafond de Lourme 33420 Grézillac. Ajout d'une mention d'office à compter du 23-09-2019, Le Tribunal de Commerce de Libourne a prononcé en date du 23-09-2019 l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2019.86, date de cessation des paiements le 01-04-2018, et a désigné Monsieur Gilles CHASSAGNOUX : juge commissaire, Juge Commissaire suppléant Monsieur Jérôme BESIERS, liquidateur SELARL HIROU prise en la personne de Maître Louis HIROU 6-7 boulevard Aristide Briand 33500 Libourne. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001142

SIREN : 823 098 710, dénomination : **SASUKE**, forme juridique : Société à responsabilité limitée, adresse de l'établissement principal : 3 La Grave 33620 St Mariens. Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 08-07-2019.

20001143

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

SIREN : 414 872 903, dénomination : **SOMEWHERE**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse de l'établissement principal : 46 rue des Fusillés 59493 Villeneuve d'Ascq. Jugement du Tribunal de Commerce de Lille Métropole en date du 24-07-2019, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 0 an(s), nomme en qualité de commissaire à l'exécution du plan : SELARL AJC représentée par Me Collins METALLIER 4 avenue de Flandre 59700 Marcq en Barouel (durée du plan : 1 mois), sous le numéro 2018/188.

20001144

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

SIREN : 800 865 941, dénomination : **PITTAROSSO FRANCE**, forme juridique : Société par action simplifiée à capital variable, adresse du siège : centre Commercial Bay 2 rue du général de Gaulle 77090 Collégien. Ajout d'une mention d'office à compter du 07-10-2019, le Tribunal de Commerce de Meaux, a prononcé, en date du 07-10-2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13-09-2019 liquidateur SELARL GARNIER PHILIPPE ET GUILLOUËT SOPHIE mission conduite par Maître GUILLOUËT 55 rue Aristide Briand 77100 Meaux.

20001145

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

SIREN : 832 378 772, dénomination : **SOMINTECH**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : 24 rue du 18 juin 1940 92600 Asnières-sur-Seine. Ajout d'une mention d'office à compter du 07-11-2019, le Tribunal de Commerce de Nanterre, prononce en date du 07 novembre 2019, la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00865, date de cessation des paiements le 8 mai 2018, désigne liquidateur SCP B.T.S.G. mission conduite par Me Marc SENECHAL 15 avenue de l'hôtel de ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC. Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances.

20001146

SIREN : 572 158 905, dénomination : **THOMAS COOK SAS**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : 92-98 boulevard Victor Hugo 95115 Clichy cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 28-11-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019, a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00728, désigne liquidateur SCP B.T.S.G. mission conduite par Me Marc SENECHAL 15 avenue de l'hôtel de ville 92200 Neuilly-sur-Seine, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 30 novembre 2019, et désigne la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 ave Charles De Gaulle 92200 Neuilly sur Seine en qualité de liquidateur.

20001147

SIREN : 572 158 905, dénomination : **THOMAS COOK SAS**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : 92-98 boulevard Victor Hugo 95115 Clichy cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 28-11-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 28 novembre 2019, arrête le plan de cessation au profit de : SAS SN AGENCES RCS Quimper 507 538 486, NAVITOUR VOYAGES SAS RCS Pointe-A-Pitre 324 275 650, C.A.T.I. RCS Saint Brieuc 433 010 196, SARL ESPRIT DE VOYAGES RCS Nanterre 513 433 326, SAS HAVAS VOYAGES RCS Nanterre 377 533 294, SARLU CITRA VOYAGES RCS Saint Quentin 304 489 503, SARL BROC'S VOYAGES RCS Nanterre 393 007 901, SARL VOYAGES D'AFFAIRES 2.0 RCS Paris 353 402 324, SARL SERVOTEL RCS Créteil 353 969 660, SAS CHARLES RCS Paris 524 488 848, SAS PRET A PARTIR RCS Nancy 306 290 073, SA CAPTAIN FERRY RCS Nanterre 518 157 680.

20001148

SIREN : 572 158 905, dénomination : **THOMAS COOK SAS**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège : 92-98 boulevard Victor Hugo 95115 Clichy cedex. Ajout d'une mention d'office à compter du 01-10-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre prononce en date du 1 octobre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019J00728, date de cessation des paiements le 23 septembre 2019 désigne Administrateur SELARL FHB mission conduite par Me Hélène BOURBOULOUX 16 place de l'iris Tour CB21 92040 Paris la Défense cedex et la SCP THEVENOT PARTNERS mission conduite par Me Hélène CHARPENTIER 18 rue du Château 92200 Neuilly sur Seine avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire SCP B.T.S.G. mission conduite par Me Marc SENECHAL 15 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, et la SELARL C. BASSE mission conduite par Me Christophe BASSE 171 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine, et ouvre une période d'observation expirant le 1er décembre 2019. Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

20001149

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

SIREN : 414 324 699, dénomination : **ALTEA FINANCES**, forme juridique : Société par action simplifiée adresse de l'établissement principal : 153 rte des Sorinières 44400 Rezé. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 18-07-2019 du Tribunal de Commerce de Nantes.

20001150

SIREN : 789 856 135, Raison sociale / dénomination : **BP-EPUR**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse du siège social : 23 rue de la Basse Forêt 44860 Pont Saint Martin. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 12-12-2019.

20001151

SIREN : 352 869 044, dénomination : **ESPACE DESIGN SARL**, forme juridique : Société par action simplifiée, adresse de l'établissement principal : 153 rte des Sorinières 44400 Rezé. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 18-07-2019 du Tribunal de Commerce de Nantes.

20001152

SIREN : 528 665 367, nom / dénomination : **IAH**, adresse : 10 avenue Marc Nouaux 33610 Cestas. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 21-11-2019

20001153

SIREN : 801 688 664, dénomination : **ALLO MOTO 44**, forme juridique : société à responsabilité limitée, adresse du siège : 32 chemin de la Grande Baune 44310 St Philbert-de-Grand-Lieu. Ajout d'une mention d'office à compter du 04-09-2019, jugement du Tribunal de Commerce de Nantes, a prononcé en date du 04-09-2019, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro 2019-364, date de cessation des paiements le 17-07-2019, liquidateur Maître BLANC de la SELARL BLANC MJ-O 8 rue d'Auvours BP 72209 44022 Nantes cedex 1.

20001154

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

SIREN : 794 163 337, dénomination : **BA & CO**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 23 avenue Jean Médecin 06000 Nice. Ajout d'une mention d'office à compter du 20-11-2019, ordonnance du président du Tribunal de Commerce de Nice rendue le 20 novembre 2019 nommant SELARL FUNEL ET ASSOCIES prise en la personne de Me Jean-Patrick FUNEL 54 rue Gioffrédo 06000 Nice Liquidateur en remplacement du liquidateur précédemment désigné.

20001155

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

SIREN : 342 769 338, dénomination : **COMPAGNIE PATRIMONIALE DES VINS**, forme juridique : société anonyme, adresse du siège : 74 rue Ordener 75018 Paris 18e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 22-10-2019, Jugement du Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 22-10-2019, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro P201902575, date de cessation des paiements le 12-03-2019 et a désigné juge commissaire M. Jean-Louis GRUTER, liquidateur SELARL ACTIS Mandataire Judiciaires en la personne de Me Stephan-Alexis MARTIN 4 rue Antoine DUBOIS 75006 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au Bodacc du présent jugement.

20001156

SIREN : 493 742 498, dénomination : **ITWELL**, forme juridique : société par actions simplifiée, adresse du siège : 114 bis rue Michel Ange 75016 Paris 16e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 18-09-2019, Le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 18-09-2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201902234, date de cessation des paiements le 06-09-2019, et a désigné : juge commissaire M. Philippe BONNEAUD liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001157

SIREN : 652 040 817, dénomination : **SONIA RYKIEL CREATION ET DIFFUSION DE MODELES**, forme juridique : société anonyme, adresse de l'établissement principal : 175 bd St Germain 75006 Paris. Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 25-07-2019 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P201901080 désigne liquidateur SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5 rue de Palestro 75002 Paris, SELARL MONTRAVERS YANG-TING en la personne de Me Marie-Hélène MONTRAVERS 11 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, maintient M. Alain FARGEAUD, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SCP ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Joanna ROUSSELET.

20001158

SIREN : 301 710 265, dénomination : **FREY WILLE PARIS**, forme juridique : société à responsabilité limitée, adresse du siège : 182 rue de Rivoli 167 rue Saint-Honoré 75001 Paris 1er Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 17-04-2020, le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 17-04-2020, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202000759, date de cessation des paiements le 03-04-2020, et a désigné : juge commissaire M. Alain FAUQUEUR liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001159

SIREN : 433 571 171, dénomination : **KAREN MILLEN FRANCE**, forme juridique : société à responsabilité limitée, adresse du siège : 15-17 rue Scribe 75009 Paris 9e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 27-02-2020, le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 27-02-2020, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202000544, date de cessation des paiements le 12-02-2020, et a désigné : juge commissaire M. Pascal GAGNA liquidateur SELARL FIDES en la personne de Me Bernard CORRE 5 rue de Palestro 75002 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001160

SIREN : 440 849 370, dénomination : **TRENDY**, forme juridique : société à responsabilité limitée, adresse du siège : 42 rue Monge 75005 Paris 5e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 24-10-2019, le Tribunal de Commerce de Paris, a prononcé, en date du 24-10-2019, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P201902618, date de cessation des paiements le 10-10-2019, et a désigné M. Laurent CANIARD : juge commissaire, liquidateur SELARL ATHENA en la personne de Me Camille STEINER 76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001161

SIREN : 535 127 930, raison sociale/ dénomination : **VINGI NATIONAL**, forme juridique : société à responsabilité limitée, adresse du siège social : 13-15 rue Taitbout 75009 Paris, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du : 17-09-2019.

20001162

SIREN : 331 890 517, dénomination : **ALBUM**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 8 rue Dante 75005 Paris 5e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 28-04-2020, le Tribunal de Commerce de Paris, a ordonné en date du 28-04-2020 la clôture du plan de sauvegarde.

20001163

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 65 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
6 MOIS D'ABONNEMENT 41 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
3 MOIS D'ABONNEMENT 27 € TTC SOIT 13 NUMÉROS

NOM_____
PRÉNOM_____
ENTREPRISE_____
ADRESSE_____
EMAIL_____
TEL_____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**

SIREN : 484 217 575, dénomination : **IMAGES CORP**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 128 rue La Boétie 75008 Paris 8e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 22-10-2019, Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22-10-2019, a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P201901045 désigne liquidateur SCP BROUARD-DAUDÉ en la personne de Me Xavier BROUARD 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris, maintient M. Jacques MONCHABLON, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole MARTINEZ.

20001164

SIREN : 413 151 739, dénomination : **LA HALLE**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 28 avenue de Flandre 75019 Paris 19e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 21-04-2020, Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé en date du 21-04-2020 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro P202000777 et a désigné juge commissaire : M. Patrick GAUTIER, administrateur : SELARL AJRS en la personne de Me Catherine POLL 8 rue Blanche 75009 Paris, SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX Tour CB 21 16 place de l'Iris 92040 Paris la Défense, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELARL AXYME en la personne de Me Didier COURTOUX 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 21-10-2020, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

20001165

SIREN : 808 995 963, dénomination : **MARCHAL TECHNOLOGIES GROUPE ALTEAD**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 7 rue du château de Bel Air 44470 Carquefou. Ajout d'une mention d'office à compter du 26-07-2019, Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 26-07-2019 arrête le plan de cession au profit de : SA BOVIS PARTICIPATION, SAS DISTRITEC, sous le n° P201901081.

20001166

SIREN : 808 995 963, dénomination : **MARCHAL TECHNOLOGIES GROUPE ALTEAD**, forme juridique : société par action simplifiée, adresse du siège : 7 rue du château de Bel Air 44470 Carquefou. Ajout d'une mention d'office à compter du 26-07-2019, Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé en date du 26-07-2019 la liquidation judiciaire sous le numéro P201901081, désigne liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Lucile JOUVE 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris cedex 10, Maintient M. Christian TESSIOT juge commissaire, maintient SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie, SCP THEVENOT PARTNERS administrateurs judiciaires en la personne de Me Bertrand MANIÈRE 26 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes, dans ses fonctions d'administrateur judiciaire, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 16-08-2019.

20001167

SIREN : 794 174 847, dénomination : **MULTIVOTE**, forme juridique : société par actions simplifiée, adresse du siège : 155 rue de Courcelles 75017 Paris 17e Arrondissement. Ajout d'une mention d'office à compter du 19-09-2019, Le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé en date du 19-09-2019 l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro P201902264, date de cessation des paiements le 09-09-2019, et a désigné Mme Noëlle BOGUREAU : juge commissaire, liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Antoine BARTI 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

20001168

SIREN : 504 687 153, raison sociale/ dénomination : **VELVET**, forme juridique : société par actions simplifiée, adresse du siège social : 174 boulevard Haussmann 75008 Paris. Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 08-08-2019.

20001169

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

SIREN : 843 344 698. Dénomination : **SOCIETE NOUVELLE HEXATECH**. Forme juridique : Société à responsabilité limitée. Adresse du siège : 251 Boulevard des Aviateurs Alliés 95610 Eragny-sur-Oise. Ajout d'une mention d'office à compter du 29/11/2019. Jugement du Tribunal de Commerce de Pontoise en date du 29 novembre 2019 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00627 désigne liquidateur SELARL MMJ prise en la personne de Me Yannick MANDIN 23 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise, met fin à la mission de l'administrateur V & V prise en la personne de Me Daniel VALDMAN 8 imp Jean-Claude Chabanne CS 10207 95302 Cergy Pontoise cedex.

20001170

SIREN : 843 344 698. Dénomination : **SOCIETE NOUVELLE HEXATECH**. Forme juridique : Société à responsabilité limitée. Adresse du siège : 251 Boulevard des Aviateurs Alliés 95610 Eragny-sur-Oise. Ajout d'une mention d'office à compter du 30/09/2019. Jugement du Tribunal de Commerce de Pontoise, prononce en date du 30 septembre 2019, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2019100627, date de cessation des paiements le 26 septembre 2019 désigne Administrateur SELARL V & V prise en la personne de Me Daniel VALDMAN 8 Impasse Jean-Claude Chabanne CS 1 0207 95302 Cergy Pontoise cedex avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes de gestion, Mandataire judiciaire SELARL MMJ prise en la personne de Me Yannick MANDIN 23 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise, et ouvre une période d'observation expirant le 31 mars 2020 les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

20001171

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

SIREN : 451 148 407. Dénomination : **MDF KITCHEN**. Forme Juridique : Société par actions simplifiée. Adresse du siège : ZA de la Mivoie Le Vallon 2 Rue Teillais 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Ajout d'une mention d'office à compter du 25/07/2019. Jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 25 juillet 2019 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2019J00050 désigne liquidateur Me Éric MARGOTTIN 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes et la SELARL ATHENA, prise en la personne de Me Charlotte THIRION, 20 boulevard d'Isly et 3 place Général Giroud, 35000 Rennes, autorise le maintien de l'activité jusqu'au 31 juillet 2019, maintient administrateur, la SELARL AJIRE, prise en la personne de Maître Erwan MERLY, 4 Crs Raphaël Binet « Le Magister », 35000 Rennes, et la SELARL FHB prise en la personne de Maître Hélène BOURBOULOUX, 16 Place de l'Iris, Tour CB 21, 92040 Paris La Défense cedex, pendant la poursuite d'activité, jusqu'au 31 juillet 2019 inclus.

20001172

SIREN : 451 148 407. Dénomination : **MDF KITCHEN**. Forme juridique : Société par actions simplifiée. Adresse du siège : ZA de la Mivoie Le Vallon 2 Rue Teillais 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Ajout d'une mention d'office à compter du 25/07/2019. Jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 25 juillet 2019 arrêtant le plan de cession totale de la société MDF KITCHEN dans le cadre du redressement judiciaire au profit de la SAS LITTLE EXTRA, dont le siège social est 63 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris, immatriculée ou RCS de Paris sous le numéro 480 089 853, avec faculté de se substituer une société à constituer qui sera dirigée par Monsieur André TORDJMAN et dont le capital sera détenu au moins à 90 % par la SAS LITTLE EXTRA, date d'effet de la cession : 1er août 2019 à 0 h 00.

20001173

Par jugement en date du 09 Septembre 2019, Le Tribunal de Commerce de Rennes a clôturé pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire de la : **SAS PARTNER MARQUES DIFFUSION** 74 Rue de Paris 74C 35000 Rennes RCS Rennes 439 050 428.

20001174

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

SIREN : 797 744 471. Dénomination : **DAVID DECORS**. Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse de l'établissement principal : 37 rte des Barrauds 17270 Cercoux. Jugement du Tribunal de Commerce de Saintes en date du 18 juillet 2019, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif, nom du liquidateur : SCP PIMOUGUET-LEURET-DEVOS BOT représentée par Me Sylvie DEVOS BOT. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce en date du 18 juillet 2019.

20001175

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT NAZAIRE

SIREN : 481 915 379. Raison sociale/ Dénomination : **UNLIMITED SECURITE** Forme juridique : Société à responsabilité limitée. Adresse du siège social : 33 rue de l'Etoile du Matin BP 60018 44601 Saint-Nazaire. Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 11/09/2019

20001176

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ÉVRY

Suite à l'annonce parue dans la journal de LA VIE ECONOMIQUE du 08 août 2018 sous le n° 834574-12 relative à la société **TELCABO**, il y a lieu de lire que par jugement du 15 janvier 2018, le Tribunal de Commerce d'Évry n'a pas prononcé la clôture pour insuffisance d'actif mais a décidé que l'insuffisance d'actif de la personne morale sera supportée par la société TELCABO-TELECOMMUNICACOESE ELECTRICICDADE A à concurrence de 232 381,63 euros.

20001181

Publicité commerciale, immobilier : publicite@echos-judiciaires.com

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

fhb Administrateurs Judiciaires Associés

Hélène Bourbouloux
Jean-François Blanc
Gaël Couturier
Cécile Dür
Nathalie Leboucher
Sylvain Hustaix
Benjamin Tamboise
Charlotte Fort

RECHERCHE DE REPRENEURS

ASPAJ

PARDINA & Cie

SARL PARDINA & COMPAGNIE
Plâtrerie, carrelage, faux plafonds, isolation depuis 1968

Redressement judiciaire du 7 octobre 2019
Etablissement situé : 22 bis avenue de Lourdes - 65310 ODOS
Activité de plâtrerie (70% du CA annuel en moyenne) et carrelage (30% du CA annuel)
Chiffre d'affaires au 30/09/2019 (projet) : 1 599 614 €
Effectifs : 18 salariés en CDI + 1 apprenti. 17 salariés sur chantiers et 2 administratifs

Date limite de dépôt des offres : le Vendredi 29 mai 2020 à 12 h

Les tiers sont invités à remettre leur offre (conforme à l'article L. 642-2 du code de commerce) en 6 exemplaires (dont 1 non relié) à l'administrateur judiciaire. L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et d'une présentation succincte du candidat à la reprise. Référence à rappeler impérativement : 7529

Les candidats intéressés sont invités à se manifester par télécopie ou e-mail auprès de :

SELARL FHB - Maître Sylvain HUSTAIX Administrateurs Judiciaires Associés
3 rue Thomas Edison - 64000 Pau
Fax : 05 24 84 87 40 Courriel : lea.demeaux@fhbx.eu

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS

CONSEIL NATIONAL

BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL MALMEZAT-PRAT - LUCAS-DABADIE
MANDATAIRE JUDICIAIRE
123 AVENUE THIERS 33000 BORDEAUX

À VENDRE

FONDS DE COMMERCE
DE BOULANGERIE
situé 17 cours Maréchal Leclerc
33850 LEOGNAN

sous l'enseigne

LE GRENIER DE LEOGNAN

consistant en un magasin,
une chambre froide, un laboratoire pâtisserie, pièce traiteur et à l'étage bureaux et espace sanitaire

Offres à adresser avant le 25.05.2020
Selarl MALMEZAT-PRAT - LUCAS-DABADIE
123 avenue Thiers à Bordeaux (33100). Fax : 05 56 79 09 65
Réf : 7326 - Email : contact@mj123.fr

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR WWW.MJ-SO.COM

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

HAMIDA BETRICHE

TÉL. 07 85 39 64 49

PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

" MÊME EN CONFINEMENT, LES AVOCATS CONTINUENT DE TRAVAILLER ! "

La défense des intérêts des justiciables passe avant toute autre chose !
Nous sommes mobilisés pour assurer la continuité de nos missions.

M. le Bâtonnier Christophe Bayle

Sauvegarder l'Etat de droit et faire en sorte que les justiciables aient accès à l'information juridique est une priorité !

Par mesure de sécurité, les cabinets sont fermés au public mais ils continuent de fonctionner, grâce aux modalités de télétravail.

Des rendez-vous peuvent être pris durant cette période, qui seront assurés par téléphone ou par skype.

Toutes les mesures sont ainsi prises afin de permettre aux justiciables d'obtenir des réponses à leurs questions sans sortir de chez eux et dans le souci de la sécurité de tous.

Notre expertise est essentielle, en temps de confinement. Nous sommes à même de répondre aux nombreuses interrogations liées à la situation actuelle, notamment

En droit du travail :
(arrêt de travail, télétravail, droit de retrait, chômage partiel, indemnités journalières, responsabilité du dirigeant, élections des entreprises...)

En droit des affaires :
(mesures d'urgence de l'Etat, pertes d'exploitation, prévention des difficultés, loyers commerciaux...).

Chaque semaine, nous recevons par mail près de 100 questions auxquelles nous nous engageons à répondre **gracieusement** sous 48H maximum.

POUR TOUT CONTACT

Droit du travail :
florence@bachelet-avocats.com

Droit des affaires :
ida.barreaudebordeaux@gmail.com

BARREAU SOLIDAIRE

Covid 19

TOUJOURS AVEC VOUS

Durant la période de confinement, **les avocats du Barreau de Bordeaux vous conseillent et vous informent.**

La défense des intérêts de nos clients est une priorité.

NOUS RESTONS MOBILISÉS
pour assurer la continuité de nos missions par
VISIO - MAIL - TÉLÉPHONE.

LEGALVISION *PRO*

DÉLÉGUEZ VOS FORMALITÉS JURIDIQUES À NOS EXPERTS

Un service personnalisé et haut de gamme

Profitez d'un formaliste expérimenté attitré

Traitement en 24h de vos formalités

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

01.76.35.05.83

Parvis de la Gare, 1 Cour du Havre
75008 **Paris**

05.35.54.57.42

1 cours Xavier Arnozan 33000 **Bordeaux**

info@legalvisionpro.fr

www.legalvisionpro.fr